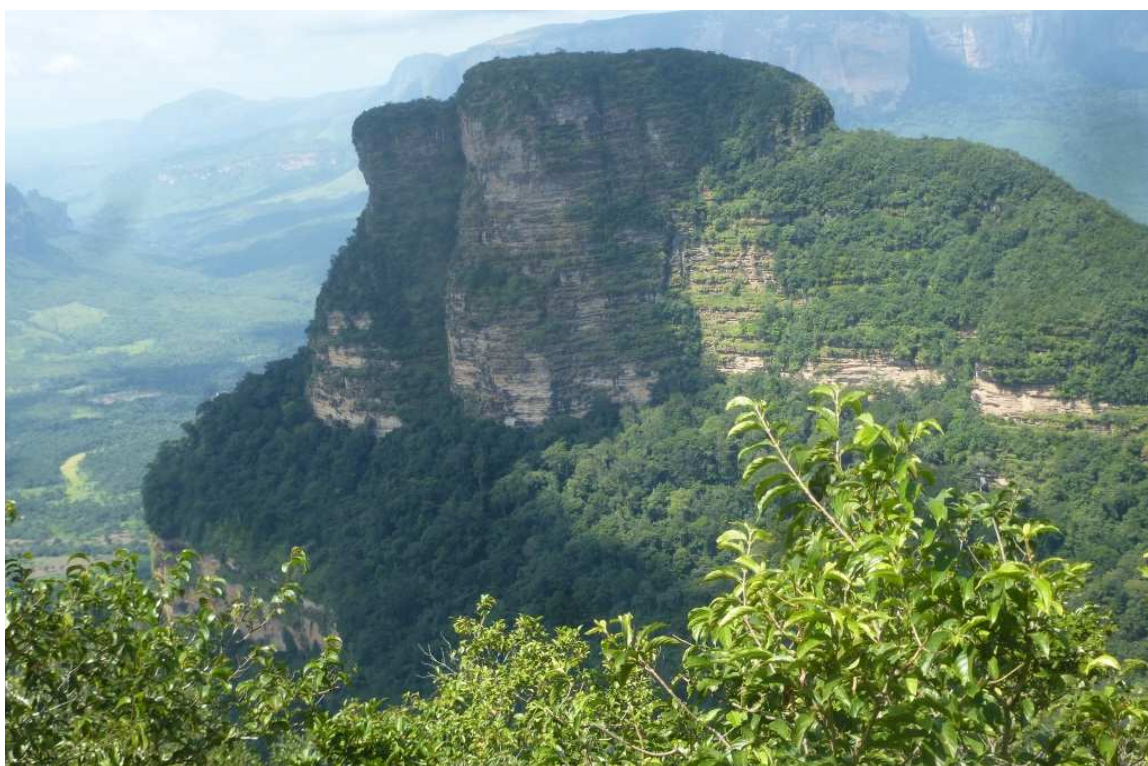




RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
Travail - Justice - Solidarité

-----  
**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS**



*Paysage dans la forêt de Gbelen, Préfecture de Forécariah*

## **SIXIEME RAPPORT NATIONAL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

décembre, 2018

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
AVANT PROPOS.....	3
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	7
RESUME.....	9
METHODOLOGIE.....	11
PARTIE I. INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS.....	13
AU NIVEAU NATIONAL	
PARTIE II. MESURES DE MISE EN ŒUVRE QUI ONT .....ÉTÉ PRISES ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ, OBSTACLES ET BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES CONNEXES POUR POUVOIR ATTEINDRE LES OBJECTIFS NATIONAUX	25
PARTIE III. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS ..... DANS LA RÉALISATION DE CHAQUE OBJECTIF NATIONAL	36
PARTIE IV. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE..... À LA RÉALISATION DE CHAQUE OBJECTIF D’AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE	91
PARTIE V. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE À LA..... RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES (SMCP) (PARTIE DU RAPPORT FACULTATIVE)	112
PARTIE VI. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA CONTRIBUTION..... DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES (PARTIE DU RAPPORT FACULTATIVE)	115
PARTIE VII. MISE À JOUR DU PROFIL DU PAYS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ.....	126

## AVANT PROPOS

La République de Guinée est située en Afrique de l'Ouest. C'est un pays côtier (340 km de côte le long de l'océan atlantique), situé à mi-chemin entre l'Equateur et le Tropique du Cancer et compris entre 7°30 et 12°30 de latitude Nord et 7°30 et 15°10 de longitude Ouest) sur une superficie de 245.857 km<sup>2</sup>.

Le pays comprend quatre régions naturelles aux caractéristiques biophysiques distinctes à savoir : i) la basse Guinée, ou Guinée maritime, région de plaine côtière sur la façade atlantique; ii) la moyenne Guinée, où se trouve le Fouta-Djalon, est formée de massifs montagneux (culminant à 1 400 m) entaillés par l'érosion, séparés par de profondes vallées ; iii) la haute Guinée qui comprend le bassin supérieur du fleuve Niger et ses principaux affluents, est une région de faible altitude (moins de 1 000 m), couverte de plaines alluviales herbeuses et de plateaux dominés de formations de savanes parsemées de légères ondulations, dépassant rarement 500 m ; iv) la Guinée forestière, au sud-est, est une région de montagnes qui englobe divers massifs de la dorsale guinéenne dont les Monts Nimba (1 752 m), le mont Simandou, entre autres.

La Guinée a un réseau hydrographique très dense de plus de 1.100 cours d'eau répartis dans 23 bassins fluviaux, dont 14 sont internationaux. Plusieurs fleuves de la Sous-région y prennent leur source dont le plus grand est le fleuve Niger (4.200 km de longueur), d'où l'appellation de « Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest ».

La Guinée abrite un patrimoine unique en terme de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme des zones de haute biodiversité (*hot spot*) par Conservation International, et comme une des 200 écorégions les plus remarquables en terme d'habitats au niveau mondial, du point de vue de l'endémisme et de la richesse en espèces par le *World Wide Fund for Nature* (WWF).

La Guinée a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux régissant l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) qu'elle a ratifiée en 1993 la plaçant ainsi au 2<sup>ème</sup> rang après les Seychelles en Afrique et au 16<sup>ème</sup> rang de l'ensemble des Parties contractantes.

Dans le cadre : i) de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'actions 1992 - 2010 en matière de conservation de la diversité biologique (avec l'appui du FEM et du PNUD), et ii) de la satisfaction de ses engagements à la CDB, la Guinée a mis en place un réseau national d'aires protégées (avec l'appui de WWF), comprenant 53 sites de conservation couvrant inégalement les grands groupes d'écosystèmes du pays (écosystèmes terrestres incluant les montagnes ; écosystèmes côtiers, marins ; écosystèmes insulaires et écosystèmes d'eau douce). Ce réseau couvre actuellement 15% du territoire national et comprend entre autres : 2 parcs nationaux dont sont 2 érigés en réserves de biosphère, 2 réserves de biosphère, 1 site du patrimoine, 16 sites Ramsar, 4 aires marines protégées et plusieurs réserves naturelles à gouvernance Etatique, communautaire et privée.

Les évaluations de l'efficacité de gestion du réseau national et de certains échantillons d'aires protégées (avec l'appui de l'UICN et du FEM) par les outils RAPPAM, METT et EoH ainsi que l'analyse des lacunes en matière de gestion des aires protégées (avec l'appui de WWF) ont mis en exergue différents enjeux au titre desquels il faut citer principalement :

- la faible connaissance du potentiel en diversité biologique de l'ensemble du territoire national ;
- l'insuffisance de personnel qualifié et sa faible motivation ;
- l'insuffisance de moyens technique, matériel et financier (le principal projet d'appui aux aires protégées a été clôturé en 2005);
- l'instabilité institutionnelle ;
- la faible intégration des résultats des évaluations de l'efficacité de gestion dans le processus de prise de décisions en matière de gestion des aires protégées;
- le manque de planification de la conservation de la biodiversité à l'échelle nationale ;
- les difficiles conditions de vie et de travail des cadres et agents gestionnaires des aires protégées ;

- la faible implication de l'Etat dans le financement de la gestion des aires protégées ;
- la faible implication des communautés locales ainsi que sa faible perception des gains nets tirés de la gestion des aires protégées.

La 10<sup>ième</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) tenue en 2010 au Japon a validé le plan stratégique de Nagoya 2011 – 2020 et les Objectifs d'Aichi. La Guinée a souscrit à 18 Objectifs d'Aichi sur les 20 Objectifs au total.

Le présent sixième rapport national de la Convention sur la diversité biologique est basé sur des lignes directrices adoptées lors de la 12<sup>ième</sup> Conférence des Parties (Corée). Celles-ci se présentent sous forme de questions ouvertes et fermées relatives à la mise en œuvre des objectifs d'Aichi. Les lignes directrices figurent en annexe II.

La Guinée s'est engagée, entre autres mesures importantes à i) freiner le rythme de dégradation de la biodiversité, ii) mieux faire connaître l'importance de la biodiversité par la sensibilisation, l'information, l'éducation du public et des décideurs, iii) rehausser le taux de couverture du territoire national en aires protégées. Ce taux a été fixé à 25% du territoire national dans la phase stratégique actuelle de la CDB (dont 15% pour les aires protégées terrestres et 10% pour les aires marines protégées). Cela est bien possible en raison de la disponibilité de l'espace et de zones importantes enclavées non encore couvertes en matière de conservation, surtout le long des frontières avec les pays limitrophes (Guinée Bissau, Sénégal, Mali, Sierra Léone, Côte d'Ivoire, Libéria) où le potentiel en ressources est important, et les densités humaines relativement faibles (3 à 4 habitants/km<sup>2</sup>).

La biodiversité est un enjeu de société où chacun doit s'y reconnaître pour l'intégrer dans son quotidien et dans ses projets de développement socioéconomique et culturel. Face à l'érosion de la biodiversité, le gouvernement a élaboré et validé deux stratégies nationales assorties de plans d'actions (1992 – 2010 et 2011 – 2020) ainsi que six rapports nationaux. Cela en témoigne de la satisfaction de ses engagements à la CDB.

En fin, le financement durable de la conservation de la diversité biologique est une mesure qui s'avère indispensable pour l'avenir du pays. Cela peut permettre de fixer une vision stratégique et financière sur le moyen et le long terme, de maximiser les résultats environnementaux notamment dans une situation actuelle marquée par la récession économique internationale, de prioriser des objectifs précis à atteindre en tenant compte des ressources disponibles, de contribuer à l'atténuation de la pauvreté des populations riveraines des aires protégées, de permettre les levées de fonds de façon concertée, harmonieuse et durable.

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1. Carte de dégradation des écorégions.....	45
2. Carte du réseau guinéen d'aires protégées.....	50
3. Carte des corridors écologiques.....	55
4. Carte des aires clés pour la biodiversité (marine et terrestre) .....	56
5. Carte de distribution de la richesse spécifique.....	58
6. Carte de l'usage de l'eau et de la sécurité hydrique.....	63
7. Carte du réseau hydraulique.....	64
8. Carte de la valeur de carbone potentielle.....	67
9. Carte du potentiel de séquestration du carbone.....	68
10. Carte de stockage de carbone dans les zones protégées.....	68
11. Carte de stockage du carbone dans l'environnement .....	69
12. Carte de répartition des ressources démersales en poisson.....	86
13. Carte du potentiel des terres irrigables .....	87
14. Carte des principales aires protégées de la Guinée et de la Sous-région.....	89
15. Carte de la couverture en aires protégées terrestres.....	90
16. Carte de la couverture en aires marines protégées.....	90
17. Carte de l'usage clé pour la sécurité alimentaire.....	93
18. Carte de séquestration du carbone.....	93
19. Carte de localisation des APAC.....	105
20. Carte de l'occupation du sol dans une APAC.....	105
21. Carte de la forêt sacrée de Batè Nafadji.....	112
22. Carte de la forêt sacrée de Tokounou.....	112
23. Carte de la forêt sacrée de Deldou.....	113
24. Carte de la forêt sacrée de Bafouro.....	113
25. Carte des régions naturelles.....	114
26. Carte du potentiel de séquestration du carbone.....	118
27. Carte de situation des feux de brousse de 2009 – 2010.....	122

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau</b>	<b>Page</b>
1. Mesures prises dans les principaux politiques, stratégies, programmes,.....25 Plans et projets de développement nationaux	
2. Principales mesures d'intégration de la diversité biologique dans le ..... 27 cadre juridique	
3. Stocks de carbone et leur valeur dans les écosystèmes.....67	
4. Besoins de financement 2011 – 2020.....96	
5. Répartition des surfaces brûlées 2009 – 2010.....122	
6. Evolution des effectifs du cheptel par espèce (en millier) 2010 – 2016.....124	

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AMP	Aire Marine Protégée
AN	Assemblée Nationale
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
AP	Aire Protégée
APAC	Aire et Territoire des Peuples Autochtones et des Communautés Locales
APD	Aide Publique au Développement
ASPFE	Affaires Sociales, Promotion Féminine et Enfance
AT	Aménagement du Territoire
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BSE	Biens et Services Écosystémiques
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CÉRE	Centre d'Études et de Recherche en Environnement
CILSS	Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLE	Comité Local de l'Eau
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CPCN	Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature
D T I	Droit et Taxe à l'Importation
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DSRP-3	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFC	Fonds Fiduciaire pour La Conservation
FMI	Fonds Monétaire International
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
HN	Herbier national
IPHC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
ISR	Investissements Socialement Responsables
L	Loi
LPDA	Lettres de Politique de Développement Agricole
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Élevage
MA	Ministère de l'Agriculture
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MC	Ministère du Commerce
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MEPA	Ministère de l'Elevage et de la Production Animale
MEPA	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MF	Ministère des Finances
MIPMEPSP	Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé
MJ	Ministère de la Jeunesse
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OGM	Organisme Génétiquement Modifié

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ODD	Objectif du Développement Durable
ONUDI	Organisme des Nations Unies pour le Développement Industriel
PACO	Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale
PACV	Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDL	Plan de Développement Local
PDSHMG	Projet de Développement Social Durable en Haute et Moyenne Guinée
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMF	Programme Micro finance
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PoWPA	Programme de travail sur les aires protégées
PRG	Présidence République de Guinée
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RPTES	Programme Régional du Secteur des Énergies traditionnelles
RSS	Réforme du Secteur de Sécurité
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SFI	Société Financière Internationale
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SGP	Small Grant Projects
SNAP	Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDBPA	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National sur la Diversité Biologique
SPD	Service Préfectoral de Développement
SP-SRP	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UGANC	Université Gamal Abdel Nasser de Conakry
UNBIO	Unité Nationale pour la Biodiversité
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
USD	Dollar des Etats Unis
USAID	United States Agency for International Development
WWF	Fonds Mondial pour la Nature



## RESUME

La République de Guinée est située en Afrique de l'Ouest avec une façade maritime longue de 340 km. Elle est située entre 7°05' et 12°51' de latitude Nord et 7°30' et 15°10' de longitude Ouest et couvre une superficie de 245 857 km<sup>2</sup>

Elle est limitée : (i) à l'Ouest par l'Océan Atlantique ; (ii) au Sud par la Sierre Léone et le Liberia ; (iii) à l'Est par la Côte d'Ivoire et le Mali ; (iv) au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali.

Elle possède un climat tropical avec l'alternance de deux saisons dont la durée varie selon les régions naturelles du pays. Approximativement, la saison des pluies varie de 5 mois au Nord à 9 mois au Sud-est. Les précipitations moyennes annuelles varient de 4 000 mm (Région côtière) à 1 100 mm (Haute Guinée).

La diversité des conditions écologiques permet de subdiviser le territoire guinéen en quatre régions naturelles qui sont la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Cette division est toutefois relative, car à l'intérieur des régions, l'altitude, la topographie, l'hydrologie, la végétation, les paramètres climatiques et les sols varient largement. Le pays a également quatre grands domaines phytogéographiques à savoir la mangrove, la forêt sèche, les savanes et la forêt dense humide.

La population de la Guinée est de 10 523 261 habitants (M.P, 2014). Le taux de croissance démographique annuel moyen entre le recensement de 1996 et celui 2014 est de 2,63% (équivalant à un doublement de la population tous les 22 ans). Ce taux reste préoccupant quant à la protection de la diversité biologique, car il pourrait lui être préjudiciable en raison de la forte demande en ressources naturelles (terre, bois, eau, combustibles ligneux, produits forestiers non ligneux, etc.).

L'état de référence de la diversité biologique en Guinée présente une diversité écosystémique et spécifique riche et diversifiée. Les principaux groupes d'écosystèmes identifiés sont les écosystèmes terrestres (forêts denses humides, forêts denses sèches et galeries forestières, savanes, montagnes, plantations forestières, agrosystèmes et les écosystèmes bâtis), les écosystèmes d'eaux douces (1 161 cours d'eau se répartissant dans 23 bassins fluviaux dont 14 bassins fluviaux internationaux), les écosystèmes côtiers et marins (forêts claires côtières, mangrove, les écosystèmes insulaires et marins) et les écosystèmes construits (villes/villages, industrie, zones d'exploitation minière). La diversité spécifique se présente comme suit : 32 espèces de virus dont Ebola apparu en 201 ; 3 062 espèces de plantes et 4 931 espèces animales. Toutefois, l'actualisation en cours de la monographie nationale en 2019, permettra d'intégrer les résultats des collectes de données réalisées par les institutions de recherche scientifique, le secteur minier dans le cadre des études d'impact environnemental et social, les parcs nationaux et réserves naturelles, les ONG, entre autres ; devraient amener les chiffres ci-dessus cités à la hausse.

L'étude expérimentale portant sur l'évaluation de la valeur des biens et services écosystémiques (BSE) de la réserve de Kounounkan à Forécariah, a montré que la biodiversité guinéenne fournit 22 services de régulation, 11 services d'approvisionnement ou biens écologiques, 2 des services ontogéniques et 17 services socioculturels. À travers les 10 déterminants du bien-être de la population guinéenne étroitement liés aux écosystèmes, ces BSE contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement économique et à la résilience des écosystèmes et des communautés au changement climatique. Ces BSE sont en étroite relation avec sept des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), donc la plupart des objectifs nationaux de développement. Le poids du secteur primaire dans l'économie a été respectivement de 20,85%, 21,58% et 21,96% en 2009, 2010 et 2013.

Pour le renforcement de l'efficacité de gestion des aires protégées, le Gouvernement a créé le Corps des Conservateurs de la nature doté d'un Statut particulier paramilitaire. Pour l'opérationnalisation de ce Corps, un personnel de 2 700 cadres et agents a été recruté et formés. Parmi cet effectif, 500 sont déployés pour la surveillance du réseau des aires protégées. En plus, 48 cadres formateurs à la disposition du Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts ont suivi une formation au commandement. Pour compléter cette formation, un programme de renforcement des capacités a été validé et en cours de mise en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

La Guinée dispose d'importantes ressources naturelles, mais se classe parmi les pays les plus pauvres de la planète. Malgré ses potentialités naturelles, le pays importe des produits alimentaires alors qu'il est le deuxième producteur de Bauxite au monde et en possède la plus grande réserve mondiale qui est estimée à 29 billion de tonnes (Diallo, S. T. *et al.*, 2013). On y retrouve aussi beaucoup d'autres minéraux comme le fer, l'or, le diamant, etc. Son potentiel hydro-énergétique est important mais sous-exploité. Le succès de la stabilisation macroéconomique depuis les élections présidentielles de 2010 et l'amorce de réformes visant à soutenir le secteur productif et améliorer le climat des affaires ont permis quelques avancées sur les plans social, économique et de gouvernance.

La dépendance de l'économie guinéenne vis-à-vis des ressources naturelles se fait remarquer par son potentiel de croissance du secteur primaire et ses effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie nationale. Le secteur primaire, constitué de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts est le moteur du développement économique et social. Comprendre donc le potentiel économique de la biodiversité et la contribution de ses différents usages à l'essor économique national est un défi à relever pour les décideurs politiques, les professionnels de l'environnement et de la biodiversité, les économistes et les chercheurs.

Le pays a souscrit au plan stratégique de Nagoya et aux Objectifs d'Aichi en 2010. La vision de la deuxième Stratégie nationale révisée sur la diversité biologique en 2015 est la suivante : «De 2016 à 2025, la diversité biologique est restaurée, conservée, valorisée et utilisée avec sagesse par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystémiques fournis, en maintenant les écosystèmes en bonne santé, en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures de la Guinée». La mission de ladite Stratégie quant à elle est de « Définir des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté ».

La mise en œuvre de cette stratégie passe par 18 objectifs d'Aichi retenus par la Guinée sur les 20 repartis entre les cinq buts stratégiques. Elle exige l'implication active et la synergie des acteurs nationaux et internationaux. Ces objectifs sont repartis entre les buts stratégiques suivants : Pour le but stratégique A : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble des programmes du gouvernement et de la société (les objectifs visés sont : 1, 2, 3 et 4). Pour le but stratégique B : réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable (les objectifs visés sont : 5, 6, 7 et 9). Pour le but stratégique C : améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique (les objectifs visés sont : 11, 12 et 13). Pour le but stratégique D : renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes (les objectifs sont : 14, 15 et 16). Pour le but stratégique E : renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités (les objectifs sont : 17, 18, 19 et 20). La mise en œuvre de cette stratégie demande la synergie entre tous les acteurs publics nationaux, les acteurs nationaux du secteur privé et de société civile et les acteurs internationaux.

Le sixième rapport national fait le point de l'état de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi en Guinée. Il ressort de l'évaluation de chaque Objectif d'Aichi, que le niveau de mise en œuvre est peu satisfaisant encore en raison de la faiblesse des financements, des moyens techniques et matériels ; de la faible capacité d'action des ressources humaines. Des efforts devraient être fournis à l'échelle nationale avec le concours des partenaires techniques et financiers notamment en termes de mobilisation de ressources financières et humaines pour impulser la dynamique actuelle des parties prenantes.

## METHODOLOGIE

L'élaboration du 6<sup>ième</sup> rapport national de la Convention sur la diversité biologique (CDB) par la Guinée, fait partie de ses engagements depuis la ratification de cette Convention par le pays en 1993.

L'élaboration du présent rapport national a été ponctué par les étapes cardinales présentées ainsi qu'il suit :

1. La conclusion d'un mémorandum d'accord entre le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts pour la mise à disposition de la subvention destinée à la préparation du rapport ;
2. La participation du pays à l'atelier sous régional de formation sur les lignes directrices, faisant l'objet du présent rapport ;
3. La mise en place d'une équipe de coordination de la préparation du rapport ;
4. La sélection des experts et la constitution de 5 groupes d'experts nationaux indépendants de différents profils, ayant une bonne et longue expérience dans le domaine de la préparation des rapports nationaux et qui ont traité les parties suivantes des lignes directrices :
  - i) Groupe d'experts 1 : Parties I, II et III : Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national, les mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux ; évaluation des progrès réalisés dans la poursuite de chaque objectif national ;
  - ii) Groupe d'experts 2. Partie IV : Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale ;
  - iii) Groupe d'experts 3. Partie V : Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (cette section du rapport est facultative);
  - iv) Groupe d'experts 4. Partie VI : Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, lorsqu'elle n'est pas incluse dans les parties ci-dessus (il n'est pas obligatoire de remplir cette partie);
  - v) Groupe d'experts 5 : Partie VII. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité.
5. L'organisation d'une session technique de formation, de diffusion et d'appropriation des lignes directrices de présentation du 6<sup>ième</sup> rapport national, pour la Coordination et les groupes d'experts constitués ;
6. La conclusion de contrats de prestation de service avec les groupes d'experts sur la base de termes de références clairement établis ;
7. La collecte des données et la consultation des parties prenantes (institutions Etatiques en charge de l'environnement, de la pêche, des collectivités locales, des mines, de l'agriculture ; institutions de recherche scientifique et technique ; points focaux nationaux des accords multilatéraux en matière d'environnement ; programmes et projets de développement ; société civile (ONG, élus locaux) ; secteur privé ; partenaires techniques et financiers ; entre autres ;
8. La tenue d'un atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement de la préparation du rapport national ;
9. L'organisation d'un atelier national de présentation et de validation des cinq rapports des groupes d'experts ;
10. La correction des rapports des groupes d'experts sur la base des critiques, suggestions et amendements apportés ;

11. La finalisation du rapport par les groupes d'experts et leur présentation à la Coordination de la rédaction ;
12. La compilation des travaux finaux des groupes d'experts par l'équipe de Coordination en un rapport national ;
13. La soumission des rapports financier et technique d'étape et de fin de subvention au PNUE ;
14. La soumission du rapport final en version électronique au PNUE pour le Secrétariat de la CDB ;
15. La soumission de la version finale dure officielle au PNUE pour le Secrétariat de la CDB.

## PARTIE I. INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS AU NIVEAU NATIONAL

Si votre pays a fixé et/ou adopté des objectifs nationaux ou souscrit à des engagements équivalents relatifs au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, veuillez utiliser les lignes directrices ci-dessous pour les décrire. Veuillez compléter ce tableau pour chacun des objectifs nationaux de votre pays. Les objectifs nationaux saisis dans cette partie seront reliés à la partie III afin de permettre l'évaluation des progrès accomplis dans leur réalisation. Si votre pays n'a pas fixé ou adopté d'objectif national relatif au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, veuillez l'indiquer dans la première case et passer à la partie II.

<p><b>I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Mon pays a adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité ou souscrit à des engagements équivalents en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.</i> <u>Sur les 20 objectifs d'Aichi, la Guinée a adopté 18 objectifs nationaux et n'a pas adopté les Objectifs 8 et 10 d'Aichi.</u></p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Mon pays n'a pas adopté d'objectif national pour la biodiversité et il rend compte des progrès accomplis en utilisant les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme référence. (passez à la partie II. Dans la partie III, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité devraient être utilisés pour les besoins du présent rapport comme objectifs nationaux et les progrès accomplis devraient être évalués en vue de la réalisation de ces objectifs dans le contexte national.)</b></p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b> <i>Objectif 1: De 2011 à 2020, au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.</i></p>
<p><b>Fondement de cet objectif national</b> <i>Le fondement de cet objectif national résulte de la nécessité pour la Guinée de conscientiser tous les individus sur la valeur de la diversité biologique en vue des prendre des mesures nécessaires pour sa conservation et son utilisation durable.</i></p>
<p><b>Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>National/fédéral</i></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Infranational – veuillez indiquer la zone concernée</b></p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b> <i>Objectif 2: De 2011 à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon le besoin, et dans les systèmes de notification.</i></p>

**Fondement de cet objectif national**

*Le fondement de cet objectif national découle de la nécessité pour la Guinée d'intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les processus et les outils de la planification de développement national et local en vue de réduire la pauvreté, d'incorporer ces valeurs dans les comptes nationaux, les systèmes de notification et de gérer efficacement les causes sous-jacentes de son appauvrissement.*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée  
 National/fédéral  
 Infranational – veuillez indiquer la zone concernée

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 3: De 2011 à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées et/ou réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées*

**Fondement de cet objectif national**

*Gérer véritablement les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique à travers :*

- *l'élimination et/ou la réduction progressive des incitations et subventions néfastes permettant de réduire à un niveau minimum des impacts défavorables à cette diversité biologique;*
- *l'identification, la vulgarisation et l'application des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée  
 National/fédéral  
 Infranational – veuillez indiquer la zone concernée

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 4: De 2011 à 2020 au plus tard, le Gouvernement, les entreprises, les partenaires au développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et mis en œuvre des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres*

**Fondement de cet objectif national**

*Gérer véritablement les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique pour assurer une conservation participative basée sur un partenariat entre les parties prenantes à tous les niveaux, particulièrement le Gouvernement, le secteur privé et les communautés locales avec l'appui des partenaires au développement à travers la mise en œuvre des mesures et des plans qui permettent d'assurer une production et une consommation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres*

<p><b>Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Régional/multilatéral : Sous-région Afrique de l'ouest, région Afrique et international</p> <p><input type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational – veuillez indiquer la zone concernée</p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b></p> <p><i>Objectif 5: De 2011 à 2020, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts, est sensiblement réduit et ramené à près de zéro</i></p>
<p><b>Fondement de cet objectif national</b></p> <p><i>Nécessité pour la Guinée d'atténuer le rythme actuel de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts, en réduisant considérablement les pressions exercées sur les écosystèmes, les espèces et les gènes du pays et en améliorant le niveau de leur sauvegarde</i></p>
<p><b>Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée</p> <p><input type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Infranational : Zone concernée : Régions, Préfectures, Communes et Quartiers/Districts abritant et/ou situés à proximité des habitats naturels dégradés et fragmentés</p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b></p> <p><i>Objectif 6: De 2011 à 2020, tous les stocks de poissons et des autres ressources biologiques aquatiques comestibles sont inventoriés et l'état des espèces est connu, des plans durables de récolte sont mis en place et appliqués pour éviter la surpêche et la pêche illégale et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres</i></p>
<p><b>Fondement de cet objectif national</b></p> <p><i>En raison de la faible connaissance des stocks des ressources biologiques aquatiques et de l'état des espèces, cet objectif national trouve ainsi son fondement dans la nécessité pour la Guinée non seulement de combler cette insuffisance, mais aussi de réduire dans des limites écologiques sûres les pressions exercées sur les espèces et les écosystèmes à travers des plans d'exploitation durable en vue de favoriser la reconstitution des espèces épuisées ou menacées, et réduire l'impact de la surpêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes</i></p>
<p><b>Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Régional : Sous-région Afrique de l'ouest</p> <p><input type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational – veuillez indiquer la zone concernée</p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b></p> <p><i>Objectif 7 : De 2011 à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique</i></p>

**Fondement de cet objectif national**

*Nécessité pour la Guinée de réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologiques et favoriser sa conservation à travers la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée**  
 *National/fédéral*  
 **Infranational – veuillez indiquer la zone concernée**

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 9: De 2011 à 2020 au plus tard, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les étendues de leurs distributions sont connues, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces*

**Fondement de cet objectif national**

*Nécessité pour la Guinée de réduire les pressions exercées sur la diversité biologique à travers la mise en place des mesures pour :*

- *identifier et classer en ordre de priorité les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes;*
- *connaître les étendues de distribution de ces espèces;*
- *contrôler et éradiquer les espèces exotiques envahissantes les plus menaçantes et prioritaires;*
- *mettre en place les mesures pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces en Guinée*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée**  
 *National/fédéral*  
 **Infranational – veuillez indiquer la zone concernée**

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 11: De 2011 à 2020 au plus tard, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement capitales pour la diversité biologique et les zones présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin*



**Fondement de cet objectif national**

*Cet objectif national est fondé sur la nécessité pour la Guinée de réduire les pressions exercées sur la diversité biologique et encourager son utilisation durable en accroissant la superficie du réseau guinéen d'aires protégées de 15% du territoire national en 2014 à 25% en 2025. Cet engagement se traduira par l'érection de nouvelles aires protégées sur 10% du territoire national (soit 24.585 km<sup>2</sup>) réparties ainsi qu'il suit :*

- *pour les écosystèmes terrestres, on couvrira un total de 22.127 km<sup>2</sup> dont un accroissement 1.054 km<sup>2</sup> dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan du plan d'actions 2016-2020 de conservation de la diversité biologique (correspondant à 0,43% du territoire national) ;*
- *pour les écosystèmes d'eau douce, la couverture totale sera de 14.751 km<sup>2</sup> dont 4.214 km<sup>2</sup> de nouvelles aires protégées (1,71%) à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan du plan d'actions 2016-2020 de conservation de la diversité biologique 2016-2020 ;*
- *pour les écosystèmes marins et côtiers, on couvrira 24.586 km<sup>2</sup> au total dont 9.659 km<sup>2</sup> de nouvelles aires protégées (7,86% du territoire) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions 2016-2020 de conservation de la diversité biologique 2016-2020<sup>1</sup>.*

*Ces réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés gérées couvriront les zones qui sont particulièrement capitales pour la diversité biologique et celles présentant d'importants services écosystémiques.*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée**  
 *National/fédéral*  
 **Infranational – veuillez indiquer la zone concernée**

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 12: De 2011 à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu*

**Fondement de cet objectif national**

*Le fondement de cet objectif national résulte de la nécessité pour la Guinée d'améliorer l'état de la diversité biologique en évitant l'extinction des :*

- *42 espèces végétales menacées en Guinée selon la Monographie nationale sur la diversité biologique de 2002;*
- *24 espèces vulnérables en Guinée inscrites sur la liste Rouge de l'UICN.*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée**  
 *National/fédéral*  
 **Infranational – veuillez indiquer la zone concernée**

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (2016): Document final de la Stratégie nationale sur la diversité biologique pour la mise en œuvre en guinée du plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi; Conakry; 186 p.

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 13: De 2011 à 2020 au plus tard, la diversité des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique*

**Fondement de cet objectif national**

*Le fondement de cet objectif national découle de la nécessité pour la Guinée de réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique en préservant les espèces agro-zootechniques et d'autres espèces ayant des valeurs socio-économiques et/ou culturelles à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans de conservation durable*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée  
 National/fédéral  
 Infranational – veuillez indiquer la zone concernée

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 14 : De 2011 à 2020 au plus tard, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables*

**Fondement de cet objectif national**

*Le fondement de cet objectif national découle de la nécessité pour la Guinée de renforcer les avantages tirés pour tous de la diversité biologique et des services écosystémiques en restaurant et sauvegardant les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, tout en tenant compte des besoins des femmes, des communautés locales, et des populations pauvres et vulnérables*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée  
 National/fédéral  
 Infranational – veuillez indiquer la zone concernée

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 15 : De 2011 à 2020 au plus tard, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification*

**Fondement de cet objectif national**

*Le fondement de cet objectif national repose sur la nécessité pour la Guinée de prendre des mesures de conservation des écosystèmes naturels et de restauration de ceux dégradés pour garantir leur rôle de puits d'absorption de carbone et d'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.*

<p><b>Niveau d'application</b> (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational – veuillez indiquer la zone concernée</p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b></p> <p><i>Objectif 16 : De 2011 à 2020 au plus tard, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.</i></p>
<p><b>Fondement de cet objectif national</b></p> <p><i>Le fondement de cet objectif national repose sur la nécessité pour la Guinée de se doter et de mettre en œuvre un cadre législatif et réglementaire à présent, relatif au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.</i></p>
<p><b>Niveau d'application</b> (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational – veuillez indiquer la zone concernée</p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b></p> <p><i>Objectif 17 : De 2011 à 2020, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.</i></p>
<p><b>Fondement de cet objectif national</b></p> <p><i>En se fondant sur la faible mise en œuvre de la première stratégie nationale 1992-2010 par manque de financements suffisants, le fondement de cet objectif national repose sur la nécessité pour la Guinée de renforcer la planification nationale pour la conservation de la diversité biologique à travers l'élaboration de la stratégie nationale et son plan d'actions et leur validation le 18 avril 2016, étant entendu que leur mise en œuvre est en cours au niveau sectoriel.</i></p>
<p><b>Niveau d'application</b> (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral</p> <p><input type="checkbox"/> Infranational – veuillez indiquer la zone concernée</p>
<p><b>Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :</b></p> <p><i>Objectif 18 : De 2011 à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.</i></p>

**Fondement de cet objectif national**

*Le fondement de cet objectif national repose sur le fait que la Guinée regorge des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, mais peu valorisées et non reconnues sur le plan juridique comme étant une approche efficace de gestion rationnelle des ressources.*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée

National/fédéral

Infranational – veuillez indiquer la zone concernée

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 19 : De 2011 à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées*

**Fondement de cet objectif national**

*Le fondement de cet objectif national repose sur la nécessité pour la Guinée de renforcer la gestion durable de la diversité biologique à travers l'amélioration au niveau de toutes les parties prenantes, des connaissances, de la base scientifique et des technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée

National/fédéral

Infranational – veuillez indiquer la zone concernée

**Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible) :**

*Objectif 20 : De 2011 à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.*

**Fondement de cet objectif national**

*En tenant compte du déficit de financement de la première stratégie et du plan d'actions de conservation de la diversité biologique 1992 - 2010, le fondement de cet objectif national repose sur la nécessité pour la Guinée de renforcer la gestion durable de la diversité biologique à travers :*

- *la prise en compte de l'évolution des besoins et des sources de financement;*
- *la mise en place d'un plan cohérent d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources;*
- *de doter le réseau national d'aires protégées d'un business plan adéquat.*

**Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :**

*Régional/multilatéral : Coopération bi et multilatérale*

*National/fédéral*

*Infranational : Régions administratives, Préfectures, Communes et Quartiers/Districts du pays*

**Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité  
(Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité)**

**Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).**

- |                                       |                                       |  |  |
|---------------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 | <input checked="" type="checkbox"/> 6 | <input checked="" type="checkbox"/> 11 | <input checked="" type="checkbox"/> 16 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2 | <input checked="" type="checkbox"/> 7 | <input checked="" type="checkbox"/> 12 | <input checked="" type="checkbox"/> 17 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 8            | <input checked="" type="checkbox"/> 13 | <input checked="" type="checkbox"/> 18 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4 | <input checked="" type="checkbox"/> 9 | <input checked="" type="checkbox"/> 14 | <input checked="" type="checkbox"/> 19 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 10           | <input checked="" type="checkbox"/> 15 | <input checked="" type="checkbox"/> 20 |

**Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)**

- |                            |                             |                             |                             |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 6  | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 7  | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 17 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 8  | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 18 |
| <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 9  | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 19 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 20 |

**ou**

**L'objectif national n'a pas d'Objectif d'Aichi pour la biodiversité correspondant ou a trait à d'autres parties du Plan stratégique pour la diversité biologique – veuillez expliquer**

**Autres informations pertinentes (Utilisez ce champ pour fournir toute autre information pertinente, telle que le processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux, la participation des parties prenantes ou les stratégies et plans dans lesquels cet objectif national est inclus)**

*L'adoption des objectifs nationaux et l'élaboration de la stratégie nationale et son plan d'actions 2016 - 2025 ont suivi les 17 étapes ci-dessous.*

- 1. la mise en place de l'équipe du projet : un Consultant principal pour coordonner les activités de gestion administrative et technique du projet et un Comptable pour la gestion financière ;*
- 2. la mise en place de l'Unité Nationale pour la Biodiversité (UNBio) qui est un organe consultatif en matière de biodiversité en Guinée. Cet organe technique et scientifique regroupe des experts des secteurs publics, privés et de la société civile, ainsi que des bailleurs de fonds. Cet organe a pour mission de favoriser un consensus sur toutes les questions de biodiversité en étude et d'éviter l'apparition de tout conflit potentiel entre les partenaires ;*
- 3. le recrutement d'un Consultant international-conseiller pour appuyer l'équipe du Projet dans le processus d'élaboration de la Stratégie révisée et de son plan d'actions ;*
- 4. l'élaboration et la diffusion par le Consultant principal des termes de références pour la réalisation de neuf études relatives à la planification nationale sur la diversité biologique 2011-2020 et la mise en œuvre en Guinée des objectifs d'Aichi ;*
- 5. le recrutement de neuf groupes d'experts nationaux qui ont travaillé sur neuf thèmes ;*
- 6. l'organisation et l'animation par le Consultant principal d'une session de mise à niveau de deux jours à l'intention des membres de l'UNBio et des consultants des quatre groupes chargés de réaliser les études de base ;*
- 7. l'organisation d'une session de formation sur la mise à jour et la révision de la SPANB conformément au plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et aux objectifs d'Aichi, à l'intention des consultants nationaux, des membres de l'UNBio et de tous les partenaires. Cette session a été animée par un expert international ;*
- 8. l'organisation d'une session de formation sur sept thèmes à l'intention des consultants nationaux, des membres de l'UNBio et de tous les partenaires ;*
- 9. la collecte des données et informations auprès des partenaires publics, privés, de la société civile et des communautés locales dans des Préfectures des sept régions administratives et la région administrative de Conakry ;*
- 10. la soumission des différents rapports à l'UNBio pour évaluation de la conformité avec les TDR correspondants pour un quitus autorisant leur soumission en atelier national de validation ;*
- 11. la validation des huit rapports en ateliers nationaux par les partenaires (services centraux et déconcentrés, société civile et secteur privé) ;*
- 12. la soumission du Document final de la Stratégie révisée sur la diversité biologique, élaboré conformément aux orientations globales du Plan stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi au Forum d'appui à l'élaboration de la Stratégie sur la diversité biologique pour commentaires ;*
- 13. la prise en compte des commentaires du Forum pour amendement du document ;*
- 14. la validation du Document final de la Stratégie révisée, son Plan d'actions et son Résumé politique pour décideurs en atelier national par les partenaires (services centraux et déconcentrés, société civile et secteur privé) ;*

15. la prise en compte des commentaires de l'atelier national pour amender le document final de la Stratégie, de son Plan d'actions et de son Résumé politique pour décideurs ;
16. la transmission du document final de la Stratégie révisée, de son Plan d'actions et de son résumé politique pour décideurs au Gouvernement pour approbation et adoption ;
17. l'édition et la ventilation du rapport final adopté à qui de droit.

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention : <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :  
<https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:  
<http://peches.gov.gn/>

Site du *Ministre de l'industrie et des PME*: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>



**PARTIE II. MESURES DE MISE EN ŒUVRE QUI ONT ÉTÉ PRISES ET  
ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ, OBSTACLES ET BESOINS  
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES CONNEXES POUR POUVOIR ATTEINDRE  
LES OBJECTIFS NATIONAUX**

**En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez rendre compte des mesures importantes que votre pays a prises pour mettre en œuvre sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la diversité biologique. Veuillez fournir aussi une évaluation de l'efficacité de ces mesures. Le tableau doit être complété pour chaque mesure indiquée.**

**II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux**

**Veuillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays**

***1. Mesures de mise en œuvre***

***1.1. Mesures de conservation et d'utilisation durable***

*Les mesures de conservation et d'utilisation durable sont :*

- *la conservation de la diversité biologique à travers l'identification de ses composantes et le renforcement de la conservation in-situ et ex-situ ; la promotion des types de gouvernance ;*
- *l'implantation des bases solides pour l'utilisation durable de la diversité biologique par l'implication des communautés locales, à travers l'identification, l'évaluation et la valorisation de leurs savoirs, leurs innovations et leurs pratiques traditionnelles durables ;*
- *l'amélioration des mesures générales de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources à travers les politiques existantes, le développement d'outils législatifs, de moyens appropriés et la mise en place d'un réseau efficace d'informations pour développer la coopération, la collaboration et la participation des tous les acteurs concernés ;*
- *la mise en œuvre de la stratégie nationale de biosécurité;*
- *la création d'une banque de ressources phylogénétiques pour la conservation des gènes ;*
- *la création de collections biologiques ;*
- *la promotion et le renforcement de la gestion participative des ressources naturelles dans les terroirs villageois et communautaires, à travers la création de forêts communautaires et privées ainsi que de réserves naturelles communautaires;*
- *la régression des pratiques inappropriées d'exploitation des ressources naturelles notamment les feux de brousse, la coupe abusive de bois dans les zones forestières ou dans les zones à écosystèmes sensibles ;*
- *le renforcement progressif des capacités opérationnelles des structures centrales, déconcentrées et communautaires ;*
- *la mise en place de groupements forestiers communautaires qui prennent en charge la gestion des ressources forestières de leurs localités sous la responsabilité d'un Comité de gestion disposant d'un plan d'intervention à court et moyen termes ;*
- *le criblage et les collections vivantes de certaines variétés, la sélection et la diffusion de variétés;*
- *la création des Centres d'Appui aux Organisations Paysannes (CAOPA);*
- *l'amélioration de l'accès au financement des activités agricoles au bénéfice des OPA et de leurs membres. (accès aux intrants, semences et à l'équipement);*

- la définition des zones prioritaires de conservation de la diversité biologique dans les écosystèmes de la Haute Guinée (de la Guinée au Togo);
- le développement des activités d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique par de nombreux projets, institutions, ONG, artistes, dramaturges, peintres, plasticiens ;
- la multiplication et la diffusion des semences et plants améliorés ;
- l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal de deux parcs nationaux (Badiar et Haut Niger) ; de deux aires protégées transfrontalières en cours d'érection (Guinée – Mali et Guinée – Guinée Bissau);
- l'érection de 16 zones humides en sites Ramsar, dont six côtiers et marins et 10 continentaux et exécution de campagnes annuelles de comptage et d'identification des oiseaux d'eau ;
- l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées avec l'appui de l'UICN;
- les évaluations biologiques rapides à l'intérieur et aux alentours de la forêt classée du Pic de Fon dans la chaîne de Simandou et au niveau des trois forêts Classées (Déré, Diécké et mont Béro) et à Boké pour les études préalables à l'installation de sociétés d'exploitation de bauxite et de fer ;
- l'évolution des statuts des Parcs Nationaux du haut Niger et du Badiar en Réserves de la biosphère ; la création de 2 aires protégées transfrontalières (Guinée -Guinée Bissau et Guinée - Mali);
- la mise en place d'un programme décennal (2014-2020) de gestion des aires protégées ;
- le projet d'appui à la foresterie communautaire et privée ;
- les projets de restauration et d'aménagement intégré des bassins versants des fleuves Kokoulo, Bafing, Sénégal, Kaba, Kolèntè, Koliba, Corubal, Niger et Gambie dits "Bassins Représentatifs Pilotes (BRP) " ;
- le schéma directeur d'aménagement de la mangrove (SDAM) ;
- la réalisation de plus de 24 actions d'identification et/ou de surveillance de la diversité biologique ;
- la mise en place d'un réseau national d'Aires Protégées couvrant 15% du territoire national dont 3 aires protégées transfrontalières, 6 sites Ramsar côtiers et 10 continentaux, 4 réserves de biosphère dont deux parcs nationaux, des réserves naturelles communautaires, des réserves naturelles intégrales, 186 forêts communautaires, des sanctuaires de faune, etc.

### **1.2. Mesures de renforcement des capacités**

*Dans le processus de mise en œuvre de la stratégie, les mesures suivantes ont été prises :*

- *l'amélioration des capacités de plusieurs acteurs concernés pour rehausser de façon significative leur aptitude à résoudre les problèmes cruciaux que posent les choix politiques et les modalités d'application des différentes approches de développement, en appréciant à leurs justes valeurs les possibilités et les limites de ces choix, au regard de leurs répercussions sur l'environnement ainsi que sur les besoins. À ce titre, le renforcement des capacités porte sur : les plans systémique, institutionnel et individuel.*

### **1.3. Mesures d'intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement nationaux**

*Les mesures d'intégration de la diversité biologique dans les principaux politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement nationaux sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous ;*

*Tableau 1 : Mesures prises dans les principaux politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement nationaux*

<b><i>Intitulé du document</i></b>	<b><i>Mesures prises</i></b>
<i>Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-3), 2013-2015</i>	<i>À travers son chapitre I (section 1.1.2.8) relative à la gestion environnementale, ce document intègre de manière perceptible la gestion durable des ressources naturelles à travers</i>
<i>La Politique Nationale de l'Environnement (PNAE) 1997</i>	<i>À travers ses chapitres 3, 4 et 5, elle intègre les objectifs de la CDB en créant un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement de la Guinée. Parmi les mesures prises dans la PNE, on peut citer, entre autres, la gestion des ressources naturelles (lutte contre la dégradation des sols, adaptation aux effets néfastes et atténuation des changements climatiques, approvisionnement en énergie durable, préservation de la diversité biologique, gestion des ressources en eau, etc.) ; l'amélioration du cadre de vie ; et la réduction des émissions des gaz à effet de serre</i>
<i>Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de décembre 1991</i>	<i>Ce Schéma intègre la protection de l'environnement en général et la gestion durable de la diversité biologique en particulier, notamment dans sa section 7</i>
<i>La Politique foncière rurale</i>	<i>La gestion inclusive des terres et immeubles impliquant l'État, les collectivités locales et les personnes privées. Les activités inscrites dans cette politique concernent principalement (i) la gestion des terres par la mise en œuvre du code foncier et domanial, et (ii) la mise en place d'un comité interministériel de suivi et de l'application du code foncier et domanial</i>
<i>Le Programme Régional du Secteur des Énergies traditionnelles (PRSET)</i>	<i>Ce programme intègre la protection de la diversité biologique à travers la promotion des technologies appropriées comme les fumoirs améliorés, les foyers améliorés et la technique des marais salants pour l'extraction du sel</i>
<i>Stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP) : Réforme du secteur de sécurité en Guinée de mai 2014</i>	<i>Cette stratégie se préoccupe de la diversité biologique à travers (i) sa vision qui est d'assurer à la Guinée une gestion équilibrée et durable des ressources naturelles et de l'environnement, et (ii) la création du corps paramilitaire des conservateurs de la nature en 2014, la formation des agents de ce Corps et leur déploiement sur le terrain</i>
<i>Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES)</i>	<i>Dans ses stratégies, le PNDES met l'accent sur la promotion de l'agriculture durable et résiliente au changement climatique ; la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; la gestion durable des écosystèmes et des espèces ; la gestion des catastrophes ; l'amélioration du cadre de vie ; la protection sociale et la gouvernance économique environnementale</i>
<i>Politique nationale genre actualisée (PNG-II)</i>	<i>La PNG-II considère que les femmes doivent jouer un rôle important dans la protection et la gestion de l'environnement. Ainsi, le troisième axe de cette politique porte sur l'accès et le contrôle des ressources et le partage équitable des revenus. Parmi ses mesures prioritaires, figure l'action « Renforcement de la participation femmes / hommes dans les activités de gestion,</i>

	<i>de contrôle des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie »</i>
<i>Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2013-2017 (PNIASA)</i>	<i>Dans son programme IV portant sur la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, le PNIASA vise à améliorer et sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la protection de l'environnement dans toutes ses composantes. Cet objectif sera réalisé à travers les sous programmes suivants : (i) l'aménagement des écosystèmes forestiers ; (ii) la valorisation des produits forestiers et le reboisement forestier ; (iii) la gestion de la sécurisation foncière ; (iv) l'amélioration de la fertilité des sols ; (v) l'amélioration de la gestion des ressources pastorales ; (vi) l'amélioration des ressources halieutiques ; (vii) l'adaptation aux changements climatiques ; (viii) l'appui aux mesures de conservation de la biodiversité, etc.</i>
<i>Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel de 2018 couvrant 2018-2025 (PNIASAN)</i>	<i>Le PNIASAN 2018-2025 prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (GAP) à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur de l'Agriculture durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Le PNIASAN fédère l'ensemble des projets et programmes en cours et en perspective dans le secteur (État et privés). Sur la période 2018-2020, il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires la mise en œuvre effective du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée, (PASANDAD), dans une stratégie de territorialisation du développement Agricole. À travers ses cinq programmes et ses 19 composantes, le PNIASAN intègre la diversité biologique : diversité des plantes agricoles, diversité floristique forestière, financement, etc. L'objectif général de cette politique est d'améliorer considérablement la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté et à la protection environnementale. Ainsi, la principale mesure prise est l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries selon l'approche écosystémique des pêches et en prenant en compte les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes</i>
<i>Document cadre de politique des pêches et de l'aquaculture de 2015 (DOCPA)</i>	<i>La nouvelle Lettre de politique de développement agricole 2006-2015 (LPDA-II)</i>
<i>Le Schéma directeur national d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux de 2018</i>	<i>Dans le cadre de l'élevage, la LPDA-II inscrit dans ses priorités la promotion du développement des races locales et la préservation de leur environnement</i>  <i>Ce schéma directeur vise l'aménagement intégré des espaces pastoraux et l'amélioration des systèmes d'élevage et pastoraux s'inscrivant dans la dynamique d'une modernisation progressive du secteur de l'élevage. Les résultats relatifs à la diversité biologique sont les suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>évaluation du potentiel d'espace disponible et identification des espèces fourragères et leur productivité ;</i></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>identification des principales contraintes et atouts liées à la pratique de l'élevage ;</i></li> <li>▪ <i>l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux.</i></li> </ul>
<i>Étude Stratégique Environnementale et Sociale (ESES) de la réforme du secteur minier en République de Guinée</i>	<i>Ce document recommande d'analyser les risques environnementaux et d'établir les mesures à mettre en place pour les minimiser et en assurer la bonne gestion</i>

À ces mesures sectorielles s'ajoutent des mesures générales dont :

- *la restauration de certains écosystèmes dégradés à travers des reboisements réalisés par (i) les services techniques et déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, (ii) des projets et programmes, (iii) des communautés, (iv) des sociétés minières ;*
- *l'interdiction de la destruction des habitats et des écosystèmes ;*
- *l'obligation de réaliser des études d'impacts pour tous les projets de développement ;*
- *le déploiement d'une stratégie efficace de lutte contre les feux de brousse ;*
- *le renforcement des capacités d'action des conservateurs de la nature.*

*1.4. Mesures d'intégration de la diversité biologique dans le cadre juridique*  
*Les principales mesures d'intégration de la diversité biologique dans le cadre juridique sont présentées au tableau 2 qui suit.*

*Tableau 2 : Principales mesures d'intégration de la diversité biologique dans le cadre juridique*

<b><i>Intitulé de l'acte</i></b>	<b><i>Mesures</i></b>
<i>La Constitution du 10 juin 2010</i>	<i>À travers les articles 16 et 21, elle pose le principe de protection de l'environnement et de partage juste et équitable</i>
<i>L'Ordonnance n°045/PRG/SGG/87 du 28 mai 1987, portant Code de Protection et de mise en valeur de l'Environnement</i>	<i>En ses articles 2, 4, 48 à 57 inclusivement, ce Code intègre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique</i>
<i>La loi L/2017/060/AN du 12 décembre 2017 portant Code forestier</i>	<i>Le Code forestier préserve la flore et les écosystèmes forestiers contre toute forme de dégradation et régleme sa gestion. Il prévoit les domaines forestiers de l'État, des collectivités et privés. Il prévoit également un plan forestier national, régional et préfectoral</i>
<i>La Loi L/95/051/CTR du 20 novembre 1995 portant Code pastoral</i>	<i>Cette loi évoque que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement sous peine d'amende</i>
<i>L'Ordonnance n°92/019 du 30 mars 1992, portant Code foncier et domaniaal</i>	<i>Dans ses articles 92 et 97, ce Code fait état des règles d'aménagement foncier rural applicables à la protection de l'environnement et le domaine public naturel favorable au développement de la diversité biologique</i>
<i>La Loi L/98/036/AN du 31 décembre 1998 portant Code pénal</i>	<i>Des peines d'emprisonnement et amendes sont prévues pour des actions de dégradation de la</i>

	<i>nature</i>
<i>La Loi L/2013/053/CNT du 08 avril 2013 portant Code minier</i>	<i>Il contient des dispositions de protection de l'environnement, de la diversité biologique et de réhabilitation des milieux naturels après exploitation des mines ou carrières</i>
<i>La Loi L/98/017/AN du 13 juillet 1998 portant Code de l'urbanisme</i>	<i>A travers les articles L. 111.4, L. 111.8 et L. 121.1 et la section 4. ce Code intègre l'environnement et la diversité biologique</i>
<i>La L/2017/040/AN du 24 février 2017 promulguée par le Décret D/2017/197/PRG/SGG du 28 juillet 2017 portant Code des collectivités locales</i>	<i>Il évoque l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles avec la prise en compte de la protection de ces ressources lors de l'exploitation</i>
<i>Le Code de l'eau : Loi n°L/94/005/CTRN du 15 février 1994</i>	<i>À travers ses chapitres 3 à 10 inclusivement, ce Code régit l'utilisation des ressources en eau, la protection des bassins versants et de la qualité des eaux ainsi que la sauvegarde des certaines régions ou zones</i>
<i>La loi L/N° 2018/0049/AN du 20 juin 2018 promulguée par le Décret D/2018/255/PRG/SGG du 18 octobre 2018 portant Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse</i>	<i>Ce Code intègre la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique (i) en fixant les principes fondamentaux visant à assurer la protection, la conservation et la gestion de la faune sauvage et ses habitats, et (ii) en reconnaissant le droit de chasse, en exigeant l'utilisation rationnelle des espèces animales et leur pérennité</i>
<i>La loi L/2015/028/AN du 14 septembre 2015 portant Code de l'Aquaculture en République de Guinée</i>	<i>À travers 63 articles, cette loi fixe le cadre général et spécifique des activités d'exploitation et de conservation des ressources aquacoles</i>
<i>La loi L/2015/027/AN du 14 septembre 2015 portant Code de la Pêche continentale en République de Guinée</i>	<i>À travers ses 66 articles, celle loi cerne tous les aspects (i) de la protection et la conservation des milieux aquatiques continentaux; et (ii) la protection et la valorisation du patrimoine dulcicole</i>
<i>La loi L/2015/026/AN du 14 septembre 2015 portant Code de la Pêche maritime en République de Guinée</i>	<i>Comprenant 260 articles, celle loi régleme la pêche maritime en République de Guinée, à travers la définition des règles applicables à la pêche dans les zones maritimes sous souveraineté ou juridiction guinéenne</i>

## **2. Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux**

*L'évaluation de l'efficacité des mesures a permis de constater que les politiques, stratégies, programmes, plans et projets sont faiblement mis en œuvre et les lois et règlement sont insuffisamment appliqués. Malgré les difficultés socioéconomiques, la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action sur la diversité biologique peut être efficace grâce aux efforts nationaux, aux financements par les partenaires, à l'appui technique et scientifique de la coopération sous régionale, régionale et internationale. En effet, les mesures prises permettront l'exécution de nombreux accords dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'agroforesterie, de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, de*

*l'amélioration de la législation, et de la gestion des aires protégées ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.*

*Les mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que les mesures générales pour soutenir ces deux objectifs vont favoriser la préservation des écosystèmes, des habitats, la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques. Elles vont encourager la participation des populations à la mise en œuvre des activités respectueuses de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la perpétuation de la diversité biologique.*

### ***3. Obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux***

#### ***3.1. Les obstacles scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux***

*Les obstacles scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux sont les suivants :*

##### *a. Au niveau politique :*

- *la gouvernance : (i) une insuffisance de ressources financières, (ii) un ralentissement de la croissance, (iii) la pauvreté, (iv) une faible performance économique, etc.*
- *le cadre juridique : insuffisamment mis en œuvre ;*
- *des stratégies, programmes et plans bien élaborés et faiblement exécutés et suivis, etc.*

##### *b. Au niveau institutionnel :*

- *Mission : mission peu précise et comprise, enchevêtrement ;*
- *Ressources humaines : insuffisantes, peu qualifiées, faiblement organisées, inégalement déployées, peu motivées ;*
- *Ressources financières : insuffisantes, pas disponibles à temps ;*
- *Infrastructures : très insuffisantes et peu appropriées ;*
- *Synergie : insuffisante, les services et les personnels collaborent faiblement, etc. ;*
- *l'intervention limitée et désordonnées des ONG ;*

##### *c. Au niveau de la connaissance de la biodiversité : la connaissance de la diversité biologique (faune, flore, écosystèmes et gènes) est relativement faible à cause :*

- *du manque d'infrastructures et d'équipement techniques ;*
- *de l'insuffisance des moyens financiers ;*
- *de l'insuffisance de programmes de recherche sur la diversité biologique due au faible financement de la recherche scientifique relative à la diversité biologique.*
- *de l'insuffisance des taxonomistes.*

##### *d. Au niveau de la connaissance de la biodiversité :*

- *la faible implication des communautés dans la prise de décision par endroit ;*
- *l'insuffisance de la prise en compte de la gestion durable de la diversité biologique dans les Plans de Développement Local (PDL) ;*
- *le faible appui technique et financier aux comités de gestion des ressources naturelles ;*
- *l'insécurité foncière ;*
- *la faible synergie entre les différents acteurs.*

### **3.2. Besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux**

*Les besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux sont les suivants :*

- *l'élimination des conflits de compétences engendrés par la prolifération des centres de prise de décision ;*
- *l'amélioration de la gouvernance de la gestion des ressources naturelles ;*
- *l'implication effective des communautés dans la prise de décision ;*
- *l'amélioration continue de la prise en compte de la gestion durable de la diversité biologique dans les Plans de Développement Local (PDL) ;*
- *l'amélioration de l'appui technique et financier alloué aux comités de gestion des ressources naturelles ;*
- *la réorganisation de l'intervention des ONG ;*
- *l'amélioration de la synergie entre les différents acteurs ;*
- *l'amélioration des moyens financiers, techniques et technologiques ;*
- *le financement de la recherche scientifique relative à la diversité biologique ;*
- *la préservation des valeurs traditionnelles ;*
- *l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de recherche pour améliorer la connaissance taxonomique de la faune et de la flore.*

**Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue**

*Les mesures de conservation et d'utilisation durable contribuent à la mise en œuvre des objectifs nationaux suivants :*

Objectifs : 1; 3; 4; 5; 6; 7; 9; 11; 12; 13; 14; 15; 16; 17; 18; 19 et 20.

*Les mesures de renforcement des capacités contribuent à la mise en œuvre des objectifs nationaux suivants :*

Objectifs : 1; 2; 3; 5; 6; 7; 11; 13; 14; 16; 17; 18; 19 et 20.

*Les mesures d'intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement nationaux contribuent à la mise en œuvre des objectifs nationaux suivants :*

Objectifs : 2; 4; 6; 7; 11; 13; 14; 15; 17; 18; 19 et 20.

**Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités**

- Les mesures prises ont été efficaces**
- Les mesures prises ont été en partie efficaces*
- Les mesures prises ont été inefficaces**
- Inconnu**

**Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus**

*Les mesures prises ont été en partie efficaces, du fait que le Gouvernement a reconnu la valeur de biodiversité dans le processus de développement socio-économique du pays. Pour ce faire, il a :*



- *mis en place des organes de concertation interinstitutionnelle ;*
- *créé un cadre approprié de gestion durable des ressources naturelles ;*
- *mis en place une politique de décentralisation et de déconcentration ;*
- *élaboré des politiques, stratégies, programmes et plans de gestion durable des ressources naturelles ;*
- *adhéré à la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement;*
- *mis en place des institutions de formation et de recherche disposant des filières axées sur la diversité biologique;*
- *créé le corps des conservateurs de la nature doté d'un statut paramilitaire particulier.*

*Nonobstant cet engagement, les difficultés ci-dessous limitent l'atteinte des résultats escomptés :*

1. *les conflits de compétences engendrés par la prolifération des centres de prise de décision ;*
2. *la défaillance dans la gouvernance de la gestion des ressources naturelles ;*
3. *la faible implication des communautés dans la prise de décision ;*
4. *la faible prise en compte de la gestion durable de la diversité biologique dans les Plans de Développement Local (PDL) ;*
5. *l'insuffisance du système de suivi-évaluation efficace des programmes/projets ;*
6. *la faible capitalisation et diffusion des acquis des programmes/projets ;*
7. *le faible appui technique aux comités de gestion des ressources naturelles ;*
8. *l'intervention limitée et désordonnées des ONG ;*
9. *l'insécurité foncière ;*
10. *la faible synergie entre les différents acteurs ;*
11. *l'insuffisance de crédits de développement à moyen et long termes ;*
12. *la faible mobilisation de toutes les couches socioprofessionnelles à protéger les ressources naturelles du pays, gage du développement durable ;*
13. *l'insuffisance d'équipements (moyens de travail) et moyens financiers.*

#### ***Méthode employée pour l'évaluation de l'efficacité***

*La méthode employée pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus combine un entretien avec certains acteurs stratégiques (gestionnaires des ressources naturelles, acteurs de la société civile), les missions de terrain, l'analyse documentaire.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations concernant cette évaluation.)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique : <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : [http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee ;](http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee;)*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>*

- Site du *Ministère* des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du *Ministre de l'industrie* et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB**

*Au titre des mesures de conservation :*

- *l'instauration des périodes annuelles de repos biologique dans les domaines de la conservation des ressources halieutiques, forestières et fauniques;*
- *la création et l'opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature à travers le recrutement de près de 3 000 agents dont 500 déjà déployés pour la surveillance du réseau national d'aires protégées;*
- *la création de nouvelles aires marines protégées dont les plans de gestion sont élaborés ou en voie de l'être.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention :* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- Site du *Ministère* des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du *Ministre de l'industrie* et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise : Veuillez décrire les obstacles rencontrés et tout besoin scientifique et technique identifié en vue de, y compris la coopération technique et scientifique, des activités de renforcement des capacités ou la nécessité de matériel d'orientation**

***Obstacles liés aux mesures prises***

*Les obstacles liés aux mesures (i) de conservation et d'utilisation durable; (ii) de renforcement des capacités; et (iii) d'intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement nationaux sont :*

*Au niveau politique :*

- *la gouvernance : (i) une insuffisance de ressources financières, (ii) un ralentissement de la croissance, (iii) la pauvreté, (iv) une faible performance économique, etc.*
- *le cadre juridique : insuffisamment mis en œuvre ;*
- *faible intégration des engagements internationaux dans le dispositif juridique national;*

- *de stratégies, programmes et plans bien élaborés et faiblement exécutés et suivis, etc.*

*Au niveau institutionnel :*

- *mission : mission peu précise et comprise, enchevêtrement ;*
- *ressources humaines : insuffisantes, peu qualifiées, inégalement déployées, peu motivées ;*
- *ressources financières : insuffisantes, pas disponibles à temps ;*
- *infrastructures : insuffisantes et peu appropriées ;*
- *synergie : insuffisante, les services et les personnels collaborent faiblement, etc.*

*Au niveau de la connaissance de la biodiversité :*

*La connaissance de la diversité biologique (faune, flore et écosystèmes) est relativement faible à cause :*

- *de l'insuffisance d'infrastructures et d'équipement ;*
- *de l'insuffisance des moyens financiers ;*
- *faible connaissance du potentiel disponible (faune, flore et écosystèmes) résultant de l'insuffisance, entre autres; des moyens financiers dédiés à la recherche et aux inventaires ;*
- *de l'insuffisance des taxonomistes.*

### **Besoins scientifiques et techniques liés aux mesures prises**

*La mise en œuvre des mesures (i) de conservation et d'utilisation durable ; (ii) de renforcement des capacités ; et (iii) d'intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement nationaux prises requièrent la satisfaction d'un certain nombre de besoins dans le domaine scientifique et technique, à savoir :*

- *le transfert de technologie; la disponibilité de programmes de recherche cohérents;*
- *la construction des infrastructures appropriées et la rénovation de celles existantes pour les adapter aux technologies nouvelles;*
- *la qualification des ressources humaines;*
- *le financement de la recherche*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>*
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>*
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>*

**PARTIE III. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA  
RÉALISATION DE CHAQUE OBJECTIF NATIONAL**

**En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez évaluer le niveau de progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national de votre pays ou engagements semblables. Le tableau doit être rempli pour chaque objectif national. Si votre pays n'a pas fixé d'objectifs nationaux, veuillez utiliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.**

<p><b>1. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national</b></p>
<p><b>Objectif</b> <i>Objectif 1: De 2011 à 2020, au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable</i></p>
<p><b>Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>En voie de dépasser l'objectif</b>  <input checked="" type="checkbox"/> <i>En voie d'atteindre l'objectif</i>  <input type="checkbox"/> <b>Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</b>  <input type="checkbox"/> <b>Aucun changement notable</b>  <input type="checkbox"/> <b>Éloignement de l'objectif</b>  <input type="checkbox"/> <b>Inconnu</b></p>
<p><b>Date de l'évaluation :</b> juillet 2018</p>
<p><b>Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).</b></p> <p><i>Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>la mise en œuvre de politiques, stratégies, programmes et plans de gestion durable des ressources naturelles;</i></li> <li><i>l'existence et le fonctionnement de près de 35 institutions de formation et de recherche disposant des filières axées sur la diversité biologique;</i></li> <li><i>les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique réalisées à travers de nombreux projets par les institutions, ONG, artistes, dramaturges, peintres, plasticiens ;</i></li> <li><i>la création de 186 forêts communautaires ;</i></li> <li><i>l'existence d'un projet d'appui à la foresterie communautaire et privée ;</i></li> <li><i>la réalisation de plus de 24 actions d'identification et/ou de surveillance de la diversité biologique ;</i></li> <li><i>la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation pour la conservation des chimpanzés;</i></li> <li><i>le renforcement de la surveillance des pêches et l'élaboration de plans annuels de gestion et d'aménagement des pêcheries fondés sur les résultats de recherche halieutique ;</i></li> </ol>

9. l'existence de l'émission « Protégeons notre Environnement » sur la Radio et la télévision nationales, ainsi que d'autres émissions au niveau des radios rurales et des Radios communautaires et privées ;
10. l'éducation et la sensibilisation du public aux préoccupations environnementales et aux enjeux de la diversité biologique par les artistes dramaturges, peintres et plasticiens ;
11. l'exécution de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la coopération scientifique et technique avec plusieurs pays, organisations et institutions scientifiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes;
12. la mise en place au niveau national, d'un programme d'éducation relative à l'environnement au niveau scolaire avec l'appui du Programme Régional d'Éducation Environnementale (PREE)

L'obstacle rencontré dans l'évaluation de cet objectif est :

- accessibilité aux données et informations limitée
- faible couverture du territoire national par la radiotélévision guinéenne (médium public)

#### **Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

##### **Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation**

Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :

- au moins 57% de la population est conscientisée sur les valeurs de la diversité biologique;
- plus de 20 départements ministériels ont élaboré et mis en œuvres des politiques, stratégies, programmes et projets sectoriels prenant en compte les valeurs de la diversité biologique et des mesures pour sa conservation et son utilisation durable;
- plus de 186 communautés ont pris des mesures pour la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique à travers la création et la gestion des forêts communautaires.

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

#### **Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :

- l'analyse des documents de politiques, stratégies, plans d'action existants;
- la réalisation des enquêtes auprès des structures publiques, institutions, associations et communautés locales;
- l'analyse des textes juridiques en vigueur;
- les visites de terrain.

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

Sites et liens internet :

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée en partie sur des données factuelles en raison du fait que certaines données sont qualitatives.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, à travers ses services techniques, les départements sectoriels (entre autres : enseignement supérieur et recherche scientifique, agriculture, élevage, pêche, aquaculture et économie maritime, administration du territoire et décentralisation, plan et développement économique), la société civile et le secteur privé.*

*Ce suivi se fait à travers des missions d'évaluation du niveau de conscientisation.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique : <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>

- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

### Objectif

*Objectif 2: De 2011 à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon le besoin, et dans les systèmes de notification*

### Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation : juillet 2018

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur : des politiques, stratégies, plans, programmes et projets développés et mis en œuvre dans divers secteurs dont entre autres.*

#### 1. Au niveau des Politiques :

- Politique nationale de l'environnement;
- Politique forestière nationale;
- Politique de l'eau;
- Politique foncière rurale;
- Lettre de politique de l'élevage; etc.

#### 13. Au niveau des stratégies :

- Les trois Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (DSRP 1, 2 et 3);
- Schéma national d'aménagement du territoire;
- Stratégie nationale d'action prioritaire : réforme du secteur de sécurité;
- Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove; etc.



14. Au niveau des plans :

- Plan national de développement économique et social (PNDS) 2016-2020;
- Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA);
- Plan d'Action pour la Promotion des Femmes;
- Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification;
- Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques;
- Plan National d'Action pour l'Environnement; etc.

15. Au niveau des programmes et projets :

- Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises;
- Plans de Développement Local (PDL);
- Projet de Développement Social Durable Haute et Moyenne Guinée, etc.

L'obstacle rencontré dans l'évaluation de cet objectif est :

- accessibilité aux données et informations limitée.

#### **Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :

- au moins 15 départements ministériels ont intégré la diversité biologique dans leur systèmes de planification, à travers les politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels;
- les 342 collectivités locales que compte le pays ont intégré la diversité biologique dans leur Plan de Développement Local (PDL).

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

#### **Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

L'autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis est :

- l'analyse des documents pour évaluer le niveau d'intégration.

#### **Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

Sites et liens internet :

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>



<p><b>Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles</p> <p><input type="checkbox"/> Fondée en partie sur des données factuelles</p> <p><input type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles limitées</p>
<p><b>Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus</b></p> <p><i>Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison du fait que les données utilisées couvrent la plupart des départements ministériels, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé.</i></p>
<p><b>Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est adéquat</p> <p><input type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun système de suivi en place</p> <p><input type="checkbox"/> Le suivi n'est pas nécessaire</p>
<p><b>Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place</b></p> <p><i>Un système de suivi est mis en place dans chaque secteur d'activités et est assuré par chacun des acteurs dans son domaine spécifique.</i></p> <p><b>Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)</b></p> <p><i>Sites et liens internet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <a href="https://www.cbd.int/secretariat/">https://www.cbd.int/secretariat/</a></li> <li>▪ Site de la FAO : <a href="http://www.fao.org/home/fr/">http://www.fao.org/home/fr/</a></li> <li>▪ Site du Gouvernement guinéen : <a href="http://www.gouvernement.gov.gn/">http://www.gouvernement.gov.gn/</a></li> <li>▪ Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <a href="http://mines.gov.gn/">http://mines.gov.gn/</a></li> <li>▪ Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <a href="https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee">https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee</a></li> <li>▪ Site du CHM/Guinée : <a href="http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee">http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee</a> ;</li> <li>▪ Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <a href="http://www.eaux-forets.gouv.gn/">http://www.eaux-forets.gouv.gn/</a></li> <li>▪ Site de l'herbier national de Guinée : <a href="http://www.herbianguinee.org">http://www.herbianguinee.org</a></li> <li>▪ Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <a href="http://peches.gov.gn/">http://peches.gov.gn/</a></li> <li>▪ Site du Ministre de l'industrie et des PME: <a href="https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/">https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/</a></li> </ul>
<p><b>Objectif</b></p> <p><i>Objectif 3: De 2011 à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées et/ou réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées</i></p>
<p><b>Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :</b></p> <p><input type="checkbox"/> En voie de dépasser l'objectif</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En voie d'atteindre l'objectif</p>

<input type="checkbox"/> <b>Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</b> <input type="checkbox"/> <b>Aucun changement notable</b> <input type="checkbox"/> <b>Éloignement de l'objectif</b> <input type="checkbox"/> <b>Inconnu</b>
<b>Date de l'évaluation : juillet 2018</b>
<p><b>Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).</b></p> <p><i>Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur : La mise en place des systèmes pour l'élimination des incitations négatives et leur remplacement par celles positives. Les incitations positives sont, entre autres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>instauration des repos biologiques pour la faune et la flore au niveau marin et terrestre;</i></li> <li>▪ <i>obligation de réaliser des études d'impacts assorties des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) pour tous les projets de développement;</i></li> <li>▪ <i>création des aires protégées au niveau terrestre et maritime;</i></li> <li>▪ <i>érection de certaines en forêts classées et communautaires;</i></li> <li>▪ <i>interdiction des feux de brousse et instauration des feux précoces;</i></li> <li>▪ <i>existence des comités villageois de gestion des ressources naturelles et des feux de brousse;</i></li> <li>▪ <i>instauration des programmes de formation et de recherche en éducation environnementale axée sur la diversité biologique;</i></li> <li>▪ <i>existence des émissions articles de presses axés sur l'environnement en général et la diversité biologique;</i></li> <li>▪ <i>promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.</i></li> </ul> <p><i>L'obstacle rencontré dans l'évaluation de cet objectif est :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>accessibilité aux données et informations limitée.</i></li> </ul>
<p><b>Indicateurs utilisés pour cette évaluation</b></p> <p><i>Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Les mécanismes d'incitation disponible (voir liste ci-dessus).</i></li> </ul> <p><b>Ou :</b></p> <input type="checkbox"/> <b>Aucun indicateur utilisé</b>
<p><b>Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis</b></p> <p><i>L'autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis est :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>La régression des conflits et arrestations durant les périodes de repos biologique</i></li> <li>▪ <i>L'évolution des volumes de mobilisations de ressources en faveur de la gestion des ressources naturelles.</i></li> </ul>
<p><b>Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)</b></p> <p><i>Sites et liens internet :</i></p>

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles**  
 *Fondée en partie sur des données factuelles*  
 **Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison du fait que les mesures mises en place portent sur plusieurs domaines.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**  
 *Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)*  
 **Aucun système de suivi en place**  
 **Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Les mesures prises ne couvrent pas toutes les incitations requises.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

### **Objectif**

*Objectif 4: De 2011 à 2020 au plus tard, le Gouvernement, les entreprises, les partenaires au développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et mis en œuvre des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif**
- En voie d'atteindre l'objectif*
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable**
- Éloignement de l'objectif**
- Inconnu**

**Date de l'évaluation :** *juillet 2018*

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur : un certain nombre de mesures et plans sectoriels en cours de mise en œuvre.*

*Parmi les principales mesures, on peut citer :*

- *l'instauration des repos biologiques pour la faune et la flore au niveau marin et terrestre;*
- *la coopération avec 06 pays voisins en matière de surveillance et de protection des pêches. Ces pays sont : Gambie, Guinée Bissau, Cap Vert, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone ;*
- *l'échange d'agro-biodiversité par voie de coopération Sud-Sud, Nord-Sud ;*
- *la création du corps paramilitaire des conservateurs de la nature, formation et équipement du personnel;*
- *l'engagement technique et financier des partenaires au développement pour l'appui à la communication, l'éducation et la sensibilisation du public pour la gestion durable des ressources naturelles ;*
- *les mesures financières mises en place par l'État et les partenaires au développement pour l'appui à l'opérationnalisation du corps paramilitaire des conservateurs de la nature, à la surveillance des pêches, à la résilience et à l'adaptation des moyens d'existence des communautés à la base aux effets des changements climatiques ;*
- *la protection des écosystèmes forestiers et de leurs ressources par le développement des énergies nouvelles et renouvelables.*

*Les plans sont entre autres :*

- *Plan national d'action pour l'environnement;*
- *Plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE);*
- *Plans annuels de pêche;*
- *Plan stratégique de la recherche agronomique;*
- *Plan d'action forestier;*
- *Plan d'action national pour la conservation de la diversité biologique;*
- *Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA);*
- *Plan d'action pour la promotion des femmes (PAPF);*
- *Plan d'action national de lutte contre la désertification;*
- *Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques;*
- *Plan national de développement économique et social (PNDS) 2016-2020; etc.*

*Les obstacles rencontrés dans l'évaluation de cet objectif sont :*

- *accessibilité aux données et informations limitée.*

#### **Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- *le nombre et l'efficacité des mesures et plans d'aménagement intégré et d'exploitation rationnelle des écosystèmes et de leurs ressources.*

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

#### **Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*L'autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis est :*

- *l'évaluation du niveau de mise en œuvre des mesures et plans.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbiiergee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles**  
 *Fondée en partie sur des données factuelles*  
 **Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée en partie sur des données factuelles en raison du fait que les mesures définies et les plans mis en place ne couvrent pas tous les domaines.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**  
 *Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)*  
 **Aucun système de suivi en place**  
 **Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi est assuré par les services publics et les partenaires au développement, à travers des missions de supervision, de contrôle et d'évaluation.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;

- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

### Objectif

*Objectif 5: De 2011 à 2020, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts, est sensiblement réduit et ramené à près de zéro*

### Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation : juillet 2018

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur : Sur la base de l'état de dégradation de l'écorégion Guinée (cf. carte 1 ci-dessous), un certain nombre de mesures et plans sectoriels en cours de mise en œuvre.*

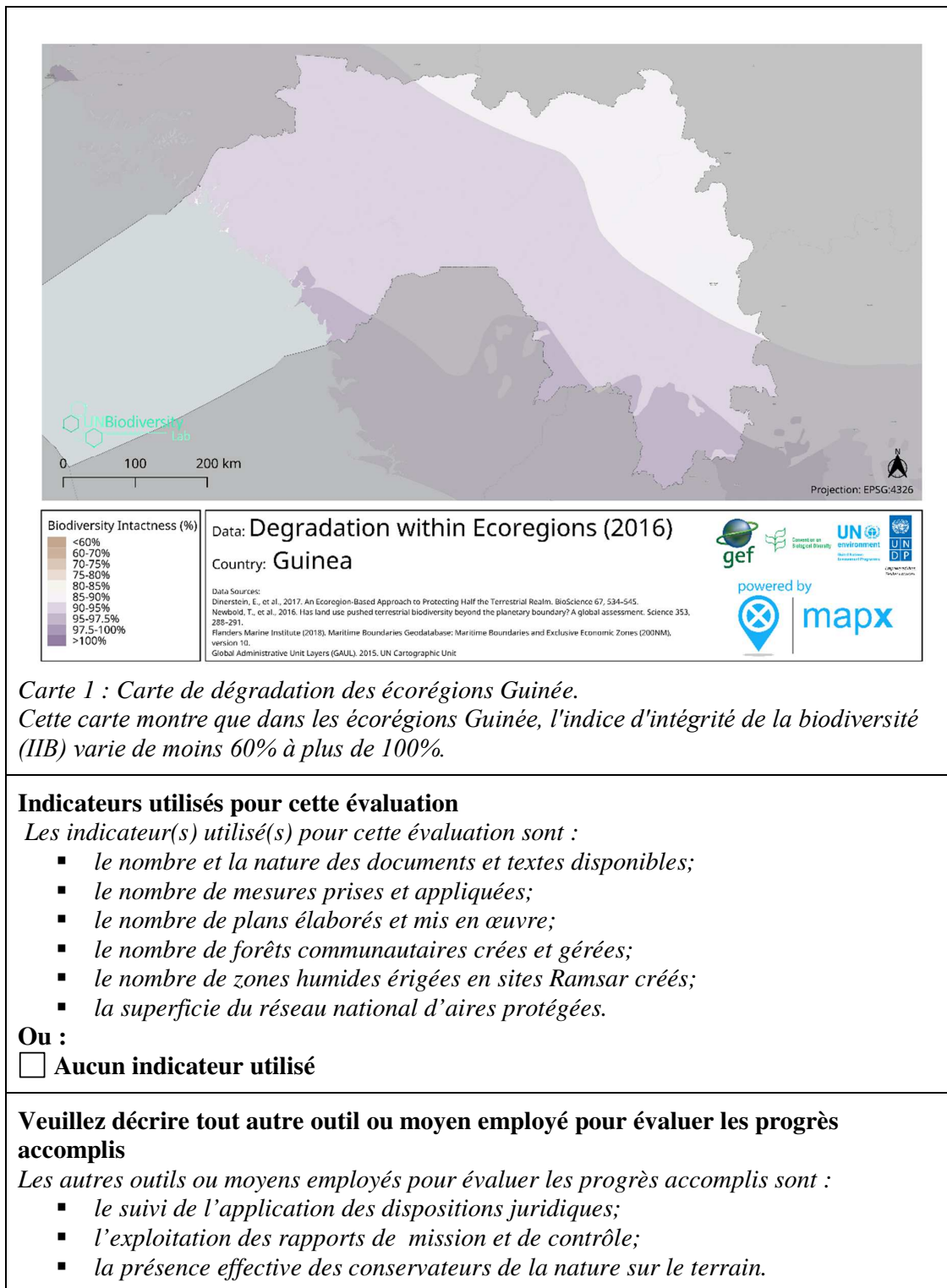
- la création d'aires marines et terrestres protégées;
- la création des zones prioritaires de conservation de la biodiversité dans les écosystèmes de la Haute Guinée (de la Guinée au Togo);
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des Parcs nationaux de Badiar et du Haut Niger, de certaines forêts classées;
- la création de 186 forêts communautaires;
- l'érection de 16 zones humides en sites Ramsar : 6 côtiers ou marins et 10 continentaux;
- le déploiement du personnel des conservateurs de la nature sur l'ensemble du territoire;
- la révision de certains textes juridiques (code forestier, code de protection et réglementation de la chasse, codes de la pêche maritime et continentale, code de l'élevage, code pénal, etc. forêts communautaires);
- la mise en place d'un réseau national d'aires protégées couvrant 15% du territoire national;
- la réalisation d'une étude diagnostique des 103 Associations de Services Financiers ruraux (ASF) créées dans la zone avec l'appui des Projets et Programmes FIDA en Guinée (PRAADEL, PRODAD/GF, PPDR/HG) et autres ASF dans la zone;
- la création de 24 variétés de riz irrigué dont 8 diffusées; de 16 variétés de riz pluvial dont 4 diffusées; de 13 variétés de maïs dont 7 diffusées; de 11 variétés d'arachide dont 4 diffusées; à la Station de recherche agronomique de Foulayah, Préfecture de Kindia ;

- la création de collections vivantes de 25 variétés de banane douce et banane plantain à la Station de recherche agronomique de Foulayah, Préfecture de Kindia ;
- la ré-identification de la collection coloniale de mangues de 72 à 69 variétés, introduction de 36 nouvelles variétés de mangues et caractérisation des variétés, 11 variétés commerciales et 105 introduites ;
- la sélection et diffusion de la variété d'ananas « Queen Tahiti » dans les 2 grandes zones de production à Mafèrènya (Préfecture de Forécariah) et à Friguiagbé (Préfecture de Kindia).
- la sélection de 5 clones d'anacardier en station pour répondre aux exigences du marché international des noix, de 65 espèces/variétés d'agrumes et introduction et diffusion de 10 variétés d'espèces/variétés d'agrumes en milieu paysan ;
- le criblage de 105 variétés de tomate, dont 5 variétés retenues (Caracoli, Calinago, Mongal, Caraiïbo, Carmina) adaptées à toutes les saisons et à tous les écosystèmes et vulgarisées ;
- le criblage de 25 variétés d'aubergine dont 3 variétés retenues (Tabounna, Kalinda, Adama), adaptées à toutes les saisons et à tous les écosystèmes et vulgarisées ;
- le criblage de 12 variétés de gros piment dont 3 variétés retenues (Mamou, Kibili, Samaya), adaptées à toutes les saisons et à tous les écosystèmes et vulgarisées ;
- le criblage de 12 variétés de Gombo dont 4 variétés retenues, (Fodéya, Kaaly Fikhè, Kaaly Gbély, Kissidougou) adaptées à toutes les saisons et à tous les écosystèmes et vulgarisées ;
- le criblage de 15 variétés de pastèques dont 3 variétés retenues (Kaolack, Sugar Baby, Sugar Doll), adaptées à toutes les saisons et à tous les écosystèmes et vulgarisées ;
- le criblage de 9 variétés de concombre dont 2 variétés retenues (Sily, Camayenne), adaptées à toutes les saisons et à tous les écosystèmes et vulgarisées,
- le criblage de 7 variétés de choux pommé dont 3 variétés retenues (Choux Cabus, K.K Cross, Marché de Copenhague), adaptées à toutes les saisons et à tous les écosystèmes et vulgarisées ;
- le criblage d'autres cultures à savoir : Laitue : 5 - 3, Carotte: 5 - 2, Courgette: 9, Courge: 11, Persil: 4, Asperge: 3, Céleri: 2, Melon: 5, Haricot vert: 5, Navet: 3 et Radis: 3.
- les collections vivantes de 91 variétés sélectionnées de manioc à la Station de recherche agronomique de Foulayah (Préfecture de Kindia)
- la sélection et diffusion de 6 variétés de manioc à hauts rendements (plus de 50 t/ha) Tokoumbo en large diffusion à la Station de recherche agronomique de Foulayah (Préfecture de Kindia)..

**Les obstacles rencontrés dans l'évaluation de cet objectif sont :**

- *accessibilité aux données et informations limitée.*





Carte 1 : Carte de dégradation des écorégions Guinée.

Cette carte montre que dans les écorégions Guinée, l'indice d'intégrité de la biodiversité (IIB) varie de moins 60% à plus de 100%.

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :

- le nombre et la nature des documents et textes disponibles;
- le nombre de mesures prises et appliquées;
- le nombre de plans élaborés et mis en œuvre;
- le nombre de forêts communautaires créées et gérées;
- le nombre de zones humides érigées en sites Ramsar créés;
- la superficie du réseau national d'aires protégées.

Ou :

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :

- le suivi de l'application des dispositions juridiques;
- l'exploitation des rapports de mission et de contrôle;
- la présence effective des conservateurs de la nature sur le terrain.

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles  
 Fondée en partie sur des données factuelles  
 Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison de la disponibilité des plans, des actes de création et de classement des aires protégées, sites Ramsar, forêt classées et forêts communautaires; et l'existence des mesures juridiques. Il existe également les protocoles de recherches ainsi que les champs de démonstration.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat  
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)  
 Aucun système de suivi en place  
 Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi est assuré par les services publics à travers des missions de supervision, de contrôle et d'évaluation ; ainsi que les protocoles de recherches et les plans d'aménagement et de gestion des aires protégées.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>

### **Objectif**

*Objectif 6: De 2011 à 2020, tous les stocks de poissons et des autres ressources biologiques aquatiques comestibles sont inventoriés et l'état des espèces est connu, des plans durables de récolte sont mis en place et appliqués pour éviter la surpêche et la pêche illégale et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres*

### **Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif**
- En voie d'atteindre l'objectif*
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable**
- Éloignement de l'objectif**
- Inconnu**

**Date de l'évaluation :** juillet 2018.

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :*

- *les plans annuels de pêche;*
- *les campagnes annuelles d'évaluation des stocks halieutiques;*
- *le renforcement de la surveillance des pêches;*
- *la coopération sous régionale en matière de surveillance et de protection des pêches.*

*Les obstacles rencontrés dans l'évaluation de cet objectif sont :*

- *accessibilité aux données et informations limitée.*

### **Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- *le nombre de plans annuels de pêche élaborés et mis en œuvre;*
- *le nombre de campagnes d'évaluation des stocks halieutiques;*

- la fréquence des missions de surveillance;
- la régression du nombre de saisies en période de repos biologique.

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :

- l'exploitation des rapports d'évaluation;
- le suivi du respect des plans annuels de pêche;
- les rapports de missions de surveillance.

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbiiergee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison de la disponibilité des plans annuels de pêche, des rapports d'évaluation annuelle des stocks halieutiques et des rapports des missions de surveillance.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat*
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place**
- Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi est assuré par les services techniques du Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime à travers le respect du contenu des documents.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention : <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbianguinee.org>*
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>*
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>*

**Objectif**

*Objectif 7 : De 2011 à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif**
- En voie d'atteindre l'objectif*
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable**
- Éloignement de l'objectif**
- Inconnu**

**Date de l'évaluation :** juillet 2018.

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :*

- *les rapports des évaluations biologiques rapides (RAP),*
- *les évaluations biologiques rapides à l'intérieur et aux alentours de la forêt classée du Pic de Fon dans la chaîne de Simandou et au niveau des trois forêts classées (Déré, Diécké et mon Béro) et à Boké pour les études préalables à l'installation des sociétés d'exploitation de bauxite et de fer,*

- *l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal de deux parcs nationaux et d'un programme décennal pour les aires protégées;*
- *l'inventaire des ressources et des usages, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de cogestion de 10 forêts classées;*
- *la réalisation de plus de 15 inventaires de la faune dans les parcs nationaux, forêts classées et bassins versants;*
- *l'inventaire des poissons des Mer et d'eaux douces par le projet SIAP.*

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- *nombre de plans de prélèvements durables élaborés et mis en œuvre;*
- *nombre de campagnes d'évaluation;*
- *nombre et fréquence des missions d'inventaire;*
- *nombre d'hectares des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques cartographiés et caractérisés;*
- *nombre de programmes de conservation élaborés et mis en œuvre;*
- *nombre d'espèces fauniques et floristiques inventoriées;*
- *nombre de plans de gestion durable des espèces floristiques et fauniques élaborés et mis en œuvre.*

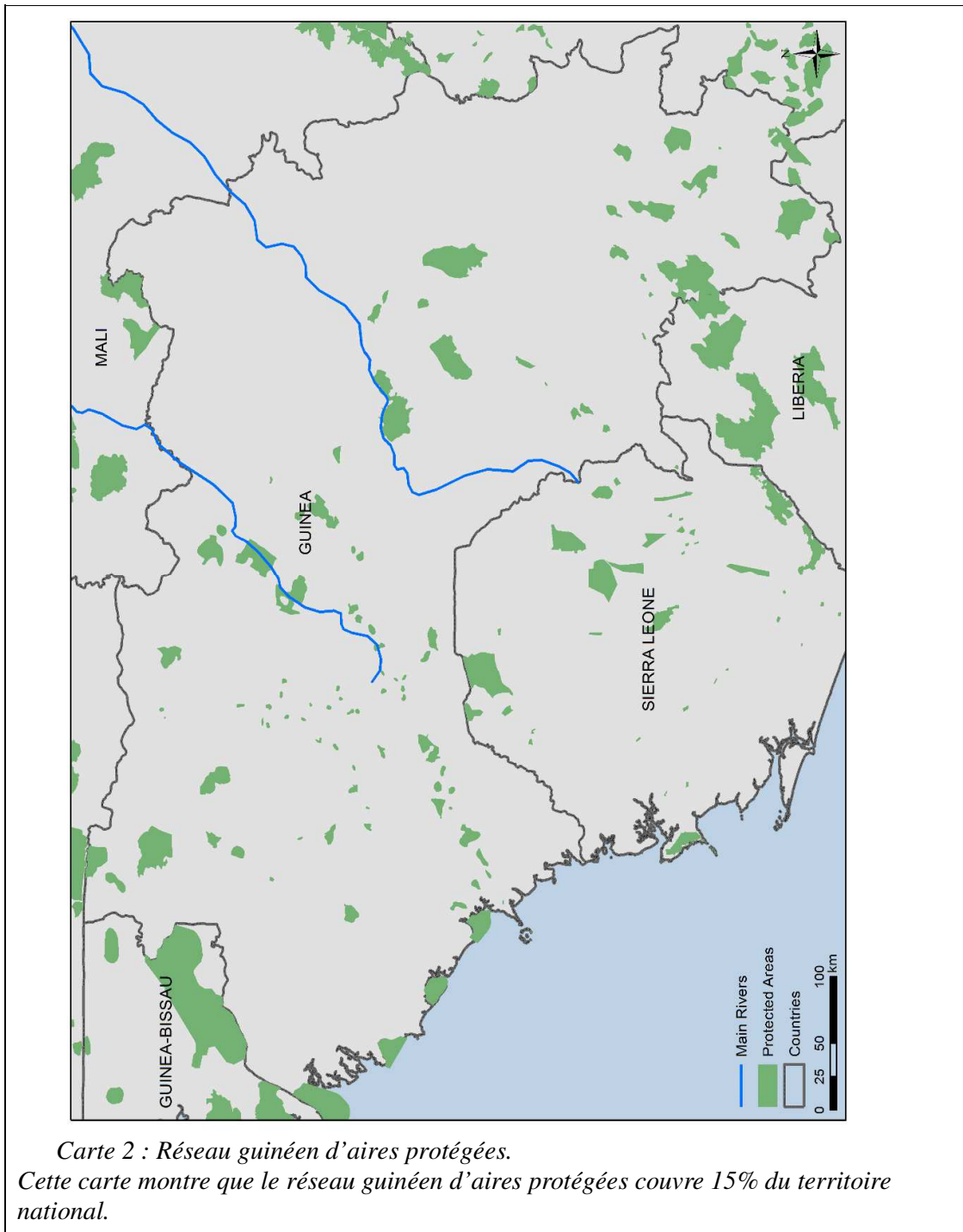
**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*Les autres outils et moyens employés sont ont été les suivants :*

- *l'exploitation des rapports d'inventaire;*
- *le suivi du respect des plans de gestion;*
- *l'existence d'un réseau d'Aires Protégées couvrant 15% du territoire national (cf. carte 2 ci-dessous).*





**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles  
 Fondée en partie sur des données factuelles  
 Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison de la disponibilité des rapports d'inventaire des étendues des forêts, des espèces animales et végétales, des plans de gestion concertée.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat  
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)  
 Aucun système de suivi en place  
 Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi est assuré par les services techniques du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts; les Institutions de recherches scientifique et les bureaux d'étude à travers les rapports des missions d'évaluation.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet permettant d'accéder à de plus amples informations sont entre autres :*



- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

### **Objectif**

*Objectif 9: De 2011 à 2020 au plus tard, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les étendues de leurs distribution sont connues, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces*

### **Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif**
- En voie d'atteindre l'objectif*
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable**
- Éloignement de l'objectif**
- Inconnu**

**Date de l'évaluation :** juillet 2018.

**Informations supplémentaires** (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :*

- *le rapport d'évaluation du degré d'infestation des zones de distribution des espèces fauniques et floristiques exotiques envahissantes et leur étendue de distribution;*
- *le contrôle de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes en Guinée au niveau des postes frontaliers;*
- *l'existence des textes législatifs et réglementaires.*

*Les principaux obstacles sont l'insuffisance de ressources financières et l'insuffisance d'informations sur les espèces exotiques et leurs étendues.*

### **Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour l'évaluation de cet objectif sont :*

- le nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution des espèces exotiques envahissantes;
- le rapport de l'inventaire des espèces plantes flottantes en Guinée;
- le nombre de mesures efficaces prises et mises en œuvre pour éliminer les espèces exotiques envahissantes.

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :*

- *le suivi de l'application des dispositions juridiques;*
- *l'exploitation des rapports d'études;*
- *les visites de terrain et d'exploration.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique : <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbianguinee.org>*
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>*
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>*

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles**  
 *Fondée en partie sur des données factuelles*  
 **Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation de cet objectif est fondée en partie sur des données factuelles en raison du fait que les voies d'introduction sont nombreuses rendant ainsi le contrôle difficile.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

**Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**

- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)*
- Aucun système de suivi en place**
- Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi est assuré par les services techniques du Ministère de l'Environnement Eaux et Forêts et la Douane Nationale.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique : <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>*
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>*
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>*

**Objectif**

*Objectif 11: De 2011 à 2020 au plus tard, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement capitales pour la diversité biologique et les zones présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif**
- En voie d'atteindre l'objectif*
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable**
- Éloignement de l'objectif**
- Inconnu**

**Date de l'évaluation : juillet 2018**

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :*

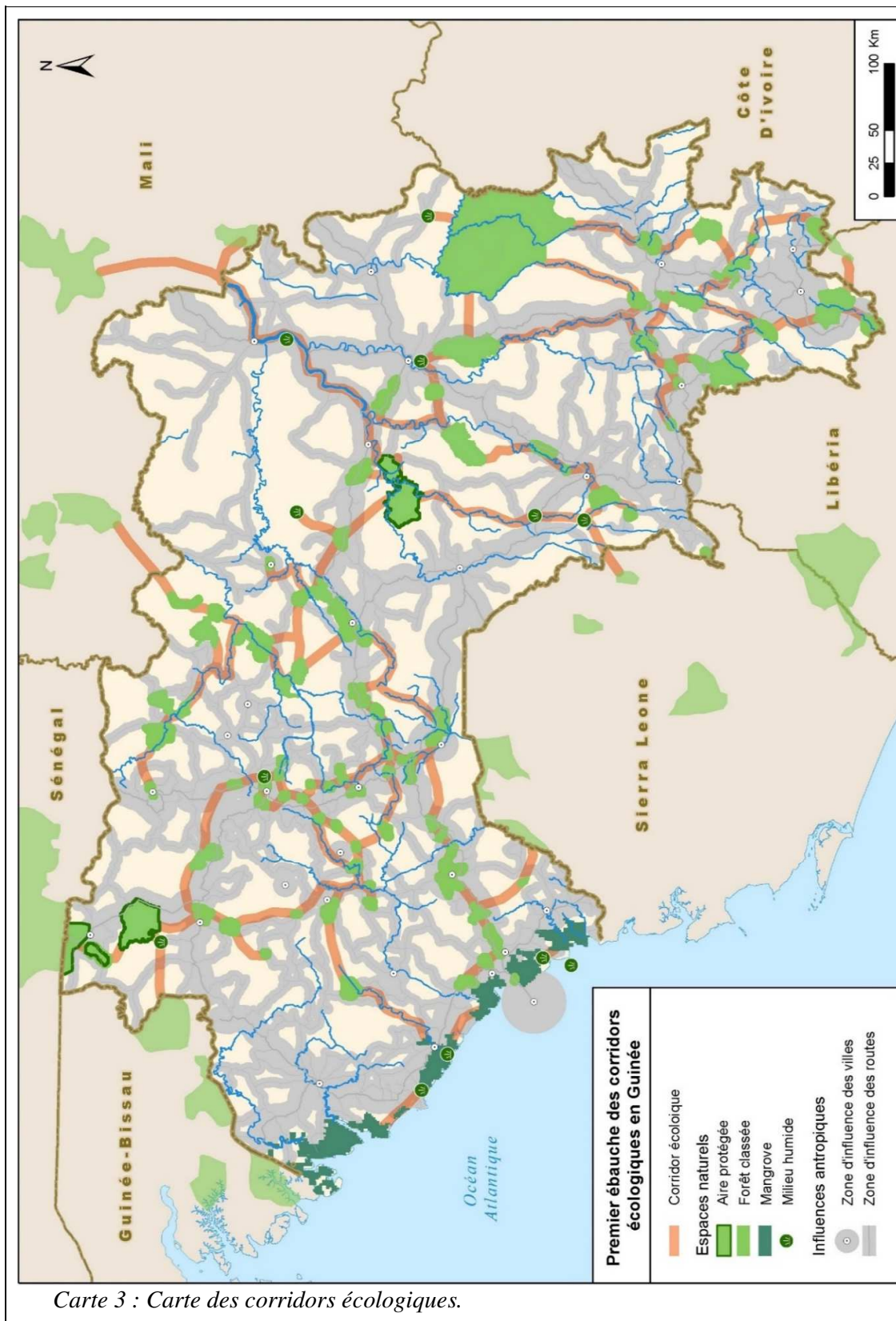
- *l'érection de 16 zones humides en sites Ramsar : 06 côtiers ou marins et 10 continentaux ;*
- *le rapport d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées avec l'appui de l'UICN ;*
- *l'évolution des statuts des parcs du Haut Niger et de Badiar en Réserves de la biosphère ;*
- *la création de 186 forêts communautaires,*
- *la création de 2 aires protégées transfrontalières (Guinée -Guinée Bissau et Guinée - Mali);*
- *la mise en place d'un programme décennal (2008-2017) de gestion des aires protégées ;*
- *la mise en place d'un réseau d'Aires Protégées couvrant 15% du territoire national,*
- *création d'Aires Marines Protégées (AMP);*
- *l'existence de quelques corridors écologiques reliant certaines aires protégées (Mont Bossou et Monts Nimba) .*

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour l'évaluation de cet objectif sont :*

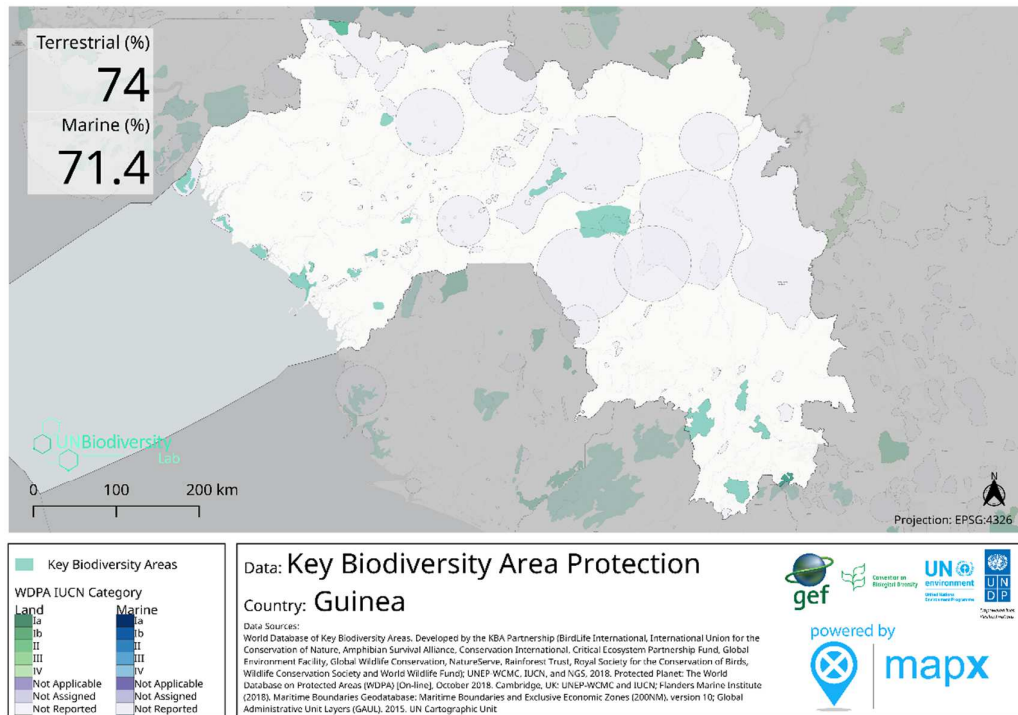
- *nombre de zones humides érigées en sites Ramsar;*
- *superficie du réseau d'aires protégées;*
- *nombre d'Aires Marines Protégées;*
- *nombre de forêts communautaires;*
- *nombre d'aires protégées transfrontalières;*

*Cartes de localisation des corridors écologiques (cf. cartes 3 ) des aires clés pour la biodiversité carte 4) ci-dessous.*



Carte 3 : Carte des corridors écologiques.





Carte 4 : Carte des aires clés pour la biodiversité (marine et terrestre).

Ou :

Aucun indicateur utilisé

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :*

- les rapports d'évaluation et d'inventaires;
- les rapports d'études;
- les plans d'aménagement et de gestion des aires protégées.

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>

- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles  
 Fondée en partie sur des données factuelles  
 Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison de la disponibilité des plans, des actes de création et de classement des aires protégées, sites Ramsar, forêt classées et forêts communautaires, des rapports d'évaluation et l'existence des mesures juridiques.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat  
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)  
 Aucun système de suivi en place  
 Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par les services techniques du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts, à travers des missions de supervision, de contrôle et d'évaluation.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention : <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Objectif**

**Objectif 12:** *De 2011 à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif  
 En voie d'atteindre l'objectif  
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents  
 Aucun changement notable  
 Éloignement de l'objectif  
 Inconnu

**Date de l'évaluation :** juillet 2018

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :  
La Monographie Nationale sur la diversité biologique de 2002 a relevé que de nombreuses espèces sont en péril en Guinée. Elle note :*

- *Comme espèces endémiques : 69 plantes, 20 poissons osseux, 1 reptile, 1 amphibien, 1 mammifère et 1 insecte ;*
- *Comme espèces menacées : 42 plantes, 8 insectes, 93 poissons osseux, 7 requins 6 raies, 8 crustacés, 6 céphalopodes, 1 amphibien, 8 reptiles, 10 oiseaux et 47 mammifères ;*
- *Comme espèces vulnérables : 16 plantes, 9 amphibiens, 7 reptiles, 1 oiseau et 9 mammifères;*
- *le 24 espèces vulnérables en Guinée inscrite sur la liste Rouge de l'UICN.*

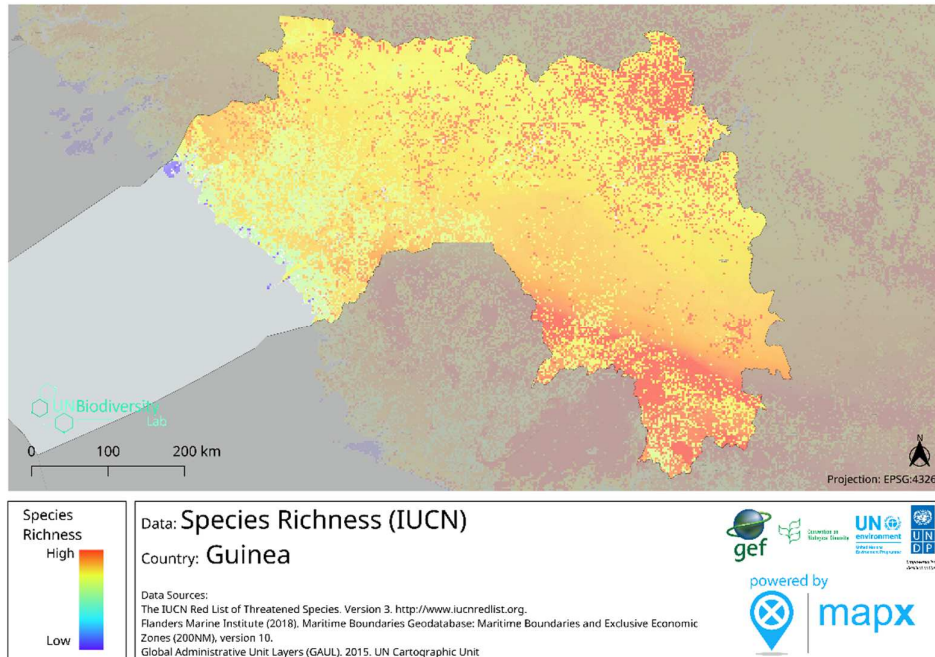
*Notons que cette monographie est en cours de révision et sera validée en 2019.  
Les principaux obstacles sont (i) le manque d'actualisation des listes existantes par des inventaires spécifiques; (ii) l'insuffisance des informations disponibles, et (iii) le non classement de ces espèces suivant les degrés de menace, le manque de ressources financières pour effectuer des inventaires à large échelle.*

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour l'évaluation de cet objectif sont :*

- *la Monographie nationale sur la diversité biologique;*
- *les inventaires de la biodiversité contenus dans les études d'impact environnemental des sociétés minières;*
- *la Liste Rouge des espèces menacées selon l'UICN;*
- *la carte de la richesse spécifique (cf. carte 5).*





*Carte 5 : Carte de distribution de la richesse spécifique.*

*Cette carte montre que les zones situées au Sud et au Nord-Est sont plus riches en diversité biologiques.*

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :*

- *les consultation des documents et l'enquête auprès des services techniques et des personnes ressources.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:*  
<https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :*  
<https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:*  
<http://peches.gov.gn/>

- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles  
 Fondée en partie sur des données factuelles  
 Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée en partie sur des données factuelles en raison de la non révision des listes.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat  
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)  
 Aucun système de suivi en place  
 Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est partiel et est assuré par (i) les services techniques du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts; et (ii) les institutions de recherche scientifique compétentes en la matière.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Objectif**

*Objectif 13: De 2011 à 2020 au plus tard, la diversité des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique*

<p><b>Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :</b></p> <p><input type="checkbox"/> En voie de dépasser l'objectif</p> <p><input type="checkbox"/> En voie d'atteindre l'objectif</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun changement notable</p> <p><input type="checkbox"/> Éloignement de l'objectif</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p>
<p><b>Date de l'évaluation :</b> juillet 2018.</p>
<p><b>Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).</b></p> <p><i>Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur des documents de politiques, stratégie et de plans sectoriels en cours de mise en œuvre ainsi que des textes juridiques en vigueur. Il s'agit entre autres de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la Politique Nationale de l'Environnement ;</li> <li>▪ la Lettre de Politique de Développement Agricole ;</li> <li>▪ le Schéma d'Aménagement de la Mangrove ;</li> <li>▪ la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique</li> <li>▪ le Plan d'Actions National pour la Conservation de la Diversité Biologique ;</li> <li>▪ le Cadre National de Biosécurité ;</li> <li>▪ le Plan Stratégique de la Recherche Agronomique ;</li> <li>▪ la Lettre de politique de développement de l'élevage ;</li> <li>▪ le Programme Cadre du Sous-Secteur de l'Élevage ;</li> <li>▪ le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base ;</li> <li>▪ le Programme National de Développement Humain durable ;</li> <li>▪ le Plan National de Développement Économique et Social ;</li> <li>▪ la Constitution notamment en ses articles 17, 21 et 119 ;</li> <li>▪ la Loi d'Orientation Agricole ;</li> <li>▪ le Code de l'élevage ;</li> <li>▪ le Code de la pêche Maritime ;</li> <li>▪ le Code de la Pêche Continentale ;</li> <li>▪ le Code de la Faune Sauvage et réglementation de la Chasse.</li> </ul> <p><i>Le principal obstacle rencontré dans l'évaluation de cet objectif est que l'accessibilité aux données et informations est très limitée.</i></p>
<p><b>Indicateurs utilisés pour cette évaluation</b></p> <p><i>Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le nombre de documents disponibles ;</li> <li>▪ la pertinence de leur contenu par rapport à l'objectif visé ;</li> <li>▪ le degré d'accessibilité des acteurs ;</li> <li>▪ le niveau de mise en œuvre des documents et d'application des textes.</li> </ul> <p><b>Ou :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Aucun indicateur utilisé</p>
<p><b>Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis</b></p> <p><i>Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :</i></p>

- la disponibilité des ressources humaines pour faciliter la mise en œuvre des documents et l'application des dispositions juridiques ;
- l'existence de processus de contrôle et de suivi évaluation ;
- le degré de compréhension des personnels des services techniques.

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbiiergee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée en partie sur des données factuelles en raison du fait que le contenu des documents cités ne couvre pas tous les aspect visés par l'objectif. La problématique de la conservation des espèces ayant une valeur culturelle n'est pas suffisamment traitée par les documents disponibles et les textes juridiques en vigueur. Mieux les protocoles de recherches sont peu accessibles.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par les services techniques des Ministères en charge de : (i) Environnement, des Eaux et Forêts, (ii) Agriculture; (iii) Élevage et productions animales, (iv) Pêche et aquaculture; et (v) Recherche scientifique, à travers des missions de supervision, de contrôle, d'évaluation et de recherche.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbianguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Objectif**

*Objectif 14 : De 2011 à 2020 au plus tard, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

**Date de l'évaluation :** juillet 2018.

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur l'analyse des textes relatifs à la création du corps paramilitaire des conservateurs de la nature, de la mission de veille qui lui est dévolue et des documents élaborés dans le cadre de la préservation des écosystèmes et leurs ressources qui sont en cours de mise en œuvre. Ce sont entre autres :*

- la Politique Nationale de l'Environnement ;
- le Plan National d'investissement agricole ;
- le Programme conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative ;
- le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta-Djalon ;

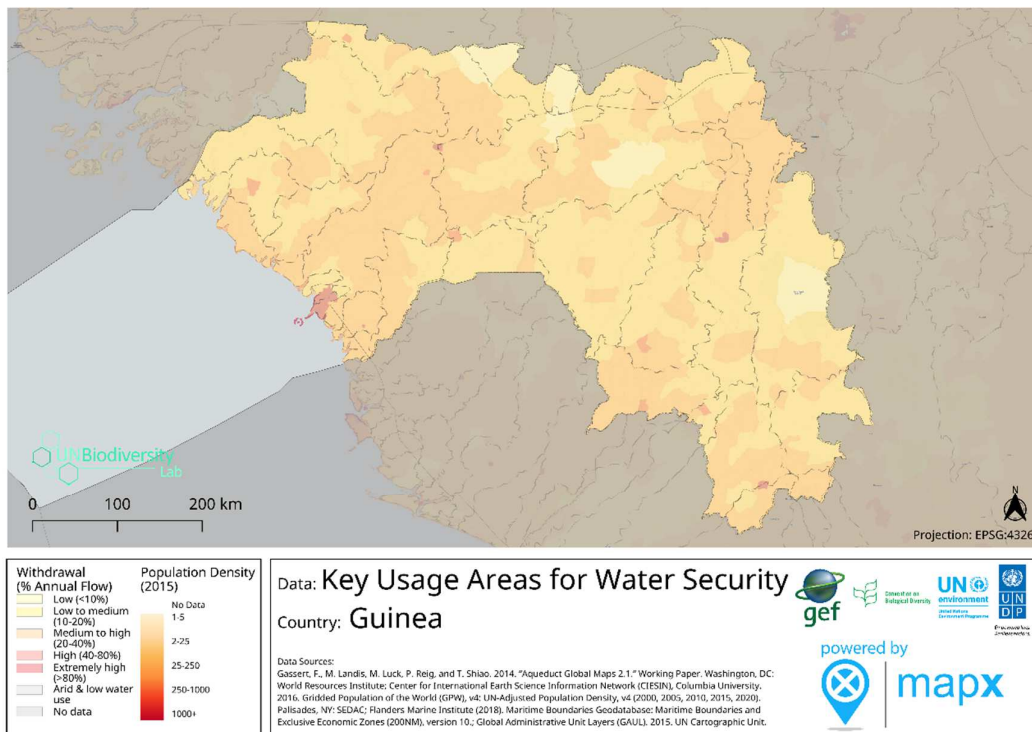
- *le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove ;*
- *le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base ;*
- *la Stratégie Nationale de Gestion des Aires Protégées ;*
- *le Plan d'Action décennal des aires protégées.*

*Les obstacles rencontrés dans l'évaluation de cet objectif se situent au niveau de l'accessibilité limitée aux données et informations.*

### **Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

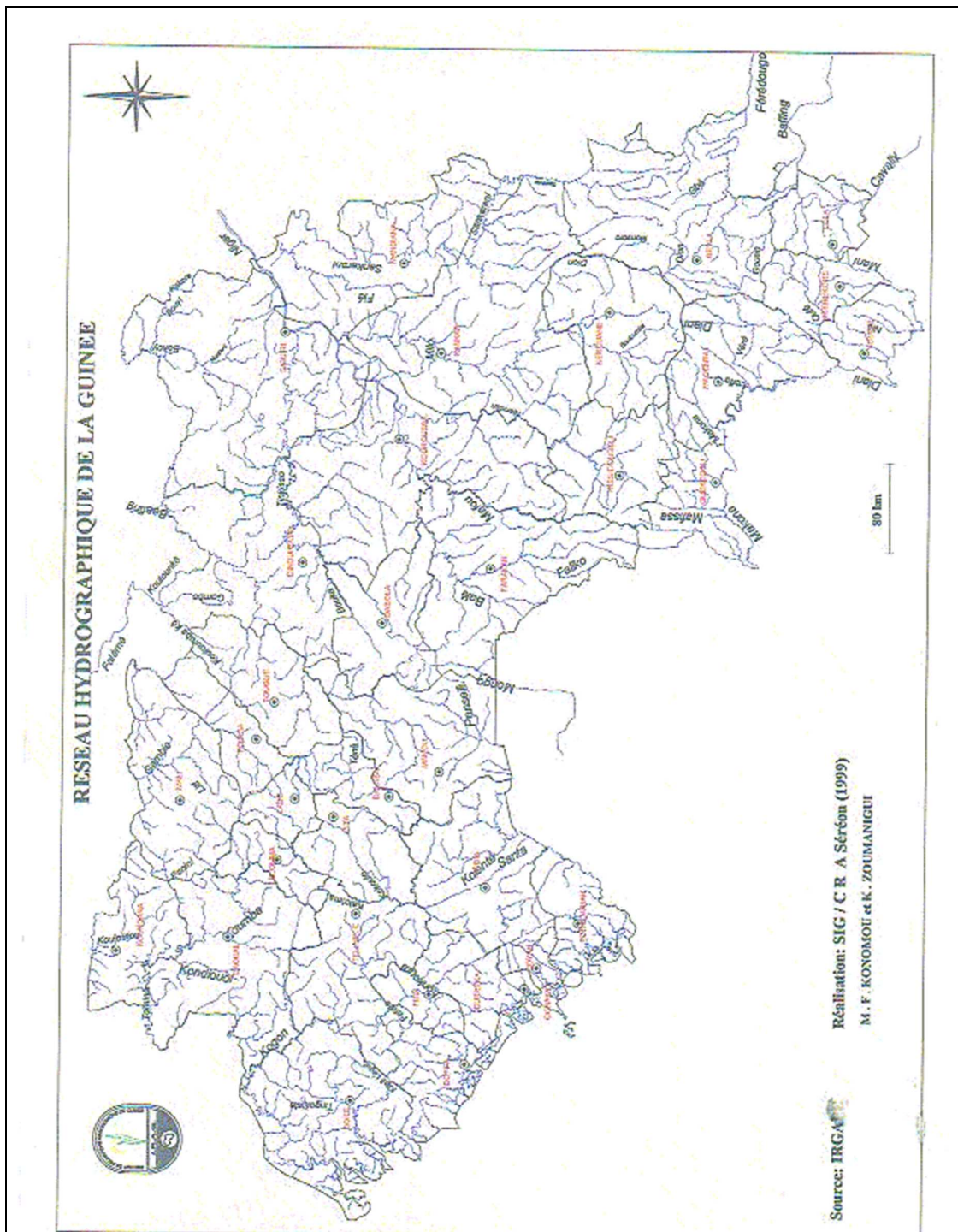
*Les indicateur(s) utilisé(s) pour l'évaluation de cet objectif sont :*

- *le degré de compréhension des acteurs pour une bonne exécution des tâches ;*
- *la disponibilité des ressources humaines pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans les documents ;*
- *l'existence de processus de contrôle et de suivi évaluation*
- *l'existence d'un réseau hodographique dense de 1 161 cours d'eau (cf. carte 7) dont les usages et la sécurité hydrique varient (cf. carte 6).*



*Carte 6 : Carte de l'usage de l'eau et de la sécurité hydrique.*





Carte 7 : Carte du réseau hydrographique de la Guinée.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*Le Rapport National sur l'État de l'Environnement de 2018 a décrit le niveau de dégradation des écosystèmes tout en identifiant les causes directes et indirectes de cette dégradation.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbianguinee.org>*
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>*
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>*

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles*  
 **Fondée en partie sur des données factuelles**  
 **Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veuillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison du fait que l'analyse des documents révèle que les programmes et plans mis en place dans le cadre de la préservation des écosystèmes tiennent suffisamment compte des besoins des couches sociales les plus vulnérables.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat*  
 **Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**  
 **Aucun système de suivi en place**  
 **Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veuillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le système de contrôle et de suivi évaluation requis pour atteindre cet objectif est basé sur les missions de terrain, les missions de suivi et de contrôle exécutées par les services techniques des Ministères.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**



*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Objectif**

*Objectif 15 : De 2011 à 2020 au plus tard, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif**
- En voie d'atteindre l'objectif*
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents**
- Aucun changement notable**
- Éloignement de l'objectif**
- Inconnu**

**Date de l'évaluation :** juillet 2018

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur l'analyse de certains documents de politiques, stratégies, plans et programme et des résultats de certains projets développés dans le cadre de la résilience et de l'adaptation des activités de développement aux effets du changement climatique, tel que :*

- *le document de Contribution Déterminée Nationale (CDN – Guinée) au titre de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) ;*
- *le plan National de Développement Économique et Social ;*
- *la Stratégie Nationale et le Plan d'Action décennal de gestion durable du réseau national d'aires protégées ;*
- *le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM);*
- *le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ;*
- *le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB) ;*

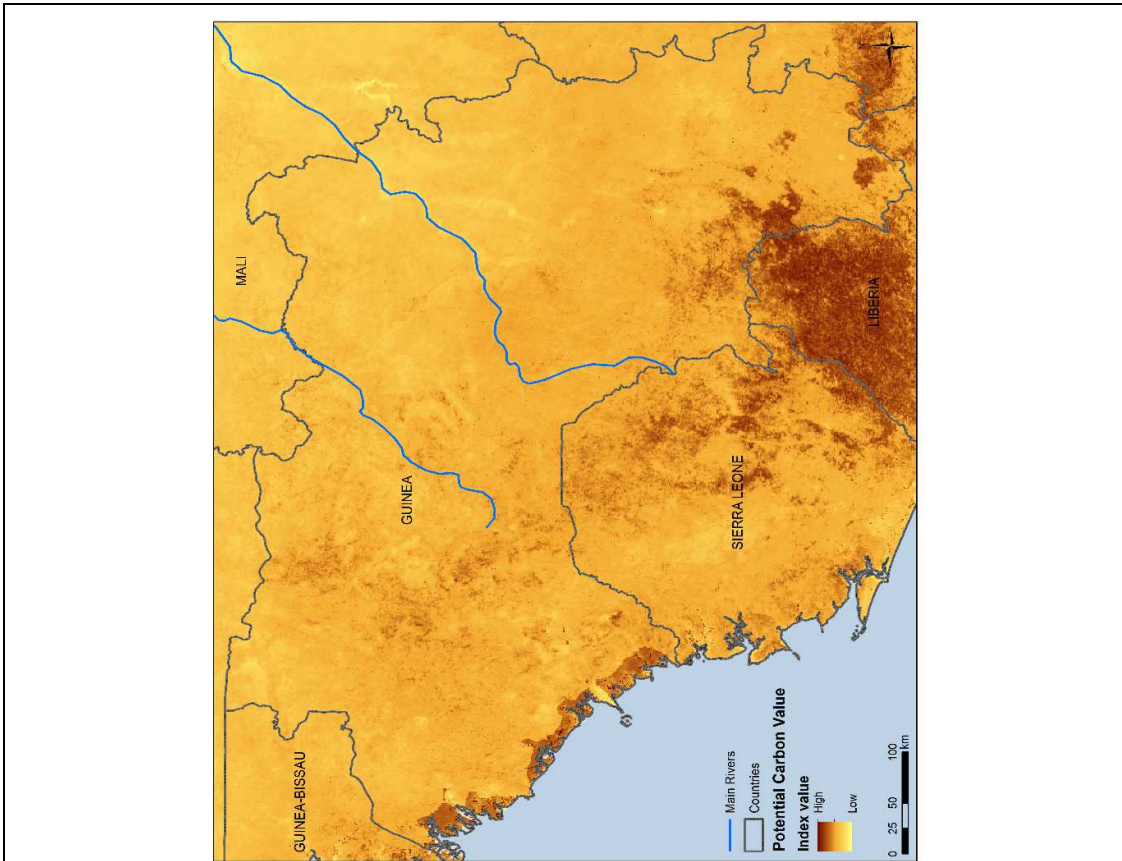
- le Projet « Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés Agricoles Face au Changement Climatique des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali - REMECC-GKM » ;
- le projet Création d'un Marché pour le développement et l'utilisation des Ressources de Bio Gaz en Guinée ;
- le projet Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés de la Haute Guinée par une approche basée sur les écosystèmes (ABE);
- les programmes de restauration des zones dégradées par les activités minières et d'exploitation de bois ;
- les campagnes de reboisement réalisées chaque année par le Ministère en charge des ressources forestières, les ONG, l'association des acteurs de la filière bois et les communautés locales;
- le Projet Renforcement de la résilience et adaptation aux impacts négatifs du changement climatique des zones côtières vulnérables de la Guinée (RAZC).

Le tableau 3 présente les superficies de formations végétales de la Guinée, la densité de carbone correspondante, le stock total de carbone par type de formation et la valeur monétaire du stock en dollars. Les densités pour chaque type de formation sont tirées d'IPCC (2014), de Carney et al. (2014) et de Trevor et al. (2014).

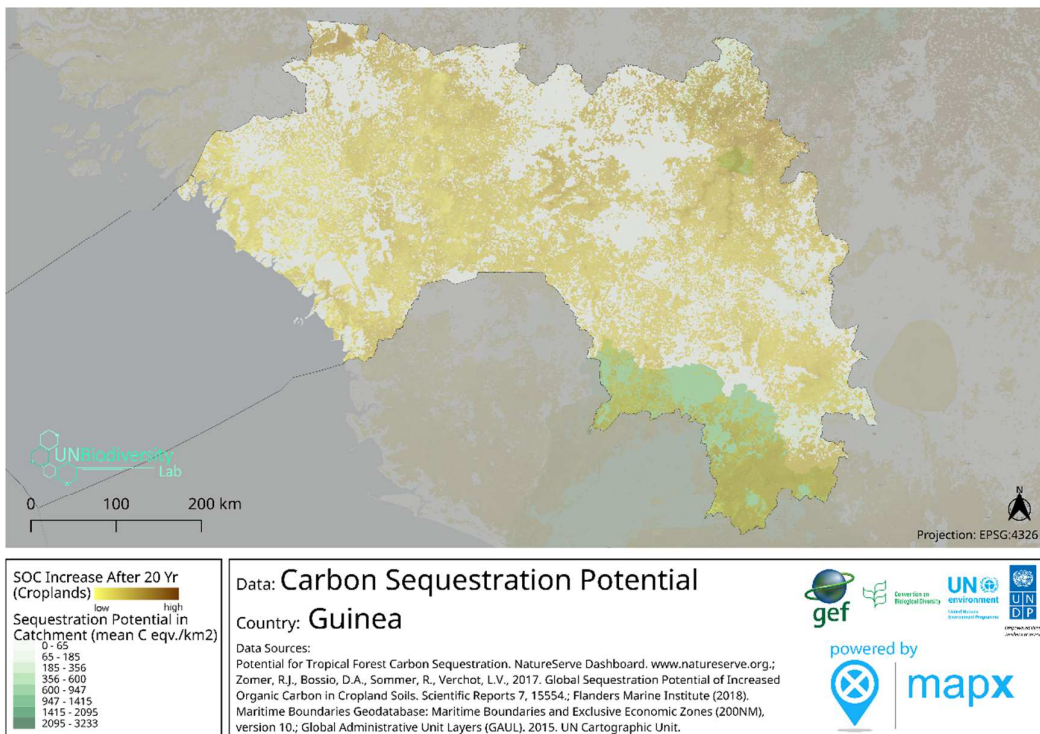
*Tableau 3  
Stocks de carbone et leur valeur dans les écosystèmes guinéens*

<i>Type formation végétale</i>	<i>Superficie (x 1000 ha)</i>	<i>Densité de carbone (t C/ha)</i>	<i>Stock total de carbone (Mt C)</i>	<i>Valeur du stock (milliards \$)</i>
<i>Mangroves</i>	250	800	200	2,0
<i>Forêts denses humides</i>	700	250	175	1,8
<i>Forêts claires et forêts denses sèches</i>	1600	150	240	2,4
<i>Savanes boisées</i>	10 636	110	1170	12
<i>Jachères et savane arbustive</i>	7500	70	525	5,3
<i>Couverture agricole</i>	1700	40	68	0,7
<i>Autres</i>	2200	0	0	0
<i>Total</i>	24 586	-	2378	24

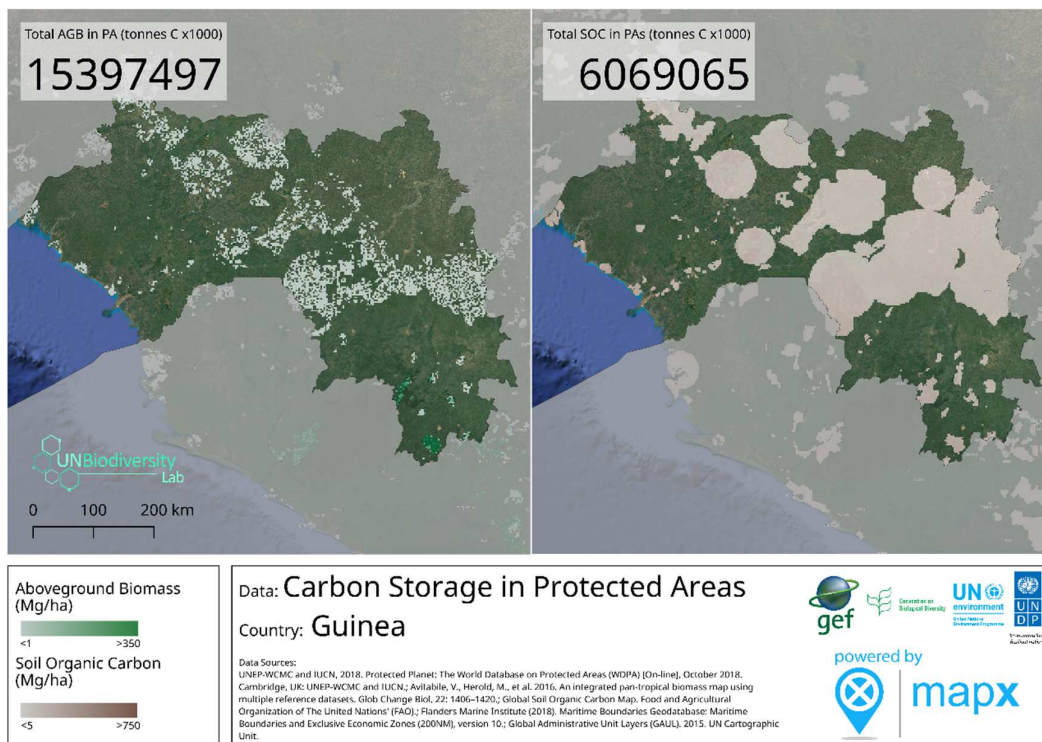
Les cartes 8 à 11 présentent la valeur carbone potentielle (cf. carte 8), le potentiel de séquestration de carbone (cf. carte 9), le stockage de carbone dans les zones protégées (cf. carte 10), et le stockage de carbone dans l'environnement (cf. carte 11).



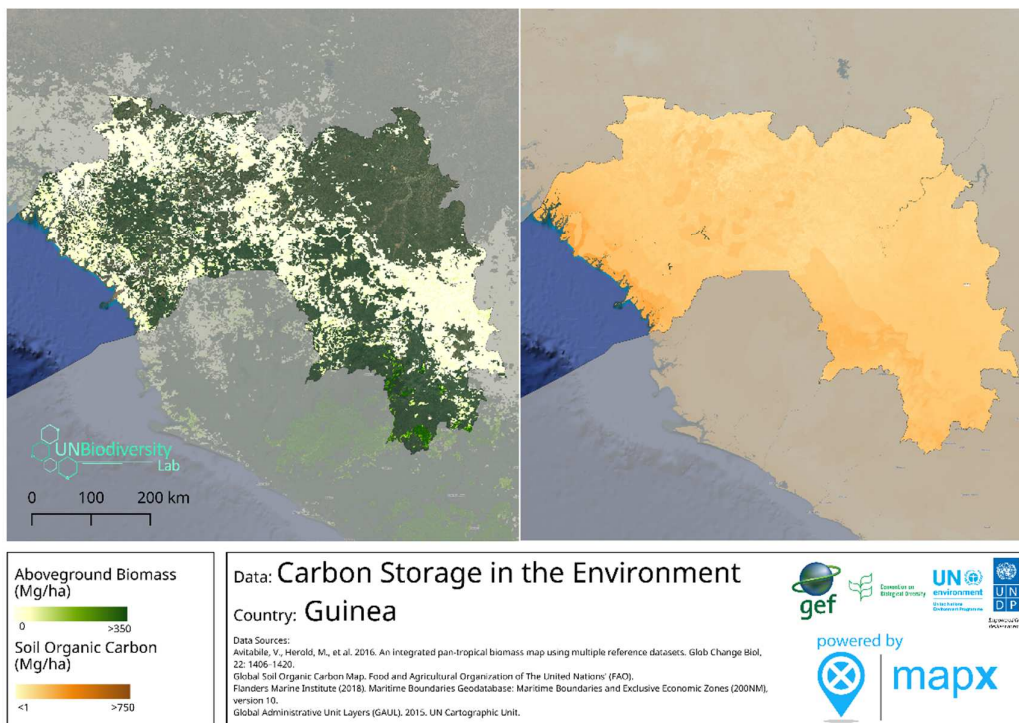
Carte 8 : Carte de la valeur carbone potentielle.



Carte 9 : Carte du potentiel de séquestration de carbone.



Carte 10 : Carte de stockage de carbone dans les zones protégées.



Carte 11 : Carte de stockage de carbone dans l'environnement.



*Les obstacles rencontrés dans l'évaluation de cet objectif se situent au niveau de l'accessibilité limitée aux données et informations.*

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- *le nombre d'aires protégées créées ;*
- *les superficies restaurées par les sociétés minières et les exploitants forestiers;*
- *les superficies reboisées par les autres acteurs ;*
- *le nombre de personnes sensibilisées sur les causes et conséquences des changements climatiques à travers les activités des projets et ayant bénéficiées des acquis.*

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*L'analyse de la pertinence et de l'efficacité des documents de politique, stratégie et plan, programme et projet élaborés et le degré d'implication des acteurs et leurs participations à la mise en œuvre.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>*
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>*
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>*

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles*  
 **Fondée en partie sur des données factuelles**  
 **Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison du fait que les documents élaborés tiennent compte des engagements de la Guinée et de tous les impacts du changements sur les écosystèmes et les communautés.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat*  
 **Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**  
 **Aucun système de suivi en place**  
 **Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par les services techniques des Ministères en charge de : (i) Environnement, des Eaux et Forêts, (ii) Agriculture ; (iii) Élevage et productions animales, (iv) Pêche et aquaculture ; et (v) Recherche scientifique, à travers des missions de supervision, de contrôle, d'évaluation et de recherche.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>*
- *Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>*
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>*
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>*
- *Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbianguinee.org>*
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>*
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>*

**Objectif**

*Objectif 16 : De 2011 à 2020 au plus tard, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

- En voie de dépasser l'objectif**  
 **En voie d'atteindre l'objectif**  
 *Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents*  
 **Aucun changement notable**  
 **Éloignement de l'objectif**  
 **Inconnu**

**Date de l'évaluation :** *avril 2018 (validation nationale du rapport intérimaire du Protocole de Nagoya)*

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur des textes juridiques en vigueur et en révision en relation notamment avec l'environnement, ses ressources, leur utilisation rationnelle et leur valorisation.*

*Textes en vigueur :*

- *la Constitution notamment en ses articles 17, 21 et 119 ;*
- *la Loi d'Orientation Agricole ;*
- *le Code de l'élevage ;*
- *le Code de la pêche Maritime ;*
- *le Code de la Pêche Continentale ;*
- *le Code foncier et domanial ;*
- *le Code de l'eau ;*
- *le Code forestier ;*
- *le Code de la Faune Sauvage et réglementation de la Chasse.*

*Textes en cours de révision avancée :*

- *le Code de protection et de mise en valeur de l'environnement.*

*Les principaux obstacles rencontrés dans l'évaluation de cet objectif sont (i) la non intégration des dispositions du Protocole dans le cadre juridique national pour les textes antérieurs; et (ii) la faible connaissance du contenu du Protocole par la plupart des acteurs concernés.*

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- *la disponibilité des textes juridiques du Protocole de Nagoya, validés*

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*L'autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis sont :*

- *enquête auprès des services techniques du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et des parties prenantes concernées par le Protocole de Nagoya.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité bio;logique : <https://www.cbd.int/secretariat/>*
- *Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;*

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles**  
 *Fondée en partie sur des données factuelles*  
 **Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée en partie sur des données factuelles en raison de :

- la non prise en compte encore des disposition du Protocole par le dispositif juridique nationale;
- la non confirmation du Point Focal National par Intérim du Protocole de Nagoya.

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par les services techniques concernés.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbiiergee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>

**Objectif**

*Objectif 17 : De 2011 à 2020, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**

En voie de dépasser l'objectif

En voie d'atteindre l'objectif

Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents

Aucun changement notable

Éloignement de l'objectif

Inconnu



**Date de l'évaluation : juillet 2018**

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur l'élaboration et la validation de la Stratégie et le plan d'actions national sur la diversité biologique pour la mise en œuvre en Guinée du plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi (SPANB). Cette stratégie et son plan d'action sont appuyés par :*

- *la Politique foncière et domaniale nationale (PFDN);*
- *le Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES) ;*
- *la Politique nationale de l'environnement de 2012 (PNE) ;*
- *la Politique nationale genre actualisée (PNG-II);*
- *le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2013-2017 (PNIASA) ;*
- *le Document cadre de politique des pêches et de l'aquaculture de 2015 (DOCPA);*
- *la Stratégie Nationale de Gestion des Aires Protégées ;*
- *le Plan d'Action décennal des aires protégées ;*
- *le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove ;*
- *le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ;*
- *le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB) ;*
- *les programmes de restauration des zones dégradées par les activités minières et d'exploitation de bois.*

*Le principal obstacle rencontré dans l'évaluation de cet objectif est le faible niveau de vulgarisation de la SPANB et les autres documents de politiques, de stratégie et de programmes sectoriels.*

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- *la disponibilité et la mise en œuvre en cours d'une SPANB pour la mise en œuvre en Guinée du plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi;*
- *la disponibilité et la mise en œuvre en cours des stratégies et plans sectoriels.*

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*L'autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis est :*

- *enquête auprès des services techniques des Ministères en charge de : (i) Environnement, des Eaux et Forêts, (ii) Agriculture; (iii) Élevage et productions animales, et (iv) Pêche et aquaculture.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison du fait que :*

- *la SPANB est élaborée, validée et mis en œuvre comme document de politique générale dans le cadre de la conservation de la diversité biologique;*
- *tous les Ministères directement concernés par la diversité biologique ont élaboré, adopté et entraî de mettre en œuvre des instruments de politique, de stratégies et de plans d'action nationaux efficaces, participatifs relatifs aux ressources de la biodiversité relevant de leurs compétences.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat*
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place**
- Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par les services techniques des Ministères concernés, des acteurs du secteur privé, de la société civile et des communautés locales.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique : <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>

### Objectif

*Objectif 18 : De 2011 à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés locales, à tous les niveaux pertinents*

### Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation : juillet 2018

**Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :*

- l'absence d'un inventaire national des us et coutumes liées à l'utilisation durable de la diversité biologique;
- l'absence de textes juridiques portant sur la reconnaissance juridique de la protection culturelle des écosystèmes et des espèces nonobstant l'existence dans le SPANB d'un projet intitulé « Renforcement du cadre juridique national par l'adoption d'une loi reconnaissant à la gestion culturelle de la biodiversité son statut de stratégie efficace de conservation et d'utilisation durable des ressources »;
- l'existence d'une association nationale tradipraticiens;

- l'existence au Centre d'Études et de Recherche en Environnement (Université de Conakry) des résultats de quelques recherches sur la place des connaissances traditionnelles dans la gestion durable des ressources naturelles.

*Le principal obstacle rencontré dans l'évaluation de cet objectif est le fait que les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales ne sont pas répertoriées et documentées.*

#### **Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- les rapports de recherche, mémoires et publications scientifiques dans des revues savantes;
- la structure nationale des tradipraticiens et de la confrérie des chasseurs.

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

#### **Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*L'autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis est :*

- enquête auprès des services techniques des Ministères concernés, des institutions de recherche; des associations socio-professionnelles et communautés locales.

#### **Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbianguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

#### **Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles**  
 **Fondée en partie sur des données factuelles**  
 **Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

<p><i>Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles limitées en raison du fait que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>les us et coutumes ne sont pas inventoriés, documentés et juridiquement encadrés.</i></li> </ul>
<p><b>Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Le suivi relatif à cet objectif est adéquat</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Aucun système de suivi en place</i></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Le suivi n'est pas nécessaire</b></p>
<p><b>Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place</b></p> <p><i>Le suivi de cet objectif n'est pas assuré.</i></p> <p><b>Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)</b></p> <p><i>Sites et liens internet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique : <a href="https://www.cbd.int/secretariat/">https://www.cbd.int/secretariat/</a></i></li> <li>▪ <i>Site de la FAO : <a href="http://www.fao.org/home/fr/">http://www.fao.org/home/fr/</a></i></li> <li>▪ <i>Site du Gouvernement guinéen : <a href="http://www.gouvernement.gov.gn/">http://www.gouvernement.gov.gn/</a></i></li> <li>▪ <i>Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <a href="https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee">https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee</a></i></li> <li>▪ <i>Site du CHM/Guinée : <a href="http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee">http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee</a> ;</i></li> <li>▪ <i>Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <a href="http://www.eaux-forets.gouv.gn/">http://www.eaux-forets.gouv.gn/</a></i></li> <li>▪ <i>Site de l'herbier national de Guinée : <a href="http://www.herbierguinee.org">http://www.herbierguinee.org</a></i></li> <li>▪ <i>Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <a href="http://peches.gov.gn/">http://peches.gov.gn/</a></i></li> </ul>
<p><b>Objectif</b></p> <p><i>Objectif 19 : De 2011 à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées</i></p>
<p><b>Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>En voie de dépasser l'objectif</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>En voie d'atteindre l'objectif</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</i></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Aucun changement notable</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Éloignement de l'objectif</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Inconnu</b></p>
<p><b>Date de l'évaluation :</b> <i>juillet 2018</i></p>
<p><b>Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les</b></p>

**informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).**

*Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :*

- *les rapports d'inventaires rapides (RAP);*
- *les résultats des inventaires réalisés par les institutions de recherche spécialisées;*
- *les rapports sur l'état de l'environnement.*

*Le principal obstacle est la difficulté d'accès aux données.*

**Indicateurs utilisés pour cette évaluation**

*Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :*

- *le nombre de rapports disponibles;*
- *quelques résultats de recherche.*

**Ou :**

**Aucun indicateur utilisé**

**Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis**

*Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :*

- *la consultation des documents et l'enquête auprès des services techniques, des institutions de recherche et des personnes ressources.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles*
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée sur des données factuelles en raison de la pertinences et de l'efficiences des données et informations contenues dans les différents documents, y compris les quelques résultats de recherche.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**  
 *Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)*  
 **Aucun système de suivi en place**  
 **Le suivi n'est pas nécessaire**

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par (i) les services techniques du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts; et (ii) les institutions de recherche scientifique compétentes en la matière.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- *Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique:* <https://www.cbd.int/secretariat/>
- *Site de la FAO :* <http://www.fao.org/home/fr/>
- *Site du Gouvernement guinéen :* <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- *Site du Ministère des Mines et de la Géologie :* <http://mines.gov.gn/>
- *Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :* <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- *Site du CHM/Guinée :* <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- *Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:* <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- *Site de l'herbier national de Guinée :* <http://www.herbierguinee.org>
- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

**Objectif**

*Objectif 20 : De 2011 à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier*

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :**



<input type="checkbox"/> <b>En voie de dépasser l'objectif</b> <input type="checkbox"/> <b>En voie d'atteindre l'objectif</b> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</i> <input type="checkbox"/> <b>Aucun changement notable</b> <input type="checkbox"/> <b>Éloignement de l'objectif</b> <input type="checkbox"/> <b>Inconnu</b>
<b>Date de l'évaluation : juillet 2018</b>
<p><b>Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).</b></p> <p><i>Les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif s'appuient sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>le Plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE) 2013-2017;</i></li> <li>▪ <i>le Plan national de développement économique et social (PNDS);</i></li> <li>▪ <i>le Plan d'action de la stratégie;</i></li> <li>▪ <i>les mécanismes de financement découlant des compensations;</i></li> <li>▪ <i>les mécanismes de financement innovants (RED+ et les Paiements pour services écosystémiques);</i></li> <li>▪ <i>le mécanisme de Fonds Verts Climat;</i></li> <li>▪ <i>le Fonds forestier;</i></li> <li>▪ <i>le Fonds de sauvegarde de l'Environnement;</i></li> <li>▪ <i>le Budget National de Développement.</i></li> </ul> <p><i>Le principal obstacle est la difficulté d'accès aux informations et données.</i></p>
<p><b>Indicateurs utilisés pour cette évaluation</b></p> <p><i>Les indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>le nombre de documents disponibles;</i></li> <li>▪ <i>l'existence et les appuis des fonds environnementaux.</i></li> </ul> <p><b>Ou :</b></p> <input type="checkbox"/> <b>Aucun indicateur utilisé</b>
<p><b>Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis</b></p> <p><i>Les autres outils ou moyens employés pour évaluer les progrès accomplis sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>la consultation des documents et l'enquête auprès des services techniques des Ministères concernés et des personnes ressources;</i></li> <li>▪ <i>les budgets alloués par les Fonds environnementaux.</i></li> </ul>
<p><b>Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)</b></p> <p><i>Sites et liens internet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <a href="https://www.cbd.int/secretariat/">https://www.cbd.int/secretariat/</a></i></li> <li>▪ <i>Site de la FAO : <a href="http://www.fao.org/home/fr/">http://www.fao.org/home/fr/</a></i></li> </ul>



- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>
- Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime: <http://peches.gov.gn/>
- Site du Ministre de l'industrie et des PME: <https://www.ministredelindustrie-guinee.com/>

**Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus**

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

**Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus**

*Le niveau de confiance de l'évaluation est fondée en partie sur des données factuelles en raison du fait que certains mécanismes mis en place pour le financement sont en phase de démlarrage.*

**Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation**

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

**Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place**

*Le suivi de cet objectif est assuré par (i) les services techniques des Ministères concernés, et (ii) les promoteurs économiques concernés.*

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)**

*Sites et liens internet :*

- Site du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique: <https://www.cbd.int/secretariat/>
- Site de la FAO : <http://www.fao.org/home/fr/>
- Site du Gouvernement guinéen : <http://www.gouvernement.gov.gn/>
- Site du Ministère des Mines et de la Géologie : <http://mines.gov.gn/>
- Site du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : <https://www.goafricaonline.com/gn/109135-ministere-environnement-eaux-forets-conakry-guinee>
- Site du CHM/Guinée : <http://gn.chm-cbd.net/la-biodiversite-en-guinee> ;
- Site de la Direction Nationale des Eaux et Forêts: <http://www.eaux-forets.gouv.gn/>
- Site de l'herbier national de Guinée : <http://www.herbierguinee.org>

- *Site du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime:* <http://peches.gov.gn/>
- *Site du Ministre de l'industrie et des PME:* <https://www.ministeredelindustrie-guinee.com/>

## PARTIE IV. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE À LA RÉALISATION DE CHAQUE OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

En utilisant le modèle cidessous, veuillez décrire la contribution de votre pays à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondial. Ce tableau doit être rempli pour chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Pour les Parties dont les objectifs nationaux sont identiques aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, une partie de ces informations peuvent être capturées dans les parties II et III cidessous. Veuillez fournir des descriptions supplémentaires de la contribution nationale de votre pays à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale.

<p><b>IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondial</b></p>
<p><b>Objectif 1, 2, 3... d'Aichi pour la biodiversité</b></p>
<p><b>Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :</b></p> <p><i>La mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du plan d'actions de conservation de la diversité biologique 2016 - 2025 et les objectifs d'Aichi, a permis d'identifier les principales causes directes de la perte de la biodiversité, les causes indirectes ou profondes de sa dégradation ainsi que les conséquences des causes directes et profondes sur la protection de l'environnement en Guinée. Pour satisfaire ainsi les objectifs de cette stratégie, il y a un besoin de synergie entre tous les acteurs nationaux, du public, du secteur privé, de société civile et les acteurs internationaux. La Vision de la Stratégie nationale 2015 – 2025 pour la Guinée est ainsi déclinée : « De 2016 à 2025, la diversité biologique est restaurée, conservée, valorisée et utilisée avec sagesse par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystémiques fournis, en maintenant les écosystèmes en bonne santé, en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures de la Guinée ».</i></p> <p><i>Les contributions pour la réalisation des 18 objectifs d'Aichi pris en compte par la Guinée se résument ainsi qu'il suit :</i></p> <p><b>But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société</b></p> <p><b>Objectif 1. D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.</b></p> <p><i>La compréhension, la reconnaissance et l'appréciation de la juste valeur de la diversité biologique sont nécessaires, afin que toutes les parties prenantes puissent apporter des changements, prennent des mesures dans ce sens, et que le gouvernement fasse montre d'une volonté politique évidente.</i></p> <p><i>Bien que l'exploitation des ressources naturelles soit la principale source de revenus des populations guinéennes, la valeur de la diversité biologique est aussi reconnue par tous. Pour atteindre les objectifs d'Aichi, il faut signaler dans le cadre de cette sensibilisation renforcée que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>le travail des médias publics et privés s'intensifie à travers la réalisation de plusieurs émissions dédiées à l'environnement régulièrement diffusées dans les radios et TV et dans les journaux de la presse écrite et en ligne ;</i></li> <li>● <i>les ONG et associations de protection de l'environnement fournissent des efforts importants dans la sensibilisation et l'accompagnement des communautés rurales pour</i></li> </ul>

*l'abandon de méthodes culturelles destructrices de l'environnement et dans l'appui à l'adaptation aux impacts du changement climatique ;*

- *les institutions de recherche et d'explorations scientifiques nationales et internationales s'investissent dans les mises à dispositions de plusieurs formes d'outils d'aide à la décisions ;*
- *le portefeuille d'aide de la part des partenaires au développement et institutions de financement bi et multilatéral (PNUD, FEM, UE, BM, BAD, AFD, FAO, MAVIA, CBD, etc.) pour appuyer les projets de renforcement des capacités des parties prenantes sur les thématiques de conservation de la diversité biologique en Guinée est plutôt faible, même si des efforts, comme ceux du FEM à travers le Projet Micro-Finances (PMF/FEM) ont continué à appuyer près de 600 micro-projets de renforcement des capacités des acteurs à la base, de restauration des espaces dégradés, de reboisement du couvert végétal, d'innovations dans les méthodes culturelles et de protection des forêts et zones humides, etc. ;*
- *toutes ces actions précitées sont coordonnées par la volonté du Gouvernement Guinéen à travers le Ministère en charge de l'Environnement. Des projets d'envergure bénéficient de financement publics. C'est ainsi que, conformément aux recommandations du Secrétariat de la CBD, la Guinée s'est engagée dans la nomination d'un Point Focal chargé de la mobilisation des ressources financières.*

**Objectif 2. D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.**

*La vision prospective à l'horizon 2035 du Gouvernement Guinéen pour un développement économique et social fort et durable, a retenu davantage l'intégration de la gestion de la diversité biologique dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux et sectoriels pertinents comme un pilier important.*

*Les valeurs de la biodiversité sont aujourd'hui intégrées progressivement dans les processus décisionnels en Guinée dont les stratégies de développement, de réduction de la pauvreté, les programmes, politiques, stratégies et systèmes de suivi pertinents. L'objectif important est double :*

- *assurer que les multiples valeurs de la biodiversité et les opportunités tirées de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable soient reconnues et reflétées dans les prises de décision sectorielles et nationales ;*
- *limiter toute conséquence négative imprévue d'utilisation des ressources renouvelables.*

*Même si les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs d'Aichi sont encore insuffisants, des efforts sont fournis pour trouver un équilibre entre développement, souvent basé sur l'exploitation des ressources naturelles, et conservation de la biodiversité, afin de relever ce défi. Par exemple, la conservation de la biodiversité est intégrée dans la DSRP3 (2013-2015), la Politique Nationale de l'Environnement (PNE), le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) couvrant les secteurs de production végétale, animale et halieutique. Elle l'est aussi dans les plans de développement locaux des 304 communes rurales, dans la Vision Guinée 2035 et dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016 - 2020 ainsi que dans les plans, programmes et lettres de politique sectorielle comme ceux de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de l'environnement, des travaux publics, de la décentralisation, etc.*

*Toutefois, des faiblesses existent en matière de (a) renforcement des capacités humaines, financières, techniques et institutionnelles, (b) de planification participative et intégrée de*

*gestion des connaissances, (c) de financement national (par le Budget National de Développement) des programmes, plans et projets de conservation de la biodiversité, (d) d'informations et des connaissances sur la biodiversité et sa conservation, (e) de synergie intersectorielle dans l'application des textes de lois, (f) de vulgarisation des savoirs faire locaux de conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources, etc.*

**Objectif 3. D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.**

*Les questions de subventions en Guinée concernent principalement les volets sécurité alimentaire et protection de l'environnement. Par exemple, les autorités du secteur de la pêche guinéenne se sont opposés jusqu'ici à subventionner le carburant, comme au Sénégal, pour éviter un plus grand accroissement de l'effort de pêche et par conséquent une plus rapide surexploitation des ressources halieutiques. Les subventions sont accordées sous formes :*

- *d'assistance sociale (programmes d'urgences comme dans la période post-Ébola, en cas d'intempéries causées par des tempêtes, inondation ou glissements de terrain en zones rurales, mais également à travers la fourniture ou la remise à faible coût, d'équipements aux acteurs à la base) ;*
- *de programmes de développement régional (pour l'amélioration des conditions de vie des populations éloignées des grands centres où la priorité est donnée à l'agriculture qui occupe plus de 80% des populations rurales, à la santé et à la nutrition) ;*
- *d'incitations fiscales (faible taxe à l'exportation des produits agricoles limitée à environ 2%, mais taxe élevée à l'importation avec TVA de 18%).*

*Ce sont là des interventions ou réformes gouvernementales minimales qui visent à générer des avantages socio-économiques nets. Ces incitations positives, d'ailleurs en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique et les autres obligations internationales pertinentes de la Guinée, appuient la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité servent à encourager les acteurs à entreprendre des actions bénéfiques pour la biodiversité.*

*Dans le domaine de l'agriculture, l'usage des intrants agricoles est en croissance, certains effets commencent à se faire sentir, notamment en ce qui concerne les pesticides pour le coton, qui affectent la microflore, les insectes (abeilles), il en est de même des oiseaux granivores dans les champs de riz traités par exemple.*

**Objectif 4. D'ici à 2020 au plus tard, le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.**

*La grande majorité des populations guinéennes (environ 80% d'une population de 10.523.561 habitants en 2014 dont 51,70% de femmes) vit de l'exploitation des ressources naturelles. Ce qui conduit à de forts impacts anthropiques sur l'environnement et constitue l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité. Mais de nos jours, des efforts réels sont fournis, afin de réduire sensiblement la consommation de combustibles fossiles afin que l'utilisation d'autres ressources naturelles soit dans des limites durables. Ceci inclut par exemple la mise en place d'infrastructures de conditionnement et de conservation des produits alimentaires.*

*Parallèlement, l'amélioration des méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles par les communautés rurales est poursuivie dans toutes les secteurs, pour réduire les pressions sur les écosystèmes.*

*De part sa couverture en forêts, la Guinée devrait disposer d'une haute qualité d'empreinte de carbone qui constitue la part la plus importante de l'empreinte écologique totale.*

*Par ailleurs, la Guinée a rendu obligatoire la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) en ce qui concerne tout projet qui pourrait avoir un impact sur l'environnement.*

**But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable.**

**Objectif 5. D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.**

*Les pertes d'habitats sont la cause la plus importante de la perte de biodiversité en Guinée. Les pertes en surface forestières sont estimées entre 24.000 et 30.000 ha par an (1984). Elles se manifestent sous forme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels. Ce qui affecte aussi bien leur étendue que leur intégrité. Même si des données fiables manquent, l'on peut dire que le déclin des habitats naturels est causé par les activités anthropiques (pratiques d'agriculture extensive, urbanisation galopante, exploitations minières artisanale anarchique pour l'or et le diamant et industrielle pour la bauxite, l'or, le diamant, etc.). Diverses causes indirectes ou profondes de la dégradation de la diversité biologique sont par ailleurs connues, notamment la pauvreté grandissante, la croissance démographique, la faiblesse des processus de gestion participative impliquant les communautés résidentes et la faiblesse des processus institutionnels de gestion de la diversité biologique, etc.*

*Les conséquences de ces causes directes et indirectes sont entre autres :*

- (i) perturbation des équilibres écologiques ;*
- (ii) précarité des conditions de vie des populations ;*
- (iii) aggravation des impacts des changements climatiques ;*
- (iv) pressions et conflits fonciers issus de la dégradation des habitats et de la perte de la biodiversité.*

*Pour inverser la tendance, plusieurs initiatives au niveau local et national sont mises en œuvre qui concernent les volets restauration des aires dégradées, la reforestation/ reboisement, l'introduction d'innovations protectrices de l'environnement, l'éducation et l'information environnementale. A cela il faut ajouter la volonté du Gouvernement Guinéen de faire passer la superficie du réseau guinéen d'aires protégées pour tous les 6 grands groupes d'écosystèmes et la promotion de la création des forêts communautaires et privées. En termes de perspectives, le Gouvernement guinéen s'est d'ailleurs engagé dans le plan stratégique 2011-2020 à porter cette couverture à 25% du territoire national (15% en aires protégées terrestres et 10% en aires marines protégées).*

**Objectif 6. D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.**

*Ces deux dernières décennies, les ressources halieutiques avaient connu une surexploitation insoutenable en Guinée, mais cette tendance est en train d'être corrigée par les mesures prises par le Ministère guinéen en charge des pêches à travers les orientations de la Lettre de*

*Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) formulée en 2009, développée sur 3 axes (Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ; Gestion durable des ressources aquatiques et Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture) et assortie d'un plan d'urgence relatif aux plans d'aménagement participatif spécifiques pour chaque Pêcherie.*

*La pêche INN (incursion de la pêche industrielle dans les zones de nurserie et la capture des juvéniles, la surpêche, l'érosion côtière, les pollutions occasionnées par l'exploitation minière dans la zone côtière, l'utilisation de dynamite et de plantes ichtyo-toxiques ont ainsi des impacts sérieux sur les ressources halieutiques. L'augmentation rapide et significative de l'effort de pêche, la faiblesse des moyens de surveillance maritime et la faible gouvernance sont également parmi les principales causes de ce déclin des indices d'abondance des ressources halieutiques. Mais depuis quelques années, des mesures énergiques sont appliquées pour assurer le suivi - évaluation effectif de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries (PAGP), en accompagnement des efforts du Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP). Ce sont entre autres:*

- *l'installation obligatoire des VMS (Vessel Monitoring System) de surveillance satellitaire dans les navires autorisés de pêche industrielle ;*
- *l'instauration d'un repos biologique annuel de 3 mois (juin, juillet, août) pour accompagner la restauration des stocks halieutiques et des écosystèmes côtiers marins ;*
- *l'opérationnalisation (par décret de création D/2012/081/PRG/SGG du 18 juin 2012) de la Préfecture Maritime avec pour mission de coordonner les interventions en mer. Elle a été créée grâce à la coopération française, et dispose de balises de surveillance maritime placées sur l'île de Tamara près de Conakry, à Koukoudé (Préfecture de Boffa) et à Kamsar (préfecture de Boké) ;*
- *l'amélioration progressive de la gouvernance sectorielle (forte implication des communautés et acteurs dans la gestion des ressources pour la cogestion) par la contribution grandissante des partenaires bi et multilatéraux, notamment le Projet Régional en Afrique de l'Ouest (PRAO) financé par la Banque Mondiale ;*
- *l'inscription de la Guinée comme 2<sup>ème</sup> membre africain de la FiTI (Fisheries Transparency International, en comparaison de Transparency International pour le secteur des mines) après la Mauritanie.*

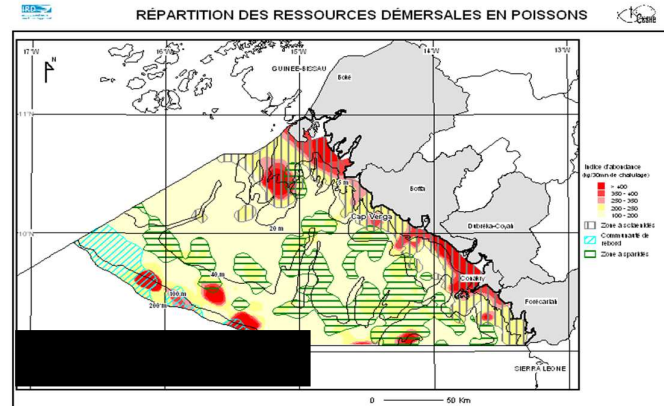
*Entre 2017/2018 il y a eu différents Codes (textes de Loi) révisés des Pêches (Code de la Pêche Maritime, Code de la Pêche Continentale, Code de la Pisciculture) qui ont été promulgués. Ces Codes tiennent enfin compte de la dynamique sectorielle des 2 dernières décennies, en incluant des termes comme approche par écosystème (APE), Pêche responsable, Pêche illégale non déclarée non régulée (Pêche INN). Ils renforcent surtout les sanctions par rapport aux infractions et tiennent compte de la liste rouge de l'UICN en ce qui concerne les espèces et écosystèmes marines menacés.*

*En conclusion, la Guinée réalise des progrès vers l'atteinte de l'Objectif 6 d'Aichi, mais la gestion durable de la pêche reste un défi. Le manque d'une flottille nationale de pêche industrielle, la présence de flottes subventionnées étrangères, de bateaux de pêche illégale, l'insuffisance des moyens de suivi et de surveillance des pêcheries maritimes, la faiblesse de la*

*gouvernance sectorielle et l'insuffisance des moyens financiers et matériels invitent à accorder encore une plus grande attention à ce secteur important de l'économie nationale.*

Carte 12. Répartition des ressources démersales en poisson

**Objectif 7. D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.**



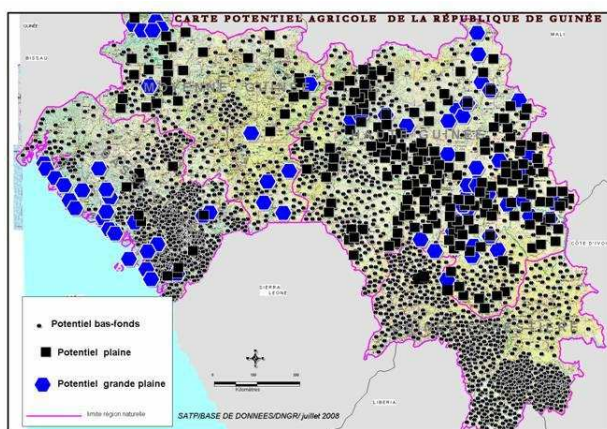
*La création de périmètres aménagés, l'amélioration des rendements dans la production agricole pour lutter contre les effets de l'agriculture extensive, la distribution de semences améliorées aux agriculteurs sont les premières actions déjà entreprises par le Gouvernement Guinéen pour améliorer la production agricole, atteindre l'autosuffisance alimentaire et en même temps assurer la durabilité de l'activité à travers la protection de l'environnement.*

*Pour une gestion durable des espaces de conservation de la biodiversité, le Département de l'Agriculture a mis successivement en place deux Lettres de Politique de Développement Agricole (en 1991 et 1998) et une Politique Nationale de Développement Agricole en 2007 dont les objectifs généraux ont été d'assurer la sécurité alimentaire et réduire la faim, d'exporter les excédents sur les marchés régionaux et internationaux et de réduire l'extrême pauvreté. Spécifiquement, il s'agit de stimuler les initiatives privées dans le secteur, d'améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles et d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement.*

*Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) a été conçu dans cette optique pour couvrir les 3 volets du développement rural (végétal, animal et halieutique) avec une mise en œuvre en 6 composantes et sous-composantes de six programmes prioritaires pouvant permettre d'atteindre les objectifs stratégiques de (i) développement durable de la riziculture (ii) de diversification d'autres productions, (iii) de promotion des exportations agricoles et l'agrobusiness, (iv) d'amélioration de la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) d'amélioration de la qualité des services agricoles (recherche, conseil, contrôle, réglementation, politique) et de renforcement concomitant et significatif des capacités des différents acteurs, (vi) de pilotage et de coordination efficaces de la mise en œuvre du PNIASA.*



Carte 13. Potentiel de terres irrigables en Guinée



*Cependant, le PNIASA n'a pas fait état de façon claire et précise de la gestion durable de la diversité biologique. Or l'agriculture guinéenne est une agriculture de subsistance du type extensif, dominée par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants agricoles. Basée sur la superficie cultivée, son impact sur la biodiversité est fortement augmenté par la réduction des temps de jachère. Ces exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des terres. Elles sont fortement dépendantes de*

*la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées et la production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille.*

*Par ailleurs, le Gouvernement Guinéen a procédé à la mise en place d'un projet de pisciculture en Guinée Forestière, dont les résultats probants ont conduit à la création récente de l'Agence Nationale de la Pisciculture.*

**Objectif 8. D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.**

*La Guinée a retenu 18 objectifs sur les 20, conformément à ses engagements au titre de la Convention sur la Diversité Biologique et des programmes définis pour sa mise en œuvre notamment le plan, stratégique 2011—2020 et les objectifs d'Aichi. L'objectif 8 ne cadrerait pas à l'époque directement avec le contenu de la stratégie nationale sur la diversité biologique. Mais au regard des évolutions, si la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs n'est pas une problématique importante encore en agriculture, les diverses sources de pollution sont devenues multiples. Elles affectent l'atmosphère, les écosystèmes terrestres, marins et aquatiques et on constate aussi en certains endroits, une eutrophisation dans certains plans d'eau.*

*En agriculture, l'utilisation d'intrants agricoles demeure réellement faible en Guinée. En maraîchage par exemple et pour la production de légumes et tubercules, le taux d'utilisation des engrais biologiques et le compost est beaucoup plus élevé. Mais certains effets se font déjà sentir sur la biodiversité. C'est le cas des pesticides dans la production cotonnière et rizicole qui affecte la microflore, les insectes et les oiseaux.*

*Ainsi, la pollution est devenue ces dernières années une problématique sérieuse de destruction de la diversité biologique dont il faut tenir compte dans ce 6ème Rapport National de la Convention sur la Diversité Biologique en Guinée.*

*Ceci est renforcé par les effets des pollutions provoquées par les exploitations minières artisanales et industrielles dont les données sont encore parcellaires et pourtant leurs impacts dans l'atmosphère sur les eaux souterraines, les eaux continentales et marines, sont gravissimes par endroits. Tel est le cas dans les zones aurifères de Haute Guinée où l'exploitation artisanale de l'or est disséminée partout, aggravée par la présence des sites d'exploitation industrielle de la Société Aurifère de Guinée - SAG et de la Société Minière de Dinguiraye - SMD. Les résidus d'utilisation des cyanures polluent massivement les nappes phréatiques dans les zones en question.*

*Il y a aussi la pollution atmosphérique dans les zones d'exploitation de la bauxite dans les préfectures de Kindia, Fria et Boké.*

*La forme de pollution la plus répandue et qui couvre presque toutes les régions de la Guinée est la pollution par les plastiques qui servent au transport de petits bagages, pour ensacher des déchets périssables ménagers comme les feuilles, mais leur durée de vie (environ 1 siècle) est très largement au-delà de leur durée d'utilisation (environ 30 minutes). Par la force des eaux d'écoulement, ces plastiques se retrouvent en grandes quantités sur les plages et dans les fonds marins et des fleuves intérieurs.*

*L'impact des pollutions susmentionnées sur le fonctionnement des écosystèmes terrestres incluant les eaux intérieures et marines est encore mal surveillé et mal documenté en Guinée, mais pour de multiples raisons, ces impacts vont s'accroître.*

*Conscient de la gravité de cette question de pollution, le Gouvernement Guinéen a pris plusieurs mesures pour lutter contre ce fléau et insérer dans toutes les lois et réglementations nationales le principe de pollueur - payeur, à défaut de pouvoir interdire totalement les sources de pollution telles que décrits ci-haut. Les mesures suivantes concourent aussi à l'atteinte de cet objectif :*

- le relèvement sensible des sanctions et pénalités dans divers lois et codes révisés (Environnement, Codes des pêches, Code de l'eau, Code des collectivités locales Code minier, etc.) dans l'optique pollueur - payeur ;*
- la création de la Direction Nationale des Catastrophes et Urgences Environnementales au niveau du Ministère en charge de l'Environnement;*
- l'institution obligatoire des Etudes d'Impact Environnemental et Social pour tous les projets d'envergure.*

**Objectif 9. D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer eu voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.**

*Les espèces exotiques envahissantes ne sont pas encore un problème environnemental en Guinée. Quelques espèces seraient en train de se développer à Macenta (*Tuthonia diversifolia*, *Stylosantès spp.*) mais malheureusement, il n'existe aucune documentation accessible sur cette problématique. Et déjà, la Guinée a adopté le principe de précaution en la matière, en adoptant des mesures aptes à interdire ou à rendre très difficile leur introduction en Guinée.*

**Objectif 10. D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.**

*La Guinée a retenu 18 objectifs d'Aichi sur les 20 dans sa stratégie et le plan d'actions national de conservation de la diversité biologique 2016-2025. L'objectif 10 n'avait pas été retenu en 2015 en raison du manque de données sur les récifs coralliens dans les eaux guinéennes.*

*Mais à associer d'autres écosystèmes vulnérables, il faut considérer l'écosystème vulnérable de mangrove présent sur toute la longueur de la côte guinéenne (environ 340 km). A cet effet, plusieurs études ont été réalisées en zone côtière et une variété d'activités de restauration, de reboisement, de développement agricole, de pêche (fumage amélioré), de saliculture améliorée ont été réalisés lors de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Mangrove (SDM, 1992) dans ce milieu fragile.*

*Une charte nationale de la Mangrove a été élaborée qui fut appuyée par une charte régionale sous la coordination du Partenariat Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). A ce jour, cette charte est également incorporée dans la Convention d'Abidjan.*

*Dans tous les cas, la zone côtière guinéenne est de plus en plus fortement affectée par les effets du changement climatique qui se manifestent par une forte érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer et la progression de la langue salée. Aucune donnée historique sur les pertes de terres agricoles n'est disponible, mais des gros efforts sont en train d'être entrepris pour ralentir cette évolution négative.*

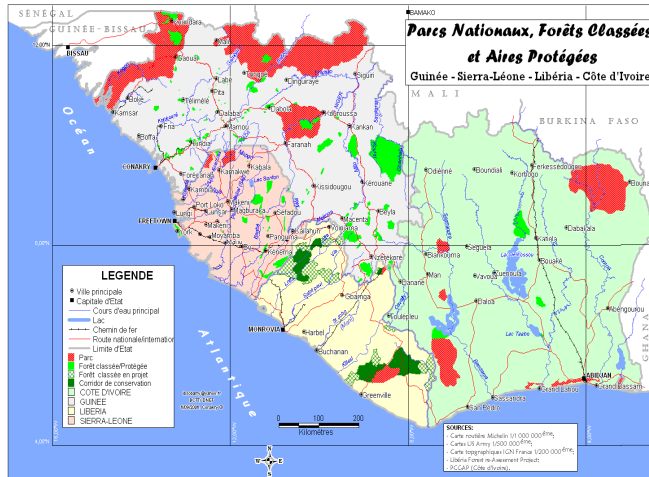
**But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique**

**Objectif 11. D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.**

*Le respect des engagements de la Guinée en ce qui concerne les Objectifs d'Aichi s'illustre aussi par l'élaboration de la stratégie nationale assortie d'un programme cadre décennal (2008 – 2017) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées. Cette stratégie porte sur les domaines prioritaires suivants : i) la conservation de la diversité biologique au niveau national et transfrontalier, ii) le développement local et l'utilisation durable de la diversité biologique, iii) le développement durable du tourisme, iv) la recherche scientifique, le renforcement de capacités, le suivi et l'évaluation de la conservation de la diversité biologique, v) l'information, l'éducation et la communication environnementales, vi) le financement durable de la conservation de la diversité biologique, vii) l'inventaire et la surveillance, la création et l'aménagement de parcs nationaux et viii) la protection des bassins des grands fleuves soudano-sahéliens.*

*En termes de perspectives, le Gouvernement guinéen s'est engagé à accroître cette couverture des aires protégées à 25% du territoire national dans le cadre de l'exécution du plan stratégique 2016-2025 telle que détaillée dans les Parties II et III des présentes lignes directrices de ce rapport.*

Carte 14. Principales aires protégées de la Guinée et de la sous-région



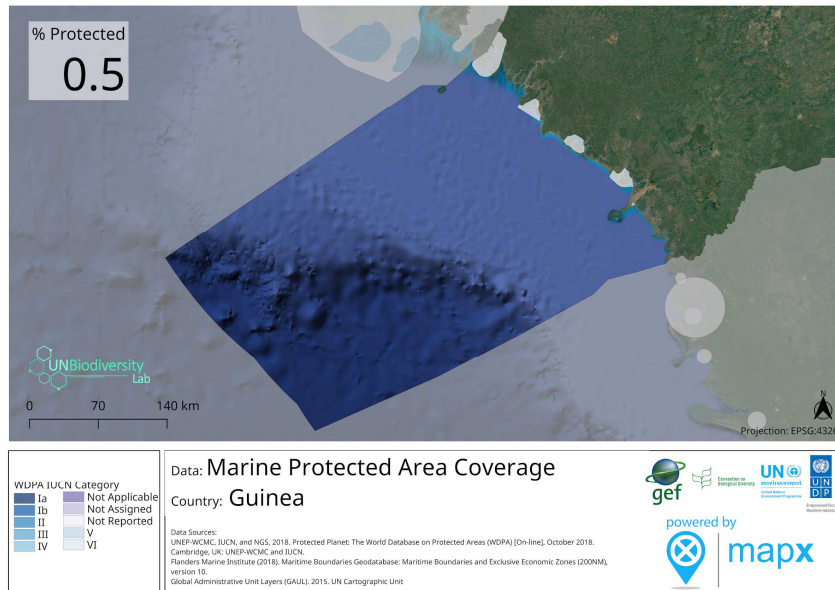
Dans la phase stratégique 2011 -2020, la superficie du réseau guinéen d'aires protégées est en nette croissance, par la poursuite du processus de création de nouvelles aires protégées dont celle du Parc National du Moyen Bafing – Falémé (PNMB) de 6.426 km<sup>2</sup> dont le processus est en phase de finalisation. Cependant, sur le terrain il faut dire que l'état de gestion des aires protégées existantes ne permet pas actuellement d'atteindre les objectifs de classement. Beaucoup d'entre elles manquent de plans d'aménagement/de gestion ou ces

plans n'ont pas été actualisés depuis longtemps. Il en est de même des organes paritaires de gestion qui sont peu opérationnels. L'augmentation des superficies des zones particulièrement importantes pour la diversité biologique à travers la promotion des forêts communautaires et privées, intégrée dans les plans de développement locaux (PDL) des 304 communautés rurales reste très significative cependant en termes de superficie et de gouvernance.



<p><b>WPA/ICUN Category</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ia</li> <li>Ib</li> <li>II</li> <li>III</li> <li>IV</li> <li>Not Applicable</li> <li>Not Assigned</li> <li>Not Reported</li> <li>V</li> <li>VI</li> </ul>	<p>Data: Protected Area Coverage (Terrestrial)</p> <p>Country: Guinea</p> <p>Data Sources: UNEP-WCMC, IUCN, and NGS, 2018. Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA) [On-line], October 2018. Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN. Flanders Marine Institute (2018). Maritime Boundaries Geodatabase: Maritime Boundaries and Exclusive Economic Zones (200NM), version 10. Global Administrative Unit Layers (GALILEO), 2015. UN Cartographic Unit</p>	<p>gef</p> <p>Secretariat of Biological Diversity</p> <p>UNEP</p> <p>UNEP</p> <p>UNEP</p> <p>UNEP</p> <p>powered by</p> <p>mapx</p>
--	--	---

Carte 15. Couverture en aires protégées terrestres



Carte 16. Couverture en aires marines protégées

*La poursuite de la mise en place de la ceinture verte du pays qui couvre 8 préfectures de la zone nord pour contrer la désertification, s'inscrit dans le même cadre de promotion de la conservation de la diversité biologique et de protection des ressources naturelles.*

*Pour renforcer l'efficacité de gestion des aires protégées le Gouvernement Guinéen a créé le corps des conservateurs de la nature avec un effectif actuel de 3.000 agents doté d'un statut particulier paramilitaire. Parmi ces agents, environ 500 sont déployés pour la surveillance du réseau national d'aires protégées.*

*Les aires protégées transfrontalières au nombre de 6 sites potentiels (avec la Guinée Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Léone) s'inscrivent également dans ce cadre. Elles ont été initiées par le Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djalon de l'Organisation de l'Unité Africaine appuyée par l'Organisation des Nations Unies et conçu comme une action prioritaire du plan de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités en Afrique au Sud du Sahara. En outre, la Guinée participe: i) au projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest africaine du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée; ii) à la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano), iii) au projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries; iv) aux programmes de conservation sur les raies, requins, tortues marines et cétacés; v) au Projet Régional d'Appui au Secteur de la Pêche en Afrique de l'Ouest (PRAO)*

**Objectif 12. D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.**

*Les causes d'extinctions d'espèces sont soit naturelles et/ou anthropiques. Ces causes anthropiques augmentent d'ailleurs considérablement les taux d'extinction, comme il est constaté de nos jours.*

*La Guinée est partie contractante de deux accords environnementaux multilatéraux clés qui abordent directement cette problématique de l'extinction des espèces menacées, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui recueille des informations sur le commerce des organismes (ou parties d'organismes) en proie aux menaces d'extinction et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).*

*Parmi les principales espèces phares marines menacées d'extinction en Guinée figurent les tortues marines, les lamantins, les dauphins et les baleines. La Guinée a par conséquent élaboré des plans d'actions nationales de protection et de conservation pour les deux premières espèces. Des actions de sensibilisation et de suivi des sites de ponte des tortues marines sur les plages des aires marines protégées de Tristao et des Îles de Loos sont très concluants et encourageants et méritent d'être étendues dans les sites potentiels recensés tout le long du littoral guinéen.*

*La situation pour la famille des raies et requins est plus étriquée, du fait de la multitude d'espèces qu'elle regroupe et qui sont plus ou moins facilement accessibles aux engins de pêche artisanales et aux chaluts.*

*Pour l'heure, seule l'espèce *Pristus Pristus* (poisson-scie) affiché sur les billets du Franc CFA utilisé dans les pays de l'Union Monétaire et Economique de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), est admise sur la liste rouge de l'UICN.*

*Pour les espèces animales terrestres, les extinctions peuvent dans de nombreux cas être évitées en protégeant les habitats importants (les forêts et autres écosystèmes terrestres) ou en abordant les causes directes spécifiques du déclin de ces espèces (surexploitation, braconnage, espèces exotiques envahissantes, pollution et maladie).*

*Le cas de déclin de population le plus remarquable est porte sur l'éléphant de savane (*Loxodonta africana*). Le zèbre de burshell aurait disparu de la réserve partielle de faune de Kankan classée en 1925, après l'indépendance du pays à l'indépendance en 1958.*

*Dans tous les cas, faute de données de terrain, il n'est pas facile de cerner le déclin continu des populations d'espèces menacées. Une réglementation contraignante et sévère est appliquée et la poursuite des violations est assurée à cet effet par la Gendarmerie et le Corps paramilitaires des Conservateurs de la Nature.*

**Objectif 13. D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.**

*Avec les pertes avérées de diversité biologique agricole, l'on peut dire que la diversité génétique des espèces locales est globalement en déclin en Guinée. Les recherches ciblées permettent de connaître la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux d'élevage en Guinée. Des banques de gènes sont ainsi constituées pour les fruitiers divers (agrumes, mangue, banane) par le Centre national de recherche agronomique de Foulaya (de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée / IRAG), sur les céréales (fonio /Centre de recherche agronomique de Baring), sur le bétail domestique endémique (Ndama, chèvre naine, mouton Djalonné et poulet késsou), sur le riz de coteau par le Centre Agronomique de Kilissi, Préfecture de Kindia et sur le riz de mangrove par le Centre de Koba, préfecture de Boffa. Dans tous les cas cités, les objectifs de recherches restent l'amélioration des résistances aux maladies et l'amélioration des rendements des espèces expérimentées.*



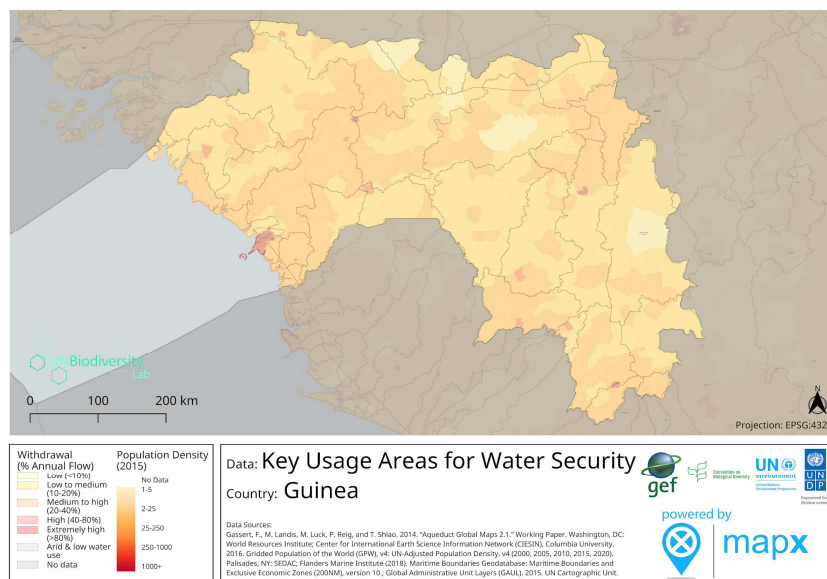
**But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.**

**Objectif 14. D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.**

*En Guinée, les biens et services d'approvisionnement fournis par les écosystèmes forestiers (bois d'œuvre, bois de chauffage, emploi, récréation, recherche), par la faune (viande de brousse, peaux de cordonnerie, détente, pharmacopée, etc.) et les plantes médicinales constituent les sources essentielles de l'alimentation, de la médecine et des moyens de subsistance d'une part importante des populations rurales vulnérables et en situation de pauvreté.*

*La Guinée fournit des efforts pour soutenir la protection et la conservation des forêts naturelles et de leurs services écosystémiques en encourageant la participation pleine et effective des acteurs concernés, en particulier, des communautés locales. Ces acteurs sont impliqués dans la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif de tous les groupes d'écosystèmes présents sur le territoire national. Ceci inclut également la création de près de 16 Sites Ramsar qui soutiennent l'agriculture en plaine inondable, la pêche fluviale dans les lacs et marres en Guinée et d'autres formes d'avantages socioéconomiques et d'approvisionnement domestique.*

*Malheureusement et en dépit de cela, il y a relativement peu d'informations disponibles sur les services fournis par ces écosystèmes en Guinée. A l'exception des Réserves naturelles de Kounoukan (Préfecture de Forécariah), du Sanctuaire de faune des îles de loos, de la Réserve naturelle gérée de Tristao, il n'y a pas eu d'études ciblées sur la valeur économique et écologique des aires protégées. De telles études doivent être incluses dans les différents plans sectoriels et nationaux de gestion et de conservation des ressources naturelles en Guinée.*



Carte 17. Usage clé pour la sécurité en eau

**Objectif 15. D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.**

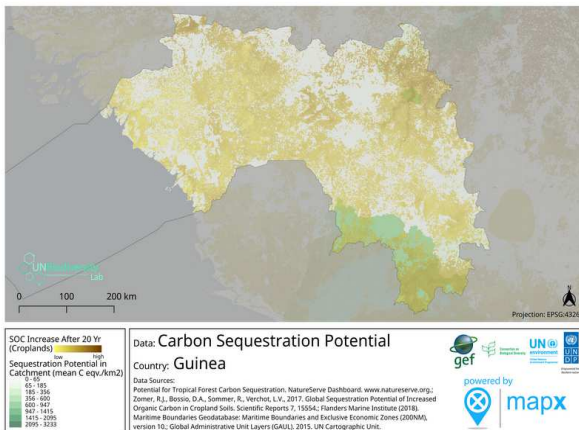
*La déforestation et la fragmentation des habitats forestiers, les remblais en zones de mangroves et d'autres types de changement et dégradations des habitats marins, côtiers et continentaux représentent une énorme perte de ressources naturelles et de biodiversité.*

*La résilience des écosystèmes signifie la capacité des écosystèmes à absorber et à s'adapter aux perturbations tout en préservant leurs fonctions écologiques. Ce qui peut être amélioré par la restauration des écosystèmes dégradés pour séquestrer davantage de CO<sub>2</sub>.*

*Les paysages terrestres et marins restaurés peuvent améliorer la résilience et générer des bénéfices additionnels pour les communautés locales vulnérables.*

*En Guinée, de gros efforts sont fournis pour augmenter la résilience de ces écosystèmes à travers la mise en œuvre et le suivi de projets et programmes qui visent la séquestration du carbone et la restauration de la biodiversité, notamment par:*

- *la restauration et le reboisement des zones de mangroves dégradées pour stabiliser le littoral et ralentir l'érosion côtière, des berges dégradées des nombreux cours d'eaux pour protéger la biodiversité et les écosystèmes d'eau douce ;*



*littoral et ralentir l'érosion côtière, des berges dégradées des nombreux cours d'eaux pour protéger la biodiversité et les écosystèmes d'eau douce ;*

- *la mise en défens de zones dégradées pour appuyer le processus de régénération naturelle gérée par les agriculteurs ;*

*- l'accroissement du taux de couverture nationale en aires protégées qui est passé de 8% en 2010 à 15% en 2015 (la cible nationale est 25% d'ici 2025);*

Carte 18. Séquestration du carbone

- *la promotion de la création des forêts communautaires et privées dans toutes les*

*préfectures pour contribuer à la résilience des écosystèmes terrestres;*

- *la poursuite de la mise en place de la ceinture verte qui couvre 8 préfectures de la zone nord pour contrer la désertification;*
- *la redynamisation de la Loi Fria en Guinée (Plantation d'un arbre à chaque évènement social :baptême d'un nouveau-né, mariage).*

**Objectif 16. D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.**

*Au titre des mesures prises par la Guinée, il faut noter :*

- *la ratification du Protocole de Nagoya par Décret du Président de la République diffusé le 29 mai 2014 ;*
- *la validation nationale du premier rapport intérimaire dudit protocole en avril 2018;*
- *le lancement de la rédaction des textes juridiques portant sur les contrats types et les formulaires de demandes.*

**But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités**

**Objectif 17. D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.**



*La Guinée a élaboré et validé sa Stratégie et le plan d'actions national de conservation de la diversité biologique pour la période 2016-2025, s'étendant ainsi au-delà de celle de la Convention sur la diversité biologique. L'accent a été mis sur une approche décentralisée de gestion impliquant les communautés locales. A date, plusieurs instruments de politique nationale ont été adoptés et validés, comme la politique nationale de l'environnement, le plan d'investissement en environnement (PNIE), le rapport national sur l'état de l'environnement, la politique nationale agricole et le plan national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire (PNIASA). Par ailleurs, les 304 communes rurales guinéennes ont intégré la protection de l'environnement en général et la conservation de la diversité biologique, en particulier dans leurs plans d'action locaux de développement (PDL).*

*Aussi, une table ronde avec les partenaires techniques et financiers devra être organisée en 2019 pour la mobilisation des ressources financières indispensables à la mise en œuvre de la SPANDB et des objectifs d'Aichi. Le besoin financier global pour sa mise en œuvre est estimé à \$ 414 819 000 USD. Son plan d'action quinquennal 2016-2020 présente un coût estimé à \$ 235 884 180 USD.*

**Objectif 18. D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.**

*Environ 80% des populations guinéennes vivent en zones rurales et dépendent étroitement et traditionnellement de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles. A travers les âges, ces communautés locales disposent de connaissances traditionnelles pouvant contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Ces savoirs traditionnels sur les ressources naturelles, accumulés à travers des générations de chasse, de pratiques agricoles et de gestion des terres sont respectés et sont de plus en plus reflétés dans la mise en œuvre de la Convention en Guinée, avec la participation effective des communautés locales.*

*Il a d'ailleurs été reconnu qu'au-delà de ces aspects "économiques", le respect des relations culturelles et spirituelles est essentiel à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Car les communautés locales sont des viviers d'experts et des gardiens de la connaissance de l'environnement, en particulier dans le contexte de la documentation et de l'inventaire des connaissances au moyen d'entretiens avec elles. Et la stratégie nationale guinéenne sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales de conservation de la diversité biologique en a pris compte.*

*Une étude axée sur les savoirs traditionnels en matière d'utilisation des produits forestiers non ligneux au niveau de la mangrove a été réalisée dans la zone côtière. Une étude plus étendue en 2017 sur tout le territoire guinéen, pour l'identification de ces espaces « inviolables », dans le cadre de l'appui du Projet Micro-Finances du FEM (PMF/GEF) au soutien stratégique aux Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) en Guinée. Ces sites de forêts, bosquets, cimetières, têtes de sources, îlots isolés, etc. sont protégés par les populations locales sous l'autorité des chefs traditionnels à l'échelle des villages. Ce sont des Fötönkhönè, Kounsikönè, Fonmè ou Yédökhödè en zone côtière, Berdhè, Miriirè, Fitaarè ou Hounsiirè en Moyenne Guinée, Bemba So Tou, Dankoun So Tou, Kabroulon ou Dala en Haute Guinée et Gnamou Löwo, HwaaLöwö, Zawoï ou Mamawaloï en Guinée Forestière.*

*Ces terminologies locales indiquent le caractère sacré et inviolable de ces sites qui sont régis par des règles coutumières millénaires qui maintiennent leurs ressources et leur fonctionnement en l'état. Ces sites naturels sacrés gérés par une gouvernance communautaire seront intégrés dans le réseau national d'aires protégées d'ici l'année 2020.*

**Objectif 19. D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.**

*La Guinée fait des progrès considérables dans l'amélioration de la connaissance, de la science et de la technologie pour une meilleure gestion et conservation de la biodiversité. Plusieurs institutions guinéennes (Centre de Recherches appliquées, Projets et programmes, directions sectorielles, etc.) collectent, traitent et diffusent des données et informations pour identifier les menaces pour la biodiversité et déterminer les priorités pour la conserver et l'utiliser de façon durable.*

*Un certain nombre de défis restent néanmoins à relever. Car presque toutes ces structures soulignent des difficultés techniques, humaines et financières qui rendent difficiles l'accès aux informations pertinentes.*

*L'obstacle majeur à l'atteinte de cet objectif reste l'insuffisance et/ou le manque réel de compétences humaines et de ressources financières.*

*Il y a donc lieu de noter que pour relever les défis de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2025 pour la biodiversité, la stratégie de mobilisation des ressources doit être renforcée, afin de pouvoir préserver les capacités nationales actuellement disponibles et élever les niveaux des compétences scientifiques et technologiques. La Guinée a innové dans ce sens par l'introduction de diverses formes de taxations sur les industries extractives et polluantes (taxe à la pollution, taxe environnementale) qui sont à ce jour les piliers du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement (FSE).*

*La Guinée bénéficie également du Projet COMBO (Compensation de la biodiversité par les Offsets), une forme novatrice de compensation des effets résiduels sur la biodiversité, due à l'exploitation minière.*

*Ce projet de compensation volontaire par des compagnies minières, d'une durée de 4 ans (2016 - 2019) concerne 4 pays africains (la Guinée, Madagascar, le Mozambique et l'Ouganda) et vise à concilier le développement économique en Afrique avec la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques en renforçant la capacité à réduire les impacts des projets de développement sur la biodiversité biologique.*

**Objectif 20. D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.**

*En application de la décision XII/3 adoptée par la 12<sup>ième</sup> Conférence des Parties de la CBD, la Guinée a présenté le 31 août 2016, son rapport financier devant faire l'état des apports et besoins pour la phase stratégique 2011 – 2020.*

Le résumé des rapports sur les besoins, les déficits et les priorités en matière de financement est présenté comme suit.

Tableau 4. Besoins de financement de 2011 à 2020

Monnaie : USD				
Année	(1) Besoins de financement	(2) Ressources disponibles estimées	(3) Déficit de financement	(4) Actions relatives au financement des priorités
2014	32.632.000	1.631.600	31.000.400	Financements obtenus en partie
2015	32.632.000	1.631.600	31.000.400	Financements obtenus en partie
2016	47.176.836	2.358.842	44.817.994	Recherche de financement
2017	48.676.836	2.433.842	46.242.994	Recherche de financement
2018	50.176.836	2.508.842	47.667.994	Recherche de financement
2019	49.426.836	2.471.342	46.955.494	Recherche de financement
2020	40.426.836	2.021.342	38.405.494	Recherche de financement

Veillez indiquer une estimation de vos besoins annuels de financement (sur la base par exemple de vos SPANB révisés) et calculer le déficit estimé en soustrayant les ressources disponibles estimées. Indiquer les actions relatives au financement des priorités.

Veillez commencer avec l'année la plus appropriée pour vos objectifs de planification. Laissez des lignes vides si elles ne sont pas nécessaires ou s'il n'est pas encore possible de faire rapport sur elles.

*Ces chiffres ont été communiqués au Secrétariat de la CBD et sont contenus dans les informations financières.*

*Le Gouvernement a envisagé d'organiser en 2019, la table ronde de mobilisation des ressources financières en vue i) de faire le point exact des mobilisations antérieures et ii) des besoins de mobilisation future pour atteindre les étapes clés de 2020 dans le cadre global de la CBD et 2025 en ce qui concerne la SPANBD de la Guinée.*

*En plus, le Plan National de développement Economique et Social de la Guinée dédie son pilier 4 à la gestion durable du capital naturel. La mobilisation des ressources financières annoncée par les partenaires techniques et financiers en décembre 2017 lors de la réunion du groupe consultatif sur le PNDES à Paris, va permettre de mobiliser 21 milliards de dollars US annoncés. Le pilier y 4 trouvera sa part de financement.*

**Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale**

*Pour contribuer à l'atteinte de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale, le Gouvernement guinéen avec l'appui des partenaires au développement a entamé une série de mesures et d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de la première et de la deuxième stratégie nationale sur la diversité biologique 1992 – 2010 et 206 – 2025 respectivement.*

*Elle a aussi procédé à l'intégration sectorielle et intersectorielle de la biodiversité dans les politiques, stratégies et plans d'actions. Ces mesures tiennent compte des changements locaux qui peuvent impacter la diversité biologique au niveau régional et mondial.*

*La Guinée participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés et facilite le partage d'expériences techniques et de renforcement des capacités sur le plan local, national et régional. L'exécution du Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djalou est conçue comme une action prioritaire de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités naturelles au Sud du Sahara. En outre, la Guinée participe: i) au projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest africaine du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée; ii) à la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano), iii) au projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries; iv) aux programmes de raies, requins, tortues marines et des cétacés; v) à la mise en œuvre de projets et programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures et à la mise en œuvre du Projet Régional de Gestion des Pêcheries en Afrique de l'Ouest (PRAO).*

*D'importants changements sont observés dans la gouvernance (institutionnelle et législative) et dans la gestion sectorielle des ressources naturelles (agriculture, pêche, élevage, aires protégées, changements climatiques, etc.). Enfin, l'acquisition d'un financement du PNDES laisse supposer que l'intégration de la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement dans les politiques sectorielles pourra conduire à une augmentation significative de financements locaux ainsi que des avancées notables. De manière sectorielle, les mesures suivantes ont contribué à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :*

**a) - SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

*La révision en cours en 2018 du Code de l'environnement tient compte de la dynamique d'exploitation des ressources naturelles des dernières décennies ainsi que des engagements de la Guinée aux Accords Multilatéraux en Matière d'Environnement. Appuyé par le nouveau Code forestier de 2017 déjà promulgué, ainsi que le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse promulguée en 2018, il promeut de bonnes pratiques et durcit les pénalités pour mieux appliquer le principe du pollueur - payeur.*

*Il existe désormais des normes nationales environnementales et une station de réception et de traitement des images satellitaires en vue du suivi des paramètres environnementaux par la Direction Générale du Centre d'Observation et de Suivi de l'Information, Environnementale (COSIE). D'autres activités ont concerné :*

- *l'appui international aux activités de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+)*
- *Le renforcement de capacités de l'administration publique et des collectivités locales pour la gestion environnementale et climatique du territoire.*
- *la formulation de la Politique Nationale de l'Environnement ;*
- *l'élaboration du Cadre National de Biosécurité ;*

- la réalisation de projets d'adaptation et de résilience issus du Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-CC) élaboré en 2007 ;
- La mise en œuvre du Projet de Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique des populations de la Zone Côtière ;
- le démarrage du Projet de Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique des populations de Koundara, Gaoual, et Dinguiraye.

**b) SECTEUR FORESTIER.**

*L'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels a permis: i) la promotion de la participation de la population à la création et à la gestion des forêts communautaires et privées, ii) la promotion de l'émergence d'acteurs privés dans la transformation du bois et de ses dérivés, iii) la réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation environnementale, iv) la fourniture de 350.000 plants forestiers par 32 pépinières privées et communautaires, dans les préfectures de Kindia et Dalaba.*

**c) - SECTEUR DE L'ELEVAGE**

*Dans le secteur de l'élevage un arsenal juridique relativement bien étoffé définit les règles et pratiques de l'élevage traditionnel, des pâturages et les principes relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales. Egalement, le projet Régional de gestion du bétail ruminant endémique (PROGEBE 2009-2015) a œuvré pour la conservation et la protection des races locales d'animaux domestiques telles que la vache N'Dama, le mouton Djalonké, la chèvre naine de Guinée et un réseau d'épidémiolo-surveillance des maladies du cheptel a été mis en place. La Guinée poursuit sa politique d'appui à l'émergence et à la professionnalisation des opérateurs privés du secteur. Il faut noter également la formulation et la mise en œuvre:*

- du Programme - Cadre du Sous-secteur de l'Elevage associant l'Administration de l'Elevage, les Organisations Professionnelles de l'élevage (OPE) ;
- de la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) qui trace les orientations sectorielles de la production animale et de l'élevage.

**d) - SECTEUR DE L'AGRICULTURE**

*La politique agricole nationale a évolué avec la formulation de plusieurs programmes et projets visant l'objectif de sécurité alimentaire et la durabilité des paysages et des ressources naturelles. Elle est mise en œuvre à travers le Programme national d'investissements agricoles (2011-2015) révisé en 2012 en Programme national d'investissements agricoles pour la sécurité alimentaire (PNIASA - 2013-2017). Ce PNIASA fédère les interventions dans l'agriculture et repose sur la volonté politique d'assurer la souveraineté alimentaire du pays par le développement des filières agricoles nationales. Avec six objectifs stratégiques, il couvre les productions végétales, animales, halieutiques et environnementales comme sous-secteurs de l'agriculture.*

*La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) intègre également la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le programme du NEPAD et des OMD. Elle comporte 9 programmes dont les cinq premiers prennent en considération la diversité biologique.*

*Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique a ainsi enregistré une performance économique supérieure à la moyenne nationale, avec une accélération de sa croissance entre 4,5% et 5,5% en moyenne par année au cours de la période 2011-2013 (Post- PNIA) contre 2,7% durant la période 2005-2007 (Pré-PNIA). C'est une progression importante qui pousse à dépasser l'objectif de 6% de Malabo.*

*Les Politiques, programmes, plans et stratégies agricoles qui concourent à l'atteinte des objectifs d'Aichi sont entre autres:*

- Loi d'orientation agricole (LOA) 2016 ;

- *Politique nationale de développement agricole (PNDA) 2010-2015 ;*
- *Plan national d'investissements agricoles (PNIA/SA) 2010-2015/2013-2017 ;*
- *la Stratégie nationale de développement de la riziculture (2009-2018) ;*
- *le Plan stratégique de la recherche agricole pour le développement de la Guinée (2015-2022) ;*
- *la Stratégie nationale de développement des semences de riz (2014-2018.)*

**e) - SECTEUR DES MINES**

*Le programme de développement du Département des Mines prend en compte la diversité biologique dans les études d'impacts environnemental et social (EIES). Dans le cadre des EIES des projets miniers en cours de réalisation dans la région sud-est de la Guinée, des évaluations rapides de la diversité biologique ont été réalisées pour définir l'état des lieux avant l'exploitation.*

*Les taxes environnementales et la contribution des exploitants miniers, industriels et artisans à la mise en œuvre des PDL des communes rurales et urbaines est une avancée notable qui contribue à la protection de l'environnement.*

*Les Sociétés minières ont commencé depuis 2015 à soutenir la création d'offsets (nids de biodiversité) de compensation volontaire des impacts de leurs activités minières en Guinée. Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts a fait une étude sur le répertoire des Aires Protégées menacées par les activités minières.*

**f) SECTEUR DE LA SANTE**

*La création d'une Direction Nationale de la médecine traditionnelle et l'inventaire des plantes médicinales par le Département de la Santé est une contribution éloquente de l'intégration de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique.*

**g) SECTEUR DE LA PECHE**

*La Guinée a révisé les trois Codes des pêches maritime et continentale et de l'aquaculture. Ces révisions ont tenu compte des rapides évolutions de la gestion des pêcheries continentales et maritimes de ces deux dernières décennies. Ces Codes renforcent les réglementations relatives aux dynamiques nouvelles des pêcheries (exploitation durable des ressources marines, gouvernance partagée, pêche responsable, implication des acteurs locaux, pollution marine, pêche INN, etc.). Plusieurs dispositions sont prises pour la protection de l'environnement côtier et marin et la gestion durable de la biodiversité marine animale et aquatique à travers l'approche basée sur les écosystèmes. On peut citer entre autres :*

- *la formulation et la mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) adoptée en 2009 ;*
- *la formulation et le suivi de la mise en œuvre des plans annuels d'aménagement et de gestion des pêcheries maritimes et continentale ;*
- *l'institution du repos biologique annuel de 3 mois (juin, juillet, août) ;*
- *la création et l'opérationnalisation d'une agence nationale de l'Aquaculture ;*
- *la création et l'opérationnalisation de la Préfecture Maritime.*

**Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :**

*Dans le processus d'atteinte des objectifs Aichi, la Guinée s'appuie sur une batterie de mesures soutenues par une planification à court, moyen et long terme. Ces mesures toucheront tous les*

*axes incluant notamment les cadres réglementaires et politiques cohérents intersectoriels, des incitations socio-économiques ainsi que le suivi, la mise en vigueur, et l'engagement public des parties prenantes. La bonne gouvernance est une condition préalable à une gestion efficace des aires protégées, en particulier quand ces aires protégées subviennent aux besoins des populations rurales par la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.*

*En résumé, il s'agira principalement de :*

- mettre en œuvre des mesures de conservation à plus grande échelle pour éviter la perte de la biodiversité ;*
- utiliser les mécanismes internationaux qui soutiennent l'utilisation durable des écosystèmes ;*
- renforcer les mesures transfrontalières conjointes avec les pays limitrophes pour la survie d'un grand nombre d'espèces migratrices qui franchissent régulièrement les frontières nationales ;*
- renforcer l'implication des communautés locales dans les systèmes de gouvernance: gestion participative inclusive des ressources naturelles;*
- veiller à l'application effective de la réglementation contre l'utilisation et le commerce illégal des espèces sauvages et la pêche INN ;*
- encourager les processus d'éducation, d'information et de communication environnementale pour des changements de comportements relativement à l'importance et aux valeurs sociales, environnementales et économique de la biodiversité et des écosystèmes ;*
- mobiliser des ressources en provenance de fonds mondiaux, comme des fonds de la REDD+, du Fonds Vert pour le climat, etc. ;*
- renforcer les capacités institutionnelles de collecte de l'information et de suivi des indicateurs de biodiversité en soutien aux processus de prise de décision ;*
- renforcer les capacités de mise en œuvre des conventions relatives à la biodiversité.*

## **PARTIE V. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES (SMCP).**

### **5.1. Objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes**

La Guinée contribue :

- à l'établissement de l'état de conservation des espèces végétales connues à travers les missions d'inventaire réalisées par l'Herbier National de Guinée afin d'orienter des mesures de conservations (SMCP Objectif 2)
- au développement et au partage des informations issues de la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre la Stratégie de conservation des plantes. (SMCP Objectif 3).
- à la création ou au renforcement des institutions, réseaux et partenariats relatifs à la conservation des plantes aux niveaux national et international pour parvenir aux objectifs de la stratégie de conservation des plantes. Les partenariats entre l'Herbier National et le Royal Botanic Gardens ainsi que l'Université de Parakou au Bénin en sont des exemples (SMCP Objectif 16)
- A la prise en compte de l'importance de la diversité végétale et de la nécessité de sa préservation dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public. 2500 livres sont disponibles à l'Herbier National de Guinée (HNG) pour la sensibilisation des élèves et des formateurs à l'éducation environnementale (SMCP objectif 14). etc.

### **5.2. Quelques réseaux actifs de conservation des plantes présents en Guinée.**

Le partenariat ou la collaboration entre l'Herbier National de Guinée et les institutions nationales (CERE, LACONA, CRVPM, SERG Sérédou, Centre Forestier de N'Zérékoré, CERESCOR, CNSHB, COSIE, IRAG) et internationales (Royal Botanic Gardens de Kew, GBIF, Projet COMBO) ainsi que des ONG (Guinée Ecologie) contribue activement à la conservation des plantes en Guinée.

Le réseau Environnement – Bauxite créé en 2018 entre les partenaires miniers et acteurs environnementaux, présenté le 22 mai 2018 lors de la célébration de la Journée mondiale de la diversité biologique par la Chambre des mines de Guinée.

### **5.3. Description des mesures importantes prises par la Guinée pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des Plantes.**

La Guinée n'a pas encore élaboré de stratégie nationale spécifique pour la conservation des plantes. Toutefois, plusieurs institutions nationales de recherche scientifique, de médecine traditionnelle s'intéresse à la thématique et fournissent beaucoup d'efforts pour l'identification des taxons. L'Herbier National de Guinée coordonne les activités en matière de collection.

C'est ainsi que quelques mesures sont prises à cet effet dont entre autres :

- les mesures de conservation à travers l'identification des zones importantes de plantes, les inventaires des espèces pour la conservation.
- les mesures d'atténuation et de compensation y compris les mesures de restauration pour les sociétés et projets qui exercent des activités engendrant des dommages à la diversité biologique.



En outre, l'utilisation incontrôlée des pesticides devient une préoccupation pour le pays. A cet égard le suivi et le contrôle de l'emploi des herbicides dans les activités agricoles deviennent une impérieuse nécessité.

#### **5.4. Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la SMCP au niveau national :**

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Ce choix s'explique par ce qui suit :

- La monographie nationale de la diversité biologique est en train d'être actualisée et sera validée en 2019 ;
- Après le Cameroun, la Guinée sera le deuxième pays africain à avoir le livre rouge des plantes à travers le projet Darwin axé sur les Zones tropicales d'importance pour les plantes (ZTIP) piloté par l'Herbier National de Guinée et le Royal Botanic Garden de Kew pour une durée de trois ans (2016 – 2019).
- Le rapport intérimaire du Protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques est validé ;
- A travers le corps des conservateurs de la nature, l'accès dans les aires protégées est règlementé et les activités à mener sont contrôlées et suivies ;
- La coupe de bois de palétuviers dans les zones insulaires et côtières pour le fumage de poissons et pour l'extraction du sel est en voie de régression au profit d'autres alternatives (installation des fumoirs, extraction de sel solaire, bio digesteur, etc.)

#### **5.5. Description de la mesure dans laquelle la Guinée a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes avec quelques données factuelles.**

Des missions de terrain entre 2016 – 2018 pour l'identification des zones importantes des plantes à travers toute la Guinée, l'inventaire des espèces à priorité de conservation et la collecte des données sur l'utilité socio-économique des plantes (ethnobotanique) ainsi que les menaces qui pèsent sur les espèces et sur leurs habitats (HNG, 2018).

Plusieurs nouvelles espèces végétales sont découvertes dont certaines sont publiées dans les journaux internationaux (par exemple : *Kindia gangan*, *Talbotiella cheekii*, *Gladiolus mariae*) et d'autres espèces (*Ternstroemia sp nov.*, *Saxicolella*, *Panicum sp nov.*, *Melastomastrum sp nov.*, etc. ) sont en voie de publication.

Une liste provisoire d'espèces est dressée «Provisional list of conservation priority species for Guinea »

Un checklist préliminaire est établi pour les espèces de plantes menacées de Guinée. Voir le site :

[La seconde liste Rouge des plantes menacées de la Guinée \(BID-AF2015-0042-NAC\)](http://www.herbiiergee.org/documents-du-projet-bid.html)  
<http://www.herbiiergee.org/documents-du-projet-bid.html>

Dans le cadre de la protection des ressources naturelles :

- un protocole de mise en défens, de suivi écologique et de cartographie de 80 hectares de forêts a été mis en œuvre a Kankan par le projet OSFACO en partenariat avec la Direction régionale

- de l'Environnement, des Eaux et Forêts et l'Université Julius Nyérére de Kankan et les communautés à la base (DREEF, 2018)
- un protocole de mise en défens, de suivi écologique et de cartographie de 40 hectares de forêts a été mis en œuvre à Kérouané par le projet OSFACO en partenariat avec la Direction régionale de l'Environnement, des Eaux et Forêts (DREEF), l'Université Julius Nyérére de Kankan et les communautés à la base (DREEF, 2018)

Dans le cadre de la restauration de l'environnement :

- un reboisement de 8,10 ha de forêts a été réalisé à Kankan en 2018 par le financement d'Action communautaire avec le service technique des Eaux et Forêts.
- un reboisement de 115,03 ha a été réalisé en 2018 à Kouroussa par le projet AbE (Adaptation basée sur les Ecosystèmes des Communautés vulnérables de Haute Guinée au changement climatique) avec la collaboration du service technique des Eaux et Forêts, des ONG et des Communautés locales.
- à Mandiana, 162 ha de forêts ont été reboisés en 2018 par le projet AbE en collaboration avec la collaboration du service technique des Eaux et Forêts, des ONG et des Communautés.
- 32 ha de forêts ont été reboisés en 2018 par le financement d'Actions communautaires avec le service technique des Eaux et Forêts.

## PARTIE VI. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA CONTRIBUTION DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES (CETTE PARTIE DU RAPPORT EST FACULTATIVE)

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez fournir toute information supplémentaire sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations ne sont pas capturées dans les parties ci-dessus.

### **VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations ne sont pas capturées dans les parties ci-dessus**

Veuillez fournir toute information supplémentaire sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations ne sont pas capturées dans les parties ci-dessus.

**But stratégique A « Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société »,**

**Objectif 1. D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.**

*De manière générale, il y a une prise de conscience collective sur la valeur de la biodiversité d'où l'engouement de prendre par elles-mêmes des mesures de protection de leurs ressources. Selon un représentant des communautés du Site Ramsar du Delta du Kapatchez (Aire Marine Protégée / AMP), Préfecture de Boké, en la personne de Mr. Etienne GUETANE, il y a une compréhension des actions destructrices des ressources naturelles dues aux activités anthropiques.*

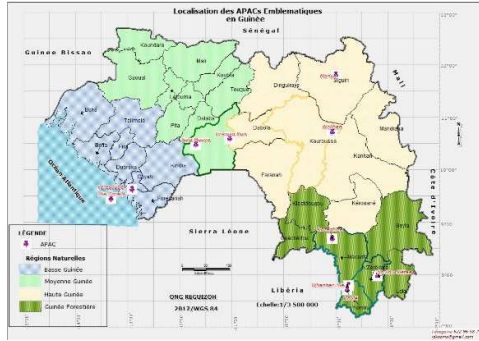
**Objectif 4. D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.**

*Des progrès ont été notés. Pour cet objectif, les parties prenantes dans lesquelles se retrouvent les communautés locales ont pris des mesures et ont appliqué des plans environnementaux afin de réduire leurs impacts sur les ressources naturelles.*

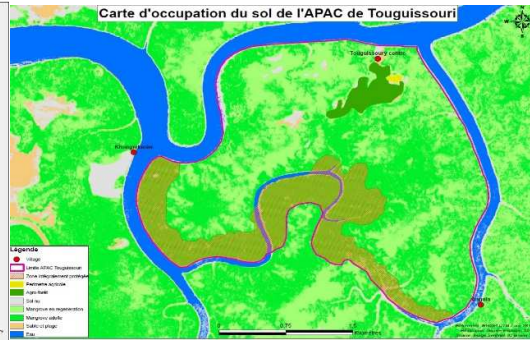
*En effet, en 2018, les communautés locales de l'île de Touguissoury, Préfecture de Dubréka, ont mis en œuvre un plan d'aménagement et de gestion communautaire de leur Aire de Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) afin de pouvoir continuer leurs activités socio-économiques tout en réduisant la pression sur leurs ressources naturelles.*

*Dans certaines de leurs activités socio-économiques, elles utilisent par exemple des filets conventionnels pour la pêche, les fours chorkors (fumeurs modernes diffusés par la FAO depuis 1987 qui utilisent moins de bois) pour le fumage de poissons, l'utilisation des bâches pour la production de sel par le soleil, etc.*

*En 2017, neuf (9) Associations Locales pour la Conservation de la Nature (ALCN) ont été mises en place dans le Fouta Djallo, et ces dernières ont toutes des plans d'action pour la protection de la nature. Les Communautés de Kéwé (Préfecture de Dalaba), Kounè (Préfecture de Tougué) ont récemment fait des activités de reboisement et de protection des têtes de source dans leurs zones.*



Carte 19. Localisation des APAC



Carte 20. Occupation du sol dans une APAC

*Ces exemples ne se limitent pas là, toutes les Aires de Patrimoine Autochtones et Communautaires créées récemment (voir objectif 11)<sup>2</sup> ont des plans de gestion durable de ressources naturelles (Guinée écologie).*

*De plus, dans l'Aire Marine Protégée du Kaptachez, les communautés ont aussi pris des mesures de protection de leurs ressources à travers la réglementation de la coupe du bois, l'organisation d'activité de surveillance.*

*De nouvelles techniques durables d'extraction du sel (sel solaire sur bêche) sont introduites ce qui a fortement diminué la coupe abusive du bois de mangrove. Cependant cette pratique doit être vulgarisée à une plus grande échelle.*

*Dans le District de Kouffin à Kamsar, Préfecture de Boké, les communautés ont mis en place une association de protection des ressources naturelles de leur territoire. Cependant elles sont encore confrontées au braconnage.*

*Aussi, pour la forêt classée de Nyalama, Préfecture de Lélouma, une cogestion avec les communautés est entrée en vigueur officiellement en 1999. Le contrat de cogestion a expiré mais le Comité Forêt a fait une demande de renouvellement adressée au Ministère en charge des forêts en janvier 2018.*

*Il existe dans la région de Labé plus d'une centaine de groupements forestiers ou associations forestières.*

*A l'initiative des communautés locales de Kakossa, Maférinya, Kaback, Kaliah et Benty (Préfecture de Forécariah)<sup>3</sup>, il a été créé en 2013, une zone de restriction des pêcheries pour la préservation et la restauration des ressources marines et côtières.*

*En fin, l'expérimentation de la technologie d'élevage des huîtres en suspension sur les bâtis par le CERESCOR en collaboration avec Association Guinéenne pour la Recherche et la promotion des Technologies Alternatives de Gestion de l'Environnement (ONG AGRETAGE) à travers le projet « Renforcement de la Résilience et Adaptation aux impacts négatifs du changement climatique de la Zone Côtière Guinéenne (RAZC) » a permis aux groupements féminins de Koba, Yangoyah et Kito (Préfecture de*

<sup>2</sup> Projet « Mobilisation des Communautés Locales pour la Conservation de la Biodiversité à Touguissouri », Guinée

Ecologie, financé par Le Critical Ecosystem Partnership Fund, 2017-2018

<sup>3</sup> Décision 064/P/FOR/2013 portant création de la zone de restriction des pêcheries de Forécariah

Boffa), de Kaback et Kakossa (Préfecture de Forécariah), de Kopèrin, Touguissouri, Tabounsou et Soumba (Préfecture de Dubréka) de s'approprier de la technique et de la vulgariser dans la zone côtière guinéenne. L'objectif principal étant d'assurer un approvisionnement des populations en protéines animales de qualité à travers une exploitation écologiquement durable des huîtres de mangrove.

De nos jours plusieurs autres groupements se sont appropriés non seulement de la technique de fabrication des radeaux porteurs des supports de fixation des huîtres mais, également de la technologie d'exploitation. la technique et la production est développée à grande échelle tant au sein des groupements, qu'individuellement pour la commercialisation. Les résultats économiques positifs de l'exploitation contribuent efficacement aujourd'hui à la lutte contre la pauvreté dans ces localités, grâce à l'exportation commerciale vers les hôtels de la ville de Conakry. Les revenus économiques annuels et substantiels pour la population des villages riverains sont améliorés. (CERESCOR/ AGRETAGE de 2005 à 2008 "FOGUIRED" et 2011 à 20013 "FEM/PNUD"),

### La Mangrove et l'huître



Huître sur les racines de palétuviers

Elevage d'huîtres



**Stratégique**

**exercées sur**

**encourager l'utilisation durable.**

**Objectif 5. D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites »**

**B. Réduire les pressions directes**

**la diversité biologique et**

*Les communautés locales contribuent à la réalisation de cet objectif grâce à une gestion et une conservation responsable de leurs forêts sur leurs terres, et grâce à un activisme à tous les niveaux pour lutter contre la disparition et la dégradation provoquées par des tiers.*

*A titre d'exemple :*

- *En 2016, une initiative née des communautés pour la conservation de la forêt de mangrove sur l'île de Touguissouri (dans la baie de Sangaréah), est parvenue à Guinée Ecologie parce que des personnes (activistes communautaires) ont eu le souci de voir des exploitants exogènes venir couper la mangrove dans leurs territoires. Ensuite, en 2017, avec l'appui de Guinée Ecologie, les communautés locales de Touguissouri ont réussi à soumettre un projet de conservation de la mangrove avec une partie intégralement protégée dans une zone caractérisée par une très forte déforestation. Un système de surveillance par les communautés et l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) de la zone à protéger a été mis en place.*
- *Les Comités de Gestion Forestière (COGEF) par les communautés locales dans la forêt classée du Pic de Fon (Beyla) dans le Plan de gestion de la forêt classée du Pic de fon 2010 -2030.*

*Il a été mis en place deux COGEF :*

- COGEF 1 - Il regroupe les membres des terroirs villageois de Baladou, Foma, Lamandou, Moribadou, Nionsomoridou et Wataferedou2. L'Assemblée Générale de ce COGEF se compose de 70 membres dont 20 femmes à Beyla.
- COGEF 2 - son siège est à Kouankan-Centre. Il regroupe les membres des terroirs villageois de Banko, Dandano, Korela, Mandou, Naouinzou et Traorela. L'Assemblée Générale de ce COGEF comprend 96 membres dont 19 femmes à Macenta

Ces COGEF ont été constituées en application de la loi L/2005/013/AN du 04 juillet 2005 adoptant et promulguant la loi fixant le régime des associations en République de Guinée. Dans chaque COGEF, il y a des commissions qui sont mises en place. Nous citerons entre autres :

- **la Commission de Protection** : elle met en œuvre les prescriptions du plan d'aménagement de la forêt classée du Pic de Fon relatives à la protection intégrale.
- **la Commission de production** : elle applique les prescriptions du plan d'aménagement de la forêt classée du Pic de Fon concernant la production.
- **la commission de gestion des interdicts** : elle gère les interdicts et coordonne l'application effective de tous les interdicts dans le plan d'aménagement de la forêt classée du Pic de Fon.
- **la Confrérie des chasseurs** : Qui a pour objet la protection intégrale de la faune sauvage dans la forêt classée du Pic de Fon et la gestion rationnelle et durable de la faune sauvage dans les terroirs villageois de la même forêt classée<sup>4</sup>.

Dans le parc national de Badiar à Koundara, d'autres formes de cogestion des ressources naturelles à travers des structures locales issues de communautés à la base. Qui sont entre autres :

- Comité de gestion de la biosphère qui assiste les autorités du parc national dans le cadre du respect du zonage et de la gestion de la réserve ;
- Comité de gestion préfectorale des ressources naturelles (CGPRN) fait l'interface entre les bénéficiaires à la base et les autorités du parc national ;
- Comité de gestion des conflits (CGC) qui jouit un rôle d'arbitrage sur les conflits dans le parc national

**Objectif 6. D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.**

Dans l'atteinte de cet objectif, les communautés locales appliquent des systèmes traditionnels complexes de gestion du milieu marin qui limitent les quantités pêchées et les effets des prises. Elles ont des pratiques halieutiques qui encouragent la conservation de la biodiversité et la transmission de pratiques traditionnelles telles que l'utilisation de filets conventionnels, la récolte durable des huitres (sans couper la mangrove), la relâche de certaines espèces de poissons prises par erreur par les filets comme les dauphins, etc.

Dans les Aires Marines Protégées de Kapatchez et de Tristao, les communautés promeuvent les pratiques halieutiques traditionnelles afin de garantir la santé du milieu marin et la sécurité alimentaire à long terme.

**Objectif 7. D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.**

<sup>4</sup> Plan d'Aménagement et Plan de Gestion de la Forêt Classée du Pic de Fon 2010- 2030, Centre Forestier de Nzérékoré, octobre 2010

*Les pratiques de gestion locale durable des communautés locales en matière de biodiversité peuvent souvent être appliquées de manière plus générale, y compris pour la réalisation de cet objectif. Les informations suivantes traitent des sujets d'agroforesterie et des pratiques agricoles que le projet*

*« Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés Agricoles face au Changement Climatique des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali » (REMECC-GKM) a exécuté en impliquant les communautés locales.*

*En effet, 204 exploitations agroforestières ont été mises en place et sont constituées de 62 tapades (champs intérieurs) et jardins ainsi que 141 champs extérieurs gérés par 1540 exploitants dont 787 femmes<sup>5</sup>.*

*De plus, de 2005 à 2009, un important projet de la coopération japonaise visant à transformer les mares en étangs piscicoles dans les zones agricoles de la Haute Guinée a donné des résultats significatifs en collaboration avec les populations locales.*

*25 étangs communautaires ont été mis en place (de 2005 à 2008) avec :*

- *une récolte moyenne de 542 kg de poissons par site ;*
- *une densité moyenne de 4.838 kg/ha due à une très bonne concentration de poisson ;*
- *une forte augmentation de la récolte totale de poissons qui est passée de 3.532 kg à 13.009 kg soit 3,7 fois plus.*
- *une combinaison de trois espèces dominantes de poissons que sont : Clarias anguillaris, Oreochromis niloticus et Heterotis niloticus ;*
- *acquisition par les villageois, à travers la formation, des connaissances et des aptitudes sur les mécanismes de l'aquaculture extensive communautaire portant sur le choix des sites appropriés, sur le piquetage ainsi que la construction et la gestion des étangs communautaires.*

*En 2009, vingt (20) étangs additionnels ont été construits, amenant ainsi le nombre à un total de quarante-cinq étangs (45) en 2010.*

*De nos jours, quelques villageois construisent de nouveaux étangs sans aide extérieure, démontrant de ce fait, la durabilité et le succès du projet.*

**But stratégique C. Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.**

**Objectif 11. D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.**

<sup>5</sup> Rapport d'activités du projet REMECC-GMK

5 – Rapport COSIE

*Il vient d'être mis en place 10 APAC<sup>6</sup> (1.130 ha), qui sont en cours de reconnaissance au niveau légal.*

*Ces APAC viennent s'ajouter au réseau d'Aires Protégées existant en Guinée :*

- Touguissoury (Dubréka) : Les Communautés locales ont réussi à créer une APAC de 893 ha en revenant à un système géré par elles-mêmes et ce, de manière durable. Cela va empêcher une exploitation non durable par des individus venus de l'extérieur de l'île, et va améliorer la protection du périmètre vital pour la reproduction des poissons et d'autres espèces qui leurs sont vitales.*
- Silia Wondi (5,21 ha) : ce site se trouve dans la Préfecture de Coyah (Village Donea, Sous-préfecture de Wonkifong) et il est dédié aux prières et sacrifices organisés par les communautés locales pour des besoins culturels, historiques, rituels et de survie ;*
- Yélésoubé (3,75 ha) se trouve à dans la Sous-préfecture de Kassa : c'est un lieu de culte et d'offrande par une bonne partie de la population autochtone et des populations voisines ou lointaines pour obtenir des dieux du site des bénédictions, avantages et privilèges ;*
- Salamayo (35 ha) se trouvant dans la Préfecture de Mamou (Village de Moorodè, Sous-préfecture de Tolo) : c'est une des têtes de source du fleuve Sénégal). L'accès de ce site est réglementé et est réservé uniquement pour des activités rituelles ;*
- Tinkisso Kun (36,18 ha dans la Sous-Préfecture de Dogomet, Préfecture de Dabola) : est une forêt qui se trouve dans la préfecture de Dabola. Les populations autochtones Diallonké de la localité de Banköya ont un très fort ancrage dans les traditions, coutumes et mœurs ancestraux. Elles ont su conserver depuis plusieurs générations des patrimoines forestiers réservés uniquement à des fins d'offrande ;*
- Mare de Wolibèn (2,4 ha) dans la Préfecture de Kouroussa (Village Balato, Sous-préfecture de Balato) : les populations autochtones de la région accordent une place privilégiée aux mares sacrées dont le caractère sacré aide à la préservation du paysage naturel et culturel ;*
- Forêt de Kowéghizé « Zavoï » (15,24 ha) dans la Préfecture de Macenta (Village de Voloa, Sous-préfecture de Balizia) : les Zavoï sont des forêts strictement gérées par les hommes tatoués. Cette forêt est gérée par la population d'autochtone appelée "LOMA". Les forêts sont réservées uniquement à des fins de tatouage ;*
- Soulouné ta (3 ha) dans la Préfecture de Nzérékoré (Village de Soulouta, Sous-préfecture de Soulouta) : La forêt de Houlounée est un Hwaalöwö : « forêt qui parle ». La forêt est gérée par la communauté avec un conseil traditionnel de gestion placé sous l'autorité des sages représentés par le lignage de la famille fondatrice.*
- Forêt sacrée de Hwanhan Yié (1,21 ha) « montagne du vent » dans la Préfecture de Yomou (village Yalanta, Sous-préfecture de Bowé) : La Communauté kpèlè est impliquée dans la gestion dirigée par le clan MONEMOU. La forêt est intégralement protégée. Elle est interdite aux hommes non tatoués et aux femmes.*

<sup>6</sup> Le projet « Soutien Stratégique aux Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) en Guinée » de l'ONG Réseau Guinéen des Zones Humides « REGUIZOH », Aout 2017 ont créé 9 APAC et le celui de Guinée Ecologie « Mobilisation des Communautés Locales pour la Conservation de la Biodiversité à Touguissoury » a mis en place une APAC



- *Reserve à plantes médicinales de Bamakama (134 ha) : La Communauté kpèlèè constituée des KPOGHOMOU islamisés de Bamakama (Préfecture de Yomou) est impliquée dans la gestion de ses réserves. Les produits issus de ces forêts entrent uniquement dans le traitement par la phytothérapie appuyée des versets coraniques. En dehors de ces fonctions médicinales aucune autre activité n'est permise.*

**Objectif 12. D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.**

*A titre d'exemple, en Guinée, la conservation d'espèces spécifiques par les communautés a été trouvée dans le « Projet d'Etude de Faisabilité et de Mobilisation pour le Classement en Sites de Patrimoine Mondial d'Habitats Naturels pour la Conservation des Chimpanzés dans le Massif du Fouta Djallon ».*

*L'un des résultats concrets de ce projet, en 2016, était la mise en place dans 60 sites dans le massif du Fouta Djallon d'un système d'alerte de protection des Chimpanzés qui consiste à impliquer 120 villageois dans le suivi de la population des chimpanzés. Ces communautés participent donc à réduire le braconnage sur cette espèce dans le Fouta Djallon. Ces 60 sites se trouvent dans les Sous-préfectures de Tolo, Konkouré, Koba, Diari, Noussy, Lébékéré, Koubia, Kouratongo et Linsan Saran.*

*De plus, dans la Réserve Naturelle Communautaire de Tristao, les communautés locales participent à la protection des tortues marines à travers le comité de surveillance qui est mis en place (Dr Doumbouyah).*

**But stratégique D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.**

**Objectif 14. D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.**

*Des Associations Locales de Conservation de la Nature (ALCN) ont été mises en place par des Communautés locales dans 9 villages (Bouloukountou, Bafing, Kewoye, Pèlèl Koura, Katah, Ley Sere, Gadha-woundou, Kounet et Madina Kissassi) et ce, dans le cadre du Projet d'Etude de Faisabilité et de Mobilisation pour le Classement en Sites de Patrimoine Mondial d'Habitats Naturels pour la Conservation des Chimpanzés dans le Massif du Fouta Djallon. L'une des activités de ces ALCN est la restauration et la protection des têtes de sources.*

*De plus, dans le cadre de la restauration des têtes de sources du fleuve Niger et de ses affluents<sup>2</sup>, les communautés ont participé à la restauration de 3 têtes de sources. Elles ont été aménagées à travers la plantation de 33 ha d'essences fruitières et forestière avec 36.663 plants dont 9.000 plants fruitiers dans les zones des Préfectures de Mandiana, Kouroussa, Faranah et Kissidougou (Projet Adaptation basée sur les Ecosystèmes des Communautés Vulnérables de la Région de la Haute Guinée (AbE HG)).*

*Les Comités Locaux de l'Eau sont aussi mis en place par les Communautés afin de protéger la ressource. En effet, 19.020 points d'eau ont été installés dans les 304 communes rurales et les districts péri-urbains dont 150 points d'approvisionnement en eau potable (mini réseau d'adduction). A Siguiri, 15 d'entre eux ont*

<sup>2</sup> Rapport trimestriel du Projet « Adaptation basée sur les Ecosystèmes des Communautés Vulnérables de la Région de la Haute Guinée (AbE HG) », Septembre 2018

*des épargnes d'au moins de 150 Millions de francs guinéens qui leur permettent de faire l'extension du réseau. Les communautés sont responsabilisées dans la gestion de l'eau à travers un transfert de compétences venant des collectivités.*

*En milieu rural, de règles locales d'interdiction de couper des arbres fruitiers ou de mettre le feu sont établies pendant une certaine période parce que ces arbres fournissent des moyens de subsistance aux communautés locales.*

**Objectif 15. D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.**

*Le Projet de création d'un marché à des fins de développement et d'utilisation de ressources de biogaz en Guinée a été financé par le FEM. Ce projet travaillant en étroite collaboration avec les populations locales.*

*Les communautés locales ciblées par ce projet luttent constamment pour augmenter leurs moyens de subsistance. La plupart des membres de la communauté dépendent entièrement des ressources forestières, mais la dégradation de ces dernières (provoquée par leurs besoins en bois-énergie et des pressions anthropiques sur leurs ressources) contribue à accroître leur vulnérabilité.*

*Avec l'appui du PNUD, les communautés ont travaillé ensemble pour identifier, développer des techniques propres de production d'énergie (le Biogaz) à partir de la mise en place de bio digesteur.*

*Cette prouesse a non seulement permis de réduire la pression sur les forêts mais aussi de fournir de l'engrais pour les activités agricoles.*

**But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.**

**Objectif 18. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents».**

*Pour cet objectif, en Guinée et plus précisément, dans la Réserve Naturelle Communautaire de Tristao, la Réserve naturelle intégrale d'Alkatraz, le Site Ramsar de Kapatchez et le Sanctuaire de faune des Iles de Loos, les communautés locales ont de nombreux éléments culturels concernant particulièrement les ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. C'est le cas notamment de certaines cérémonies traditionnelles et de rites dont l'organisation reste assujettie à l'existence de ressources naturelles comme les forêts mais aussi à la conservation de la biodiversité<sup>8</sup>. Ces pratiques maintiennent en l'état, les ressources présentes depuis des millénaires.*

---

<sup>8</sup> Rapport d'étude sur les SENEP dans les Aires Marines Protégées de Guinée : iles Tristao, Delta de Kapatchez et iles de Loos, Guinée Ecologie, 2015

*Nous pouvons citer comme exemples l'organisation du « Simoe », de la danse du « Nimba » en passant par les cérémonies suivantes : M'thiapér, matchöl, m'gbaayah et m'niando qui sont des cérémonies rituelles, danses et chansons incitant à la conservation.*

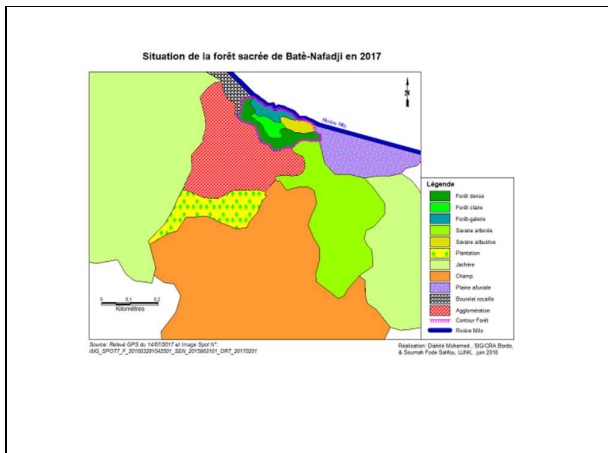
*De plus, en Guinée, de tous temps, des sites, bois sacrés (forêts, bosquets, cimetières, etc.) ont fait l'objet d'une protection par les populations autochtones sous le regard des chefs traditionnels qui ont un pouvoir de décision sur l'exécution de l'ensemble des activités socioculturelles à l'échelle des villages. Dans cet imaginaire collectif existe une association directe entre la forêt et les forces occultes.*

*Par exemple :*

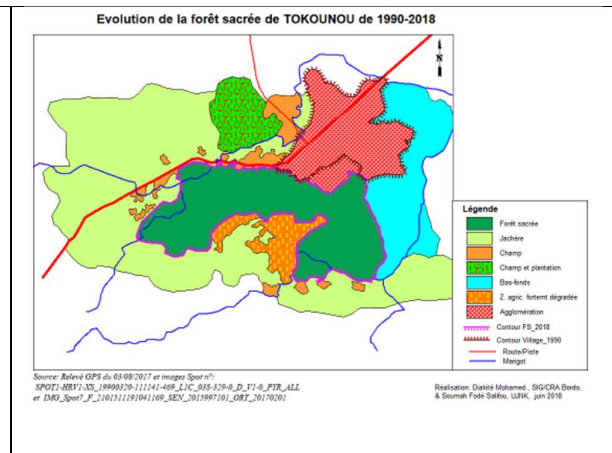
- Les Fötöñkhönè (en langue Soussou) : «forêts amères» ou « impénétrables», sont des domaines des diables ou Djinn, protégées intégralement par des règles coutumières pilotées par un conseil de surveillance ;*
- Les Kounsikhönè (en langue Soussou) : îlots forestiers ou forêts galeries qualifiées de «forêt amère», parfois, en fonction de la configuration du site, « Fommè » ou la « grotte » ou le « trou » ou encore «Simöyirè» ou lieu d'initiation ou d'échanges de connaissances magico-religieuses.*
- Les Yédökhödè (en langue Soussou) ou « là où l'on dépose l'eau », lieu de sacrifices aux ancêtres et aux esprits ;*
- Les Berdhè (en langue pular) sont des cimetières où un bosquet situé à l'orée de chaque village, ou aucun autre prélèvement n'y est permis par autrui ;*
- Les Mirirè (en langue pular) : îlots forestiers que les populations autochtones considèrent comme des milieux hantés par des « esprits maléfiques ». Egalement dénommée « Fitaarè » ou « forêt obscure » à cause de la densité du couvert végétal de ces îlots forestiers qui y donne un aspect crépusculaire. Associés aussi à d'autres types dénommés Hounsiirè ou « forêt de malédiction », jugés d'«intouchables » par les autochtones ;*
- La forêt sacrée de Younkoun : il existe depuis au temps colonial « Les abeilles guerrières du vieux Alotène Mané ». Cette forêt est gérée sous forme d'héritage par la famille de père en fils ;*
- La forêt sacrée de Guingan (Préfecture de Koundara) : Où existe la Tombe la plus longue de 2,15m. Cette forêt est gardée et protégée par le village ;*
- Les Bemba Sö Tou (en langue Maninka) : îlots forestiers où ont lieu les cultes ou rites à l'intention des ancêtres morts. Animaux ou végétaux vivants dans ces espaces considérés comme symboles des ancêtres. Y tuer un animal ou couper un arbre est considéré comme une atteinte à l'esprit des ancêtres, raison pour laquelle ces milieux étaient mis en défens de façon intégrale ;*
- Les Dankoun Sö Tou (en langue Maninka) : îlots forestiers lieux de rites ou d'initiation des chasseurs ou Donso. Chaque chasseur devient un agent ayant en charge la protection de cet îlot forestier. Il est interdit d'y faire des prélèvements végétaux alors que la chasse y était autorisée ;*
- Les Dala, Dala kouna (en langue Maninka) : ou mares profanes ou sacrées, « amères » qui servent à la préservation du paysage naturel et culturel. Souvent propriété d'un lignage ou famille ayant des droits de « maître d'eau » ou « dala-tigiya », exprimant la propriété de la mare avec des fonctions particulièrement importantes : fixation de la date de la pêche annuelle ; mise en défens du plan d'eau pour assurer la conservation des ressources ; imposition d'amendes aux contrevenants ;*
- L'une des mares sacrées la plus célèbre en Haute Guinée est la mare de Baro (Préfecture de Kouroussa) où le droit exclusif de contrôle revient au clan Condé et celui de maître de culte au clan Camara. Ces droits sont transmis en lignée patriarcale suivant le principe de séniorité. Fonctions particulièrement importantes du clan Condé : fixation de la date et ouverture de la pêche annuelle ; mise en défens du plan d'eau pour assurer la conservation des ressources ; imposition d'amendes aux contrevenants.*

Selon les informations tirées du Rapport final du projet intégration et suivi de 20 forêts communautaires à caractère sacré dans le système de gestion durable de la biodiversité du bassin du haut Niger, « Dountimba », « Dialakoro » et « Namadjé dans le village de Falama : sont trois forêts contigües. Elle est un lieu d'adoration des génies. Ces forêts sont protégées et n'ont connu aucune agression au regard des mystères qui les entourent. Les génies protègent les enfants des diables malfaiteurs et assurent la défense de tout comportement dérangeant notamment les souillures.

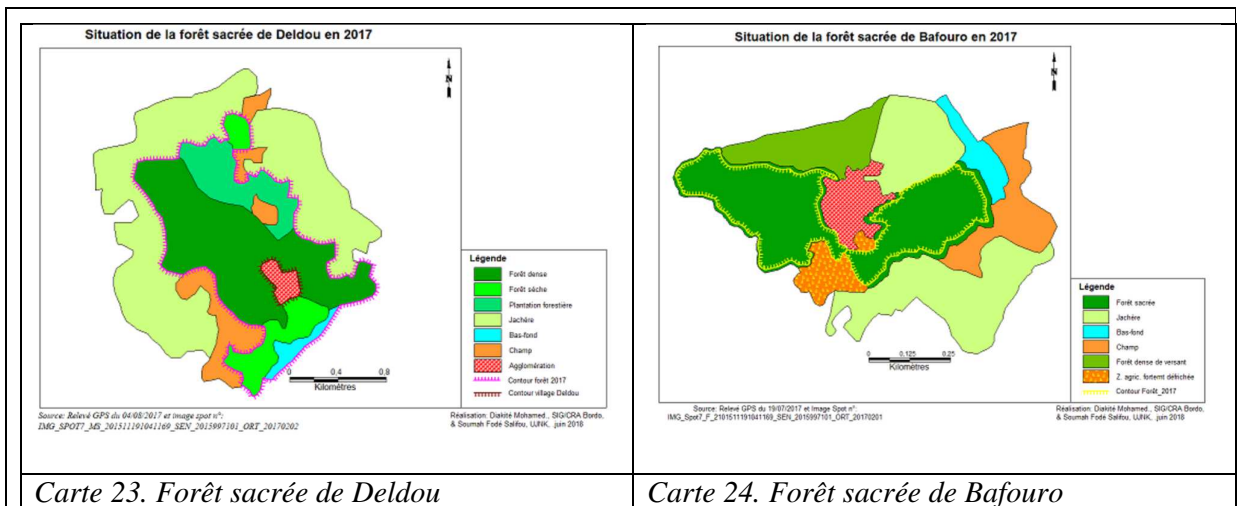
- Forêt de Konobadoutombo dans le village de Bafouro : le sol aux environs étant propice à l'agriculture, les communautés ont planté des arbres fruitiers notamment les orangers, les kolatiers, les avocats, manguiers et caféiers et pris la décision de la protéger.
- Forêt Deldou dans le village de Deldou : à cause de son utilité notamment pour servir de paravent contre les vents et les feux de brousse, le village a décidé de l'augmenter et l'entretenir avec plus de rigueur. Cette extension a été possible grâce à la collaboration avec le programme d'aménagement des Bassins versants du haut Niger ce qui a fait d'elle une forêt semi-naturelle avec la présence d'essences exotiques.
- Forêt Kanson : la forêt fut créée depuis les années 1958 par les populations de Tokounou, pour protéger le village des intempéries de la nature comme les feux de brousse, les vents et le manque de pluies. Depuis, les générations ont continué à protéger et à restaurer chaque fois qu'elles ont constaté des agressions naturelles ou d'origine anthropique. (Forêt nouvellement créée ou « artificielle »).
- Forêt sacrée de Niandankoro : Du point de vue propriété, bien que la forêt soit communautaire, il faut noter que c'est le clan Gnomabala qui est aussi considéré comme le propriétaire traditionnel par le village. Au regard de l'utilité et de son statut communautaire actuel, tout le village s'investit pour sa protection et sa gestion. Un comité de gestion villageois est mis en place.
- Forêt sacrée de Batè-Nafadji : C'était un domaine agricole dont tout le village fait usage de la forêt mais la propriété est reconnue et gérée par le clan Missasila (clan de Missa Kourouma, fondateur du village).



Carte 21. Forêt sacrée de Batè Nafadji



Carte 22. Forêt sacrée de Tokounou



*La Guinée Forestière est le domaine des forêts sacrées au sens réel du terme. Les rites sacrés y sont encore très courants. On y dénombre quatre types de forêts sacrées : GnamouLöwo et WaaLöwö chez les Guerzé, Zawoï et Mamawaloï chez les Toma.*

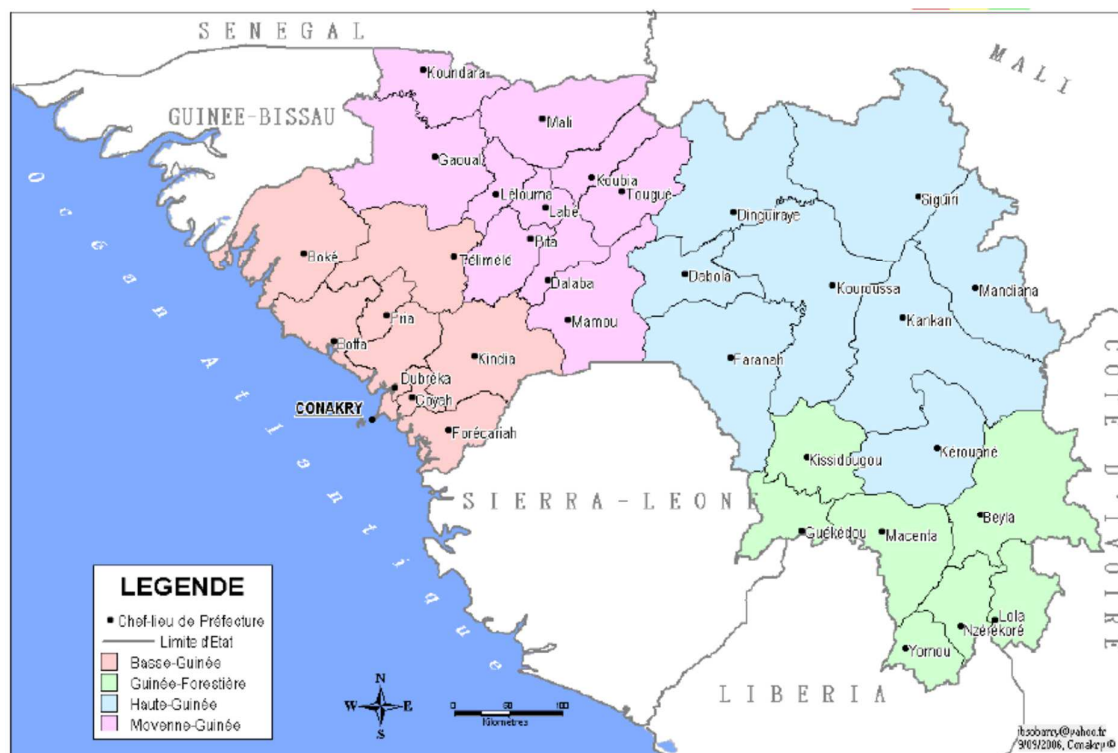
- *Les Gnamoulöwo (en langue Guergé) : forêts sacrées de tatouage et d’initiation des garçons de cinq ans et plus. La durée des initiations pouvait durer, dans certains cas, pendant sept ans pour y apprendre un métier. Forêts interdites aux hommes non tatoués et aux femmes, placées sous le commandement de l’inamovible Gnamou (diable) dont le seul cri fait trembler toute la forêt et ses occupants ;*
- *Les Waalöwö (en langue Guerzé) « forêts qui parlent » : Forêts dites claniques, propriété exclusive d’un clan ou d’une tribu (Lamah, Loua, Haba, Kpoghomou, Balamou, Gamou etc.) pour y effectuer des sacrifices en hommage à ses ancêtres. Accès interdit sauf à l’occasion des cérémonies rituelles ;*
- *Les Zawoï (en langue Toma) : forêts strictement gérées par les hommes qui ont fait preuve de bravoure au moment de leur initiation. Strictement réservées à des fins de tatouage ou « pologi » qui est la véritable école Toma ;*
- *Les Mamawaloï (en langue Toma) forêts gérées par les femmes pour les pratiques d’initiation des jeunes filles. Strictement interdites aux hommes.*

## PARTIE VII. MISE A JOUR DU PROFIL DES PAYS EN MATIERE DE BIODIVERSITE,

### DONNEES FACTUELLES SUR LA BIODIVERSITE

#### État et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques :

La Guinée comporte plusieurs zones éco-géographiques appelées communément régions naturelles. En raison de cette diversité géographique, elle abrite également une importante diversité biologique.



Carte 25. Régions naturelles

En effet, chaque région se compose d'écosystèmes, parfois particuliers par rapport à ceux des autres régions. La Basse Guinée est la zone des écosystèmes marins et côtiers, la Moyenne Guinée, celle des écosystèmes de montagne, la Haute Guinée est appelée le domaine des savanes et des hauts plateaux et la Guinée forestière est une zone subéquatoriale. Il résulte de cette diversité écosystémique, une grande richesse floristique et faunique pour le pays, chacun des écosystèmes présents abritant des espèces vivantes particulières, même si certaines de ces espèces existent dans plusieurs régions naturelles à la fois.

#### 7.1- Les écosystèmes

L'état de référence de la diversité biologique en Guinée présente une diversité écosystémique riche et diversifiée. Le COSIE (2017) distingue les deux grands principaux groupes d'écosystèmes identifiés sont :

- les écosystèmes naturels constitués des :
  - ✓ écosystèmes terrestres,

- ✓ écosystèmes d'eau douce,
  - ✓ écosystèmes côtiers,
  - ✓ écosystèmes marins et insulaires,
- **les écosystèmes construits.**

### 7.1.1- Les écosystèmes naturels

Ce sont des écosystèmes terrestres, des écosystèmes d'eau douce, des écosystèmes côtiers et des écosystèmes marins et insulaires.

- **Les écosystèmes terrestres** comprennent :
  - les écosystèmes de basse et moyenne altitude
    - ✓ les écosystèmes de forêt dense humide;
    - ✓ les écosystèmes de forêt dense sèche;
    - ✓ les écosystèmes de forêt claire;
    - ✓ les écosystèmes de savane boisées;
    - ✓ les écosystèmes de savane arborée ;
    - ✓ les écosystèmes de savane arbustive ;
    - ✓ les écosystèmes de savane herbeuse ;
    - ✓ les écosystèmes de mangrove (en zones côtière et insulaire)
    - ✓ les prairies;
  - les écosystèmes de montagne comprenant les mêmes types qu'en basse et moyennes altitudes, excepté les mangroves;  
A ces écosystèmes terrestres, on peut ajouter les galeries forestières qui, profitant de l'humidité des cours d'eau, s'installent le long de ceux-ci en constituant des forêts luxuriantes, même en zone de savane.
- **Les écosystèmes d'eau douce** : il existe à ce niveau deux types :
  - les écosystèmes lenticues
  - les écosystèmes lotiques.
- **Les écosystèmes côtiers comprenant** :
  - essentiellement les mangroves et
  - parfois une végétation arborée (forêt claire) ou herbacée dans la proche bande côtière
- **Les écosystèmes marins et**
- **Les écosystèmes insulaires.**

➤ Les écosystèmes terrestres ont fait l'objet de dégradations qui ont réduit les superficies dont on ignore actuellement les valeurs réelles, faute d'actualisation des études y afférentes. Il y a des dizaines d'années, la superficie des forêts denses humides était évaluée à 700 000 ha, soit 2,85% du territoire national, celle des forêts denses sèches à 800 000 ha (2,25%), celle des savanes soudano-guinéennes à 1 600 000 ha (6,51%) la superficie des écosystèmes de montagnes à 10 639 000 ha (43,25%).

➤ Les écosystèmes d'eau douce se composent de deux types qui sont :

- Les écosystèmes lenticues : ce sont les cours d'eaux calmes ou stagnantes. La topographie de la Guinée permet la mise en eau de nombreuses mares et plaines inondables. Dans la zone côtière, ces plaines et mares, en général associées aux estuaires et aux mangroves, peuvent être saumâtres ou situées en tête des bassins versants et alimentent des marigots saisonniers.

Les régions de la Moyenne Guinée et de la Guinée Forestières ont très peu de mares. Le relief peu accidenté et l'hydrographie assez dense font de la Haute Guinée une région où il existe de nombreuses mares dans toutes les préfectures. A titre d'exemple, on dénombre 81 mares à

Kouroussa et 90 à Kankan. Ces mares sont généralement associées à de grandes plaines inondables.

Ces écosystèmes font l'objet de plusieurs activités socio-économiques et culturelles et de ce fait, subissent des dégradations anthropiques importantes. Ces sites constituent des lieux de pêche traditionnelle par excellence et des zones d'attraction des animaux (mammifères, reptiles, oiseaux, insectes etc.).

- Les écosystèmes lotiques : en Guinée, ces derniers constituent un dense réseau hydrographique dont les superficies des bassins versants respectifs varient de 5 km<sup>2</sup> à 99 168 km<sup>2</sup> (Niger). En effet, la Guinée est considérée comme le « château d'eau de l'Afrique occidentale ». Beaucoup de cours d'eau de la sous-région y prennent leur source. Le réseau hydrographique trouve son origine dans deux massifs montagneux (le Fouta-Djalou et la dorsale guinéenne). Il comprend 1 165 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux.

La baisse de la pluviométrie, particulièrement avec les épisodes de sécheresses entre 1961 et 1990, a fortement marqué le régime des cours d'eau : les débits diminuent et plusieurs cours d'eau autrefois pérennes en Haute et en Moyenne Guinée tarissent aujourd'hui pendant la saison sèche.

La gestion de 3 fleuves internationaux est accordée à des organismes de coopération sous-régionale : l'OMVG pour le fleuve Gambie, l'ABN pour le fleuve Niger et l'OMVS pour le fleuve Sénégal, auxquels la Guinée a adhéré en 2006. Il faut citer aussi l'Union du fleuve Mano, organisme sous régional regroupant la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone.

Les menaces actuelles sur les ressources en eau sont multiples avec des causes d'origine climatique, mais surtout anthropique : sécheresses récurrentes, sédimentation, érosion, ensablement des cours d'eau, gestion inappropriée et différents types de pollution.

➤ L'espace côtier guinéen est réputé être parmi les plus dynamiques de la sous-région. Dans l'ensemble, il est caractérisé par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des éclosiers et des niches pour une gamme variée d'espèces de poissons, de crevettes, de mollusques, de certains mammifères etc.

Au plan économique, la zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois énergie et de service etc. Ces écosystèmes engendrent près du tiers de la production biologique marine. Ils se subdivisent en :

- La forêt claire côtière : dans la proche bande côtière, sur les rives des marais, lorsque les arbres forment un couvert végétal plus ou moins continu, que le tapis herbacé est discontinu, c'est la forêt. Dans cette forêt caractérisée par la présence d'arbres et d'arbustes dont certains se rencontrent dans les profondeurs du continent, on note aussi la présence d'une flore graminéenne non négligeable, ainsi que des Ptéridophytes (Lycopodes, Sélaginelles), par pieds isolés. Les Palmiers, comme *Elaeis guineensis*, sont abondants et parfois, cette espèce peut former de grandes palmeraies pures dans les zones favorables. On y trouve aussi des *Raphia*, comme *Raphia gigantea*, *R. sudanica*, *R. gracilis* et des lianes ligneuses (*Calamus sp.*). La pratique d'une agriculture extensive, l'exploitation irrationnelle du bois et les plantations agricoles compromettent dangereusement la pérennisation de cette forêt.

- La mangrove guinéenne s'étend par endroits jusqu'à 40 km à l'intérieur du continent. Sa superficie, estimée en 1965 à 350 000 ha, ne couvrirait aujourd'hui que 262 576,94 ha environ selon les évaluations faites en 2015 par le Service du Système d'Information



Géographique du COSIE. Les principales espèces végétales qu'on y rencontre sont *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora mangle*, *Avicennia nitida*, *Sesuvium portulacastrum*, *Phyloxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum* et *Laguncularia sp.*

La population qui vit autour de la mangrove est estimée à plus de 2 000 000 d'habitants parmi lesquels il y a des pêcheurs, agriculteurs, exploitants forestiers et tous les intermédiaires des filières qu'ils forment ainsi que les consommateurs dont les plus nombreux sont à Conakry.

- Les vasières qui couvraient en 1965 une superficie de 305 km<sup>2</sup> et sont d'un grand intérêt ornithologique puisqu'elles sont à la fois des aires de repos, des zones d'alimentation, des lieux de reproduction, des zones de nidification et d'hivernage pour un très grand nombre d'espèces d'oiseaux.

- Les estuaires : les principaux fleuves côtiers (Rio Componi, Rio Nunez, Rio Pongo etc.) se jettent en mer par de larges estuaires aujourd'hui très menacés par la surexploitation des ressources halieutiques, l'exploitation des forêts de mangrove, l'exploitation minière et la pollution.

➤ Les écosystèmes marins : le plateau continental guinéen long de 300 km de côte environ a une superficie totale de 47 400 km<sup>2</sup>. Dans sa géomorphologie on distingue trois parties : *i*) la proche bande côtière (0-20 m), domaine d'évolution de la pêche artisanale ; *ii*) le plateau moyen (20-60 m), domaine d'évolution de la pêche artisanale avancée et *iii*) le plateau externe (60-200 m), domaine d'évolution de la pêche industrielle. Ces trois zones se différencient de par leur relief, leur dynamique et par la particularité lithologique des dépôts accumulés.

➤ Les écosystèmes insulaires : la Guinée a très peu d'îles et les principales sont : les îles Tristao (28 016 ha), les îles de Loos, l'île Alcatraz, l'île de Naufrage située à quelque 2,30 km d'Alcatraz à la frontière avec la Guinée-Bissau, l'île de Koufin dans le delta de Kapatchez et l'île Motéba (Rio Pongo). Les trois premières sont classées sites Ramsar depuis 1992. Elles servent de site de nidification et de reposoir pour des milliers d'espèces d'oiseaux migrateurs du paléarctique.

Les îles de Loos (Kassa, Fotoba, Room, Blanche, Cabri et Corail) ont été érigées en sanctuaire de faune en 1992 pour : *i*) la réadaptation à la vie sauvage de chimpanzés ayant été gardés en captivité, *ii*) servir de refuge aux tortues de mer, notamment la tortue verte (*Lepidochelys olivacea*) qui vient s'y reproduire et *iii*) le repeuplement naturel de certaines espèces d'oiseaux marins migrateurs et résidents.

L'Île blanche (10 ha) a été classée pour servir de dernier refuge substantiel aux tortues de mer qui viennent se reproduire en Guinée.

L'île Alcatraz (0,75 ha), abrite la plus grande colonie de fous bruns (*Sula leucogaster*) d'Afrique de l'ouest. Dans ces îles, les ressources de la diversité biologique sont fortement menacées par des activités anthropiques telles que l'exploitation à ciel ouvert du sel.

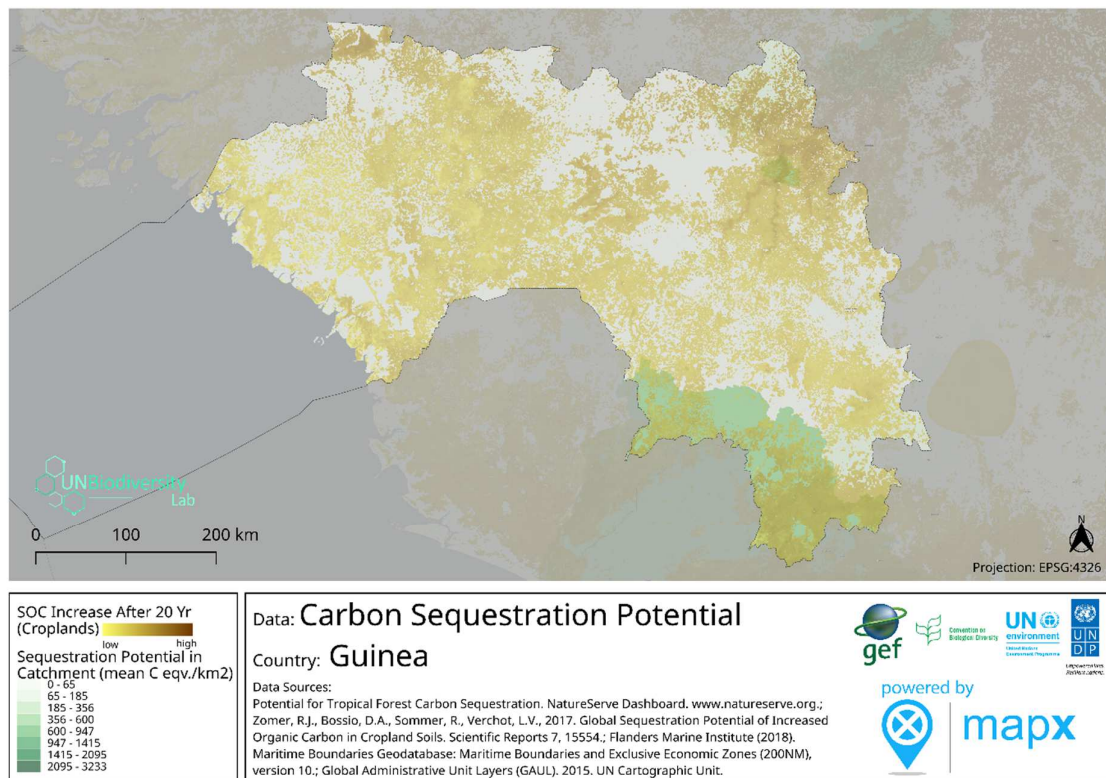
Plusieurs autres petits îlots sont à citer : Île de la bouteille, Île Poulet, Île Fousset.

Il faut aussi noter que les zones de corail constituent des milieux de haute bio-productivité marine. Elles sont localisées généralement dans les zones insulaires et au niveau des plateformes sous-marines (Camara, 2017)

### 7.1.2- Les écosystèmes construits

Les écosystèmes construits comprennent l'ensemble des écosystèmes naturels ayant subi des modifications majeures par les activités anthropiques. Il s'agit :

- des exploitations agricoles,
- des pêcheries,
- des espaces pastoraux,
- des zones d'aquaculture,
- des écosystèmes urbains et industriels,
- des plantations forestières,
- des zones d'exploitation minière etc.



Carte 26. Potentiel de séquestration du carbone

## 7.2- La diversité des espèces

La Guinée est l'un des pays de la sous-région les plus riches en biodiversité. Les espèces recensées dans ces écosystèmes, sont :

- 32 espèces de virus dont Ebola apparu en 2014 ;
- 226 bactéries vraies, 4 Mycoplasmes et 7 Rickesties ;
- 167 espèces de Protoctista dont les algues avec 86 espèces soit 31 Chlorophyta (Algues vertes), 20 Phaeophyta (Algues brunes), 26 Rodophyta (Algues rouges), 9 autres Algues non classées et les Protozoaires avec 81 espèces ;
- 124 espèces d'Eumycota qui regroupent l'ensemble des champignons dont 61 Basidiomycètes, 23 Ascomycètes, 15 Phycomycètes, 14 Zigomycètes et 11 autres champignons et des Lichens avec 18 espèces ;
- 3 062 espèces de plantes. Les Bryophytes sont au nombre de 55 espèces recensées, les Ptéridophytes représentent 163 espèces dont 20 Lycopodiophyta, 143 autres espèces de Pteridophyta. Les Gymnospermes (Coniferophytea) sont représentées par 11 espèces. Quant aux Angiospermes, il a été dénombré 2 833 espèces dont 2 067 Magnoliopsida et 766 espèces de Lilliopsida ;

- 4 931 espèces rencontrées pour le règne animal dont 1 668 recensées après la monographie.

On peut particulièrement noter que la Guinée abrite la plus grande population de Chimpanzés sauvages d’Afrique de l’Ouest : 12 000 – 17 000 individus, dont environ 5542 chimpanzés de tous âges inventoriés dans une zone de 8 153 km<sup>2</sup> comprenant sept Forêts Classées au Fouta Djallon.

Son réseau d’aires protégées représente peu la diversité des écosystèmes du pays. La plupart de ces aires protégées ont une taille adéquate et sont bien situées pour la conservation des espèces du pays :

- Parc national du Badiar : 284 300 ha dont 32 700 ha de zones tampons, 137 700 ha de zones de transition ou cogestion et 113 900 ha de zones intégrales (Texte d’érection du Parc en Réserve de Biosphère),
- Parc national du Haut Niger : 1 200 000 ha (Plan d’aménagement pour la période 1995-2005),
- Réserve de Biosphère du Ziama : 112 300 ha, Site du Patrimoine Mondial des monts Nimba (13 000 ha),
- Réserve de faune de Foloningbè : 255 000 ha,
- Site Ramsar de Kapatchez : 20 000 ha,
- Site Ramsar des Îles Tristao : 28 016 ha (Plan de gestion actualisé 2016) etc.

De nombreuses mesures ont été prises par le gouvernement guinéen avec l’appui des partenaires au développement, au cours de ces dernières années, à l’effet de freiner et de corriger la dégradation des ressources naturelles en général et de la diversité biologique en particulier. Elles ont favorisé aussi la participation d’une certaine frange de la population à l’exploitation durable des ressources et à la lutte contre la pauvreté pour l’amélioration de leur bien-être. Cependant, on peut encore constater la dégradation continue des écosystèmes et la disparition progressive des espèces (érosion génétique). Certaines espèces sont en voie de disparition (liste à paraître dans la très imminente édition de la monographie nationale en 2019) en raison des pressions que subit la diversité biologique. Les principaux phénomènes entraînant ces pressions qui engendrent la perte de la diversité biologique sont entre autres :

### **7.2.1- L’analphabétisme**

L’analphabétisme de la grande majorité de la population est un facteur limitant pour le respect des conditions de la conservation de la diversité biologique. Les textes législatifs et réglementaires sont peu appliqués par manque de compréhension de leur utilité par la majeure partie de la population. Cet analphabétisme et l’illettrisme accentuent la pauvreté. Les efforts consentis ont permis de faire passer le taux d’analphabétisme de 74% de la population en 1984 (85% de femmes) à 69% en 1996 dont 81% des femmes (RNDH, 1997) et à 62% en 2003 dont 79,45% de femmes (PNUD, 2005). Les impératifs de la lutte contre la pauvreté dictent une meilleure prise en compte des besoins réels de formation des populations.

### **7.2.2- La croissance démographique**

Selon les résultats du dernier recensement général de la population (RGPH3), la Guinée compte 10 523 261 habitants dont 51,7% de femmes (INS, 2017). La démographie galopante a pour conséquences la pression sur les ressources biologiques du fait d’un régime d’accès ouvert aux ressources, sans mécanisme de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs bien connus.

Il s'ensuit une dégradation accélérée des ressources naturelles par la surexploitation pour satisfaire la demande toujours croissante.

### **7.2.3- Le contexte politico-économique**

Le Gouvernement a adopté un programme de développement fondé sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, notamment la mise en œuvre de la sécurité alimentaire, la restauration de l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale. L'Etat s'étant désengagé du secteur économique au profit du secteur privé ; il a décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des régions, préfectures et communautés rurales, urbaines et s'est engagé sur la voie des réformes économiques, structurelles, à économie libérale, pour créer les conditions propices à l'émergence des initiatives privées.

### **7.2.4- La non durabilité des systèmes d'exploitation**

En milieu paysan, l'exploitation des ressources est généralement fondée sur le principe du prélèvement maximum dans le seul but de satisfaire les besoins présents, en pensant que les ressources sont inépuisables ; ce qui a pour conséquence la dégradation de la diversité biologique. L'homme intervient souvent comme perturbateur de l'équilibre naturel dans le but de se procurer toutes les ressources qui sont nécessaires pour sa survie. Les activités de l'homme dégradent ainsi l'environnement et constituent une menace pour la vie dès que le déséquilibre qu'elles engendrent compromet la capacité de régénération, d'autorégulation ou d'autoépuration de la nature.

En termes d'avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques, la Guinée en profite largement. Le bois et les produits forestiers non ligneux (PFNL) rentrent dans cette catégorie de service. Les catégories de bois, en fonction de leurs usages sont : le bois d'œuvre, le bois de services et le bois de chauffe.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont les fruits, les viandes de brousse, le miel, le poisson, les plantes médicinales etc. Ils sont principalement utilisés pour l'usage domestique. La demande de *Saba senegalensis*, de *Landolphia heudelotii* et de *Parkia biglobosa* est élevée sur le marché. Les autres PFNL récoltés dans la forêt sont destinés à l'usage domestique.

En Guinée, l'on découvre un intérêt croissant dans l'utilisation et le paiement des services écosystémiques. C'est ainsi qu'une étude a été menée en 2014 pour l'évaluation de la valeur économique et socioculturelle de la forêt classée de Kounounkan dans la Préfecture de Forécariah (Benôit LIMOGES, 2014). L'étude a quantifié la valeur monétaire des services d'approvisionnement de ladite forêt.

Les systèmes de paiement des services écosystémiques (PSE) peuvent devenir des mécanismes très précieux de gestion pour internaliser les externalités positives de la forêt et produire de nouveaux revenus favorisant le développement durable. La mise en œuvre de systèmes de PSE a sa justification non seulement par la potentialité de divers services écosystémiques qu'offre la forêt mais aussi la menace actuelle que subissent ces services. Il faut faire en sorte que les écosystèmes aient au moins une valeur économique officielle. Pour ce faire, selon Sukhdev (2010), il faut les transiger. Cela ne peut être facile, affirme Sukhdev, car l'un des défis de l'évaluation économique réside dans le manque de connaissances qui réduit l'évaluation à une partie des biens et services écosystémiques.

Les produits forestiers non ligneux à eux seuls rapportent aux communautés une bonne proportion de revenus monétaires ; c'est le cas de la commercialisation locale des fruits de *Parkia biglobosa* (Néré), de *Detarium microcarpum*, des tubercules de *Dioscorea tuberosum*, du miel, etc. et de l'exportation du miel, des fruits de *Detarium* sp. et de *Xylopiya aethiopiaca*, des feuilles de *Combretum micranthum* (Kinkéliba), etc.

Notons que la consommation locale de ces produits est également un appoint alimentaire important.

En ce qui concerne les services et fonctions écosystémiques, la nouvelle approche est basée sur l'évaluation économique des biens et services des écosystèmes (BSE). L'évaluation économique des BSE est basée sur l'approche anthropocentrique pour laquelle les valeurs environnementales sont reliées à l'utilité que des biens et services ont pour les hommes (générations présentes et futures). L'évaluation économique des biens et services écosystémiques permet d'estimer leurs valeurs non marchandes, soit par l'analyse de marchés substitués ou par la création de marchés artificiels. D'après Chevassus-au-Louis *et al.* (2009), ces méthodes peuvent être regroupées selon trois approches :

- approche par préférences révélées ;
- approche par préférence énoncée et ;
- approche par transfert de bénéfices.

### **7.3- Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changements (directs et indirects) dans la diversité biologique :**

En Guinée, les principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique ont pour origines non seulement le changement climatique (les sécheresses récurrentes et les autres calam), mais aussi et surtout, les pressions anthropiques suivantes :

#### **7.3.1- Les systèmes agricoles inappropriés**

La mécanisation tous azimuts sans précaution a contribué à l'appauvrissement des sols par le retournement en profondeur de la couche arable. Les aménagements hydro-agricoles provoquent la destruction des habitats de nombreuses espèces de faune, de flore terrestre et aquatique, perturbent la migration des espèces aquatiques et leur cycle normal de reproduction et de croissance.

La production agricole avec l'utilisation des herbicides, insecticides, raticides et des engrais chimiques a un impact négatif sur l'environnement qui se traduit par la pollution de l'environnement atmosphérique et des cours d'eau. En effet, avec l'accroissement démographique, les défrichements de nouvelles parcelles de mangrove se poursuivent tout le long du littoral.

#### **7.3.2- Les pratiques culturelles inappropriées**

Généralement, ce sont :

- les cultures effectuées sur pentes, sans précautions antiérosives ;
- le raccourcissement des jachères sans amélioration des sols ;
- la pollution des sols et des eaux par l'usage des intrants agricoles (engrais, pesticides) ;
- les feux agricoles utilisés par le nomadisme cultural.
- la mauvaise utilisation des engrais ;
- l'empoisonnement des oiseaux en mélangeant aux semences des produits toxiques fatals ;
- l'introduction de variétés améliorées et de semences incontrôlées ;
- Introduction des espèces exotiques envahissantes.

En Guinée, l'introduction des variétés exotiques de riz, de tubercules et d'autres plantes cultivées a tendance à faire disparaître les variétés locales qui jadis, assuraient la sécurité alimentaire des ménages des populations rurales et étaient adaptées aux conditions écologiques locales..

Cette introduction par les échanges mal suivis et mal contrôlés, est aujourd'hui une grande menace pour les plantes cultivées et apparentées sauvages, entraînant des insectes ravageurs et des maladies cryptogamiques. L'infestation des agrumes par la Cercosporiose en Moyenne Guinée et la Cercosporiose noire du bananier entraîne d'importantes pertes allant jusqu'à 100% des récoltes dans certains cas. Selon Xavier Mourichon, du Département de pathologie végétale au CIRAD, qui a mené une enquête sur le terrain en Guinée, le charançon du

bananier, l'helminthosporiose du riz, la cochenille farineuse et les acariens verts du manioc sont des illustrations de menaces causées par les ennemis et maladies.

A ces pratiques, on peut aussi ajouter les faits majeurs suivants :

- La mécanisation tous azimuts sans précaution : la mécanisation non compensatoire de l'agriculture a contribué dans une large mesure à l'appauvrissement des sols par le retournement en profondeur de la couche arable. Ce mécanisme dérange significativement l'équilibre biogéochimique des sols ;
- Les aménagements hydro-agricoles mal conduits qui provoquent la destruction des habitats de nombreuses espèces de faune et de flore, perturbent la migration des espèces aquatiques et leur cycle normal de reproduction et de croissance. Ce cas s'illustre par la perturbation causée dans l'estuaire du Konkouré suite au fonctionnement du barrage de Garafiri (refoulement de la faune aquatique d'amont en aval vers l'embouchure) ;
- Le nomadisme cultural : le raccourcissement de la durée de renouvellement des champs de culture est préjudiciable à la survie de la biomasse ligneuse et à sa restitution du fait du défrichage et du brûlis. Ainsi, chaque année, ce sont de milliers d'hectares qui s'envolent en cendre et en fumée. Les habitats ainsi détruits ne se reconstituent que difficilement et après de nombreuses années ;
- Les feux de brousse issus des cultures itinérantes sur brûlis : ils constituent un fléau néfaste qui continue à dévorer de vastes étendues et certainement les 2/3 du pays. Ces feux sauvages qui calcinent toutes les ressources forestières soufflent quelques fois des villages entiers et n'épargnent ni les animaux domestiques, ni des vies humaines. M.M. BARRY et coll. (Sd) ayant utilisé les données MODIS des surfaces brûlées pour cartographier celles-ci ont fait les estimations consignées dans le tableau ci-dessous pour la période 2009-2010 ;

Tableau 5. Répartition des surfaces brûlées en Guinée (2009-2010)

Mois/Année	Surfaces brûlées (km <sup>2</sup> )	Pourcentage
octobre 2009	12,64	0,005
novembre 2009	2849,76	1,16
décembre 2009	11085,54	4,51
janvier 2010	8494,29	3,45
février 2010	2215,47	0,9
mars 2010	790,36	0,32
avril 2010	559,94	0,23
mai 2010	30,66	0,01
Total	26038,66	10,59

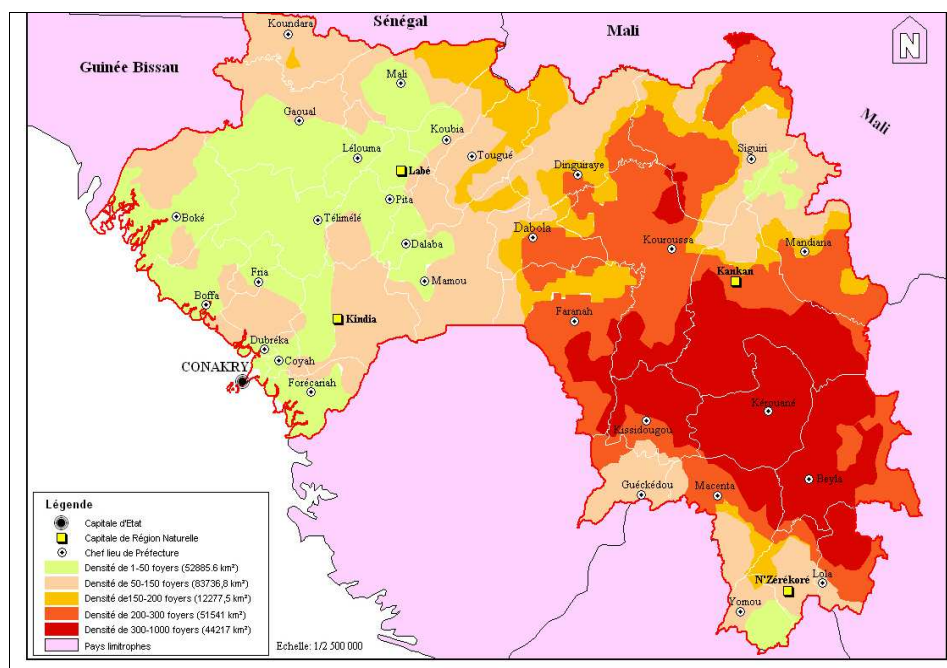
*Source ; M.M. BARRY et coll. (Sd)*

C'est environ 2 603 625 ha de savanes boisées et herbeuses qui sont ravagés certaines années. Ces feux de brousse constituent un réel fléau qui dévore annuellement de vastes étendues de savanes et de forêts. Ils détruisent une grande diversité d'animaux, notamment d'insectes et de reptiles,

empêchent la régénération du couvert végétal et stérilisent les couches superficielles du sol, entre autres.

C'est en Guinée Forestière que l'on enregistre le plus de feux de brousse selon la carte ci-dessous.

Carte 27. Situation des feux de brousse (oct. 2009-mars 2010)



Source : COSIE (2017)

- Les cultures sur des terres marginales, les défrichements des têtes de source et berges des cours d'eau sont aussi des pratiques agricoles néfastes pour la diversité biologique ;
- La coupe de bois énergie (pour la cuisson, la carbonisation, le fumage du poisson, l'extraction du sel de mangrove, l'alimentation des fours à brique etc.)

Le bois et le charbon de bois constituent l'énergie la moins chère et la plus accessible du fait de la faible prise en compte des coûts d'entretien des forêts dans l'établissement de leur prix de vente. Le prélèvement de bois à des fins énergétiques a approché les 7 millions de tonnes en 2000, ce qui accentue la perte de la diversité biologique.

La pratique de la carbonisation est répandue surtout dans les préfectures qui avoisinent la capitale Conakry à savoir : Boffa, Fria, Dubréka, Coyah, Forécariah, Boké et Kindia. Longtemps axée sur les espèces forestières, elle porte à présent sur certaines espèces fruitières telles que le manguier et le néré. Par ailleurs, des espèces fourragères telles que *Daniellia oliveri*, *Pterocarpus erinaceus* et *Azelia africana* ne sont point épargnées. Très dommageable à la biomasse, elle fait l'objet de grandes spéculations dont Conakry est fortement tributaire. Il faut également signaler l'extension de cette activité vers les autres Préfectures de l'intérieur du pays.

L'expansion urbaine est la source de la création de nombreux fours à briques qui consomment des milliers de stères de bois verts par an. Ce phénomène, aujourd'hui généralisé dans tout le pays, détruit les abords et les berges des cours d'eau et provoque leur envasement et leur

tarissement. Ce qui est surtout dommageable, c'est que ce système écrème les formations végétales des espèces à grand pouvoir calorifique comme *Lophira alata*, *Pterocarpus erinaceus*, *Prosopis africana* etc.

### **7.3.3- L'exploitation forestière incontrôlée**

La Guinée a l'avantage de disposer d'importantes étendues d'écosystèmes forestiers tropicaux. Malheureusement, la couverture forestière est, à nos jours, sérieusement entamée par des activités anthropiques. Seules quelques reliques de forêts primaires subsistent encore et leur protection est aujourd'hui très aléatoire. Les informations satellitaires disponibles sur l'état actuel des surfaces boisées sont très inquiétantes. C'est pourquoi, un Plan d'Action Forestier National (PAFN) a été formulé avec l'aide de la FAO. Ce plan avait mis en exergue les destructions écologiques provoquées par les exploitations forestières et les menaces induites. Cependant, malgré ce Plan, la situation de la forêt guinéenne demeure encore préoccupante à cause, notamment, du manque de suivi efficace des politiques.

La nécessité de se procurer une alimentation (riche en protéines si possible), un habitat et des revenus économiques importants, amène la population à prélever constamment dans la réserve biologique naturelle terrestre et aquatique. A cet effet, la chasse (la battue, l'utilisation du feu pour traquer les animaux, l'affût et l'utilisation des pièges), la capture et le commerce des oiseaux, la pêche (utilisation de plantes ichtyotoxiques et d'engins inappropriés et l'assèchement des cours d'eaux) constituent les principales activités de prélèvement de la faune.

L'exploitation forestière est très préjudiciable aux écosystèmes, entraînant ainsi de lourdes conséquences sur les équilibres forestiers, floristiques et fauniques. Parmi ces préjudices on peut citer :

- la disparition progressive des forêts péri-villageoises dans la plupart des habitations du littoral (les forêts vestiges servant de refuges aux animaux n'existent plus) ;
- la perte de surface des forêts sacrées et autres sites naturels sacrés, autrefois inviolables ;
- la disparition de certaines espèces floristiques endémiques ;
- le défrichement des rives et bassins versants des cours d'eau et des marigots ;
- la disparition de plantes médicinales, aromatiques et oléagineuses.

### **7.3.4- La coupe abusive de bois de mangrove**

L'exploitation de la mangrove par la coupe du bois et la cueillette abusive de ses ressources entraîne la perturbation de ces écosystèmes et par conséquent :

- la destruction des foyers de ponte et de nidation des poissons ;
- la destruction des œufs et des alevins ;
- la destruction de la microflore aquatique ;
- la migration des espèces de poissons vers les zones d'eau profonde ;
- la destruction des peuplements d'*Avicennia* et de *Rhizophora* ;
- la migration de certaines espèces de mammifères aquatiques et de singes.

### **7.3.5- L'extraction sans ménagement des produits secondaires de la forêt (fruits, racines, écorces, feuilles)**

Les produits secondaires sont principalement le vin de palme et de raphia ; les racines, les fruits, les écorces, les tiges et les feuilles de certaines plantes. Ces produits sont utilisés localement mais aussi alimentent tous les marchés du pays, particulièrement les grands centres urbains. Au rythme actuel de l'exploitation, les espèces qui fournissent ces produits secondaires risquent de disparaître à moyen terme.

### **7.3.6- L'élevage extensif**



On rencontre trois principaux systèmes d'élevage qui se distinguent en fonction de la taille des troupeaux et d'autres facteurs tels que le degré d'intégration des activités pastorales et agricoles, la pratique de la transhumance, le degré de monétisation des activités et des produits d'élevage.

Les grands troupeaux de bétail occasionnent un surpâturage qui épuise les ressources floristiques et compactent le sol. L'élevage transhumant principalement en provenance du Fouta Djallon est de plus en plus important. Il entre souvent en concurrence avec l'agriculture, et plus particulièrement avec la riziculture dans les bas-fonds et d'autres cultures de contre-saison qui servent de pâturages humides en saison sèche.

L'élevage du bétail est une activité pratiquée par toutes les familles de ruraux, mais trop de considérations, de sorte que les effectifs sont peu connus.

L'INS (2016) donne l'évolution des effectifs de bétail dans le tableau ci-dessous.

Carte 6. Evolution des effectifs du cheptel par espèce (en milliers)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	4 906	5 175	5 459	5 758	6 074	6 407	6 759
Ovins	1 615	1 723	1 838	1 961	2 092	2 231	2 380
Caprins	1 931	2 061	2 199	2 347	2 504	2 672	2 851
Porcins	95	100	105	110	115	121	127
Volaille locale	21 231	22 504	23 855	25 286	26 803	28 411	30 116
Poule pondeuse	nd	nd	nd	nd	nd	1 500	1 730

Source : Bureau de stratégie et de développement (BSD)/Ministère de l'élevage et de la production animale cité par INS (2016)

### 7.3.7- La pêche

Le plateau continental guinéen forme avec les eaux adjacentes un ensemble caractérisé par une grande diversité de faune et de flore. Ses ressources ont été identifiées comme faisant partie des plus abondantes de la côte Ouest africaine. En milieu marin, on distingue deux pêcheries : la pêche industrielle qui évolue de l'isobathe 60 m à 200 m de profondeur et la pêche artisanale qui évolue en zone côtière et à 20-40 m de profondeur se subdivise en pêche artisanale traditionnelle et en pêche artisanale avancée encore appelée chalutière glacière.

Les ressources halieutiques (poissons, crevettes, céphalopodes, etc.) sont soumises à une exploitation intensive à la fois par la pêche artisanale et par la pêche industrielle. Selon le Centre National des Sciences Halieutique de Boussoua (CNSHB, 2005), la pêche artisanale a utilisé 3 636 embarcations pour les campagnes 2003 et 2004, pour une production annuelle de 91 439 tonnes et 57 230 tonnes respectivement.

Pour les mêmes périodes, la pêche industrielle a utilisé 163 et 141 navires pour une production annuelle respective de 51 181 tonnes et 41 965 tonnes.

Les captures totales, toutes ressources confondues, s'élèvent à 142 620 tonnes pour 2003 et 93 195 tonnes pour 2004. Il est important de faire remarquer à ce niveau, l'efficacité du plan de pêche dont l'objectif était de réduire la pression sur les ressources halieutiques.

Les résultats des campagnes de recherche indiquaient une diminution de moitié de l'indice d'abondance pour la période 1986-1992 (Fontana *et al.* 1992). Cependant, l'auteur note qu'il est extrêmement difficile d'évaluer les prélèvements en poissons effectués dans la Zone

Economique Exclusive (ZEE) guinéenne, car beaucoup de chalutiers démersaux débarquent à l'étranger ou transbordent en mer.

Les navires de la pêche industrielle équipés d'engins inappropriés détruisent les niches écologiques au moment de leurs opérations de pêche et font des rejets importants d'espèces en mer. Ils pénètrent aussi dans la zone réservée à la pêche artisanale et occasionnent ainsi des effets de congestion qui détruisent les stocks de juvéniles dans les zones de nurseries.

La pollution aux hydrocarbures par les sociétés de pêche, de transport maritime et les sociétés minières occasionne des conséquences très néfastes pour la faune et la flore aquatiques.

Il est important de noter que la pêche continentale utilise des pratiques prohibées (dynamites, plantes ichtyotoxiques, filets à petites mailles) qui toutes favorisent la destruction de la vie aquatique dans les mares, rivières et fleuves.

### **7.3.8- La chasse incontrôlée**

La chasse pratiquée est souvent de la subsistance. La chasse sportive y est peu pratiquée. Mais en raison de l'explosion de foyers d'exploitation minière surtout artisanale qui attirent de grandes populations, la chasse prend de plus en plus une forme commerciale. La destruction des forêts n'est pas de nature à donner de la quiétude à la faune. Dans les conditions normales, la migration de la faune n'a lieu qu'à la quête de la nourriture, de l'eau, de la quiétude et parfois pour la reproduction. Mais la destruction des habitats et la chasse incontrôlée aux alentours des grandes agglomérations et dans certains endroits névralgiques à l'intérieur de la Guinée ont provoqué la migration des grandes et moyennes faunes vers les zones les plus reculées, moins accessibles et peu peuplées. Ces zones qui constituent aujourd'hui les derniers grands refuges de la grande faune peuvent donner naissance à de nouveaux parcs et réserves pour la sauvegarde de la diversité biologique. Les principales zones concernées sont :

- Madina Oula à Kindia ;
- Ourékaba (forêt de Pinselli) à Mamou ;
- Malin (Téguéréya, Saramoussayah) à Mamou ;
- Farinta-Soyah à Mamou ;
- Kanfarandé/Dabiss à Boké ;
- Fello Koundoua et le long du fleuve Bafing à Tougué ;
- Forêt classée de Nyalama à Lélouma ;
- Chaîne Madina Badiar/Niokolokoba à Koundara ;
- Forêt classée de Kounsignaki à Konsotami (Télimélé) ;
- Forêts de GadhaWoundou à Koubia ;
- Mont Béro à Beyla ;
- Massif de Ziama à Macenta ;
- Massif de Diecké à Yomou ;
- Mangroves et îles du nord du littoral ;
- Massif de Kounoukan à Forécariah ;
- Pics de fon (Beyla) et de Tibet ;
- Toutes les autres forêts classées et les berges des grands fleuves.

La chasse constitue pour de nombreux guinéens le principal moyen de se procurer des protéines. L'exploitation de la faune sauvage dépasse largement, par endroits, l'accroissement naturel. Ce qui menace la survie d'un bon nombre d'espèces.

La Guinée est sévèrement menacée par la chasse commerciale, encouragée par la demande en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. De nombreux citoyens se sont convertis en chasseurs professionnels. Ils campent

des semaines voire des mois durant, en brousse pour capturer des oiseaux, des serpents, des petits de certains mammifères pour les vendre à l'extérieur ou abattent certains animaux pour boucaner leur viande pour le marché local, national ou régional. Ce braconnage qui n'épargne ni les femelles en gestation, encore moins les petits, a entraîné la raréfaction du gibier sur la majeure partie des écosystèmes guinéens. La chasse est pratiquée à l'aide d'armes traditionnelles, modernes ou avec des pièges et cela presque en toute saison.

Pour lutter contre cette criminalité faunique, les mesures rigoureuses prises par le Gouvernement Guinéen, portent sur l'appui à la mise en place du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) lancé en mars 2012 et assisté par l'ONG WAARA Conservation.

La collaboration entre le projet GALF et le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) a conduit à l'arrestation de plus de 110 trafiquants comprenant des expatriés dans 75 opérations. Un grand nombre d'entre eux ont été condamnés. Il y a eu également la saisie de plusieurs centaines de kilogrammes d'ivoires (environ 1 100 objets d'ivoires d'éléphants, d'hippopotames et autres), de 18 peaux de léopard et de nombreux animaux vivants dont : 20 chimpanzés, 200 oiseaux, 30 crocodiles, 152 tortues. Des centaines d'animaux vivants saisis ont été réhabilités et relâchés dans des aires protégées.

### **7.3.9- L'exploitation minière artisanale et industrielle**

La Guinée est un pays très riche en ressources minières dont l'exploitation mobilise des industriels et artisans. On estime que les réserves de bauxite de la Guinée, qui n'ont pas encore été entièrement explorées, dépassent les 10 milliards de tonnes.

Les gisements de bauxite se trouvent essentiellement dans trois zones géographiques : Boké-Gaoual, Kindia-Fria, Dabola-Tougué. Les réserves de la zone de Boké-Gaoual, qui représentent environ les deux tiers des réserves nationales, sont les plus importantes.

En outre, il faut remarquer que :

- la Haute Guinée renferme beaucoup de réserves d'or et de diamant dont d'importants gisements sont en cours d'exploitation tant par les artisans que les industriels ;
- la Guinée Forestière renferme beaucoup de réserves de fer dont l'exploitation de deux gisements serait imminente (Nimba et Simandou).

Les activités d'exploitation minière industrielle exercent une forte pression sur la faune, la flore, l'eau douce et le sol des zones concernées. Elles bouleversent le sol, détruisent la végétation, dégradent les paysages et les bas-fonds et déversent des boues rouges dans les cours d'eau. Ces boues comblent les rivières, les fleuves et les mares et provoquent des pollutions et des problèmes de disponibilité d'eau potable du fait de la turbidité et de la pollution permanente des plans d'eau, créant ainsi de sérieux problèmes pour la survie de la diversité biologique et des populations.

Notons aussi que dans les zones minières, les armes à feu utilisées pour la chasse sportive et commerciale foisonnent, détruisant ainsi un grand nombre de mammifères et d'oiseaux.

De nombreux groupes sociaux ont bénéficié de la conversion des écosystèmes naturels suite à l'exploitation des ressources minières. Toutefois, ces bénéfices ont été réalisés à des coûts de plus en plus élevés, sous forme d'appauvrissement de la diversité biologique, de dégradation de nombreux services fournis par les écosystèmes et d'aggravement de la pauvreté de certains groupes sociaux.

L'exploitation minière artisanale cause de nombreux dommages à l'environnement des sites d'exploitation et vide ces lieux de leur diversité faunistique et floristique.

### **7.3.10- La construction anarchique d'infrastructures**

Considéré comme un ensemble morphologique, physionomique, social et culturel différencié (Cosinschi et Racine, 1998), le milieu urbain est un milieu complexe, dynamique et aux caractéristiques spécifiques où, s'articulent différentes interactions homme/milieu mettant en jeu l'espace. En effet en Guinée, le développement des infrastructures (urbanisation, voies de communication, grands aménagements énergétiques et hydro-agricoles) provoque des pertes considérables en diversité biologique.

#### **7.3.11- Voies de communication**

A la destruction des superficies d'écosystèmes de grande valeur par les activités précitées, s'ajoutent les dégâts causés par l'ouverture des carrières d'emprunt de terres de terrassement et de matériaux de construction divers pour les routes et autres pistes rurales, sans compter les méfaits induits par la facilitation de l'accès aux écosystèmes et à leurs diverses ressources.

#### **7.3.12- Grands aménagements**

La construction des barrages de retenue pour la production de l'énergie ou l'irrigation, entraîne l'engloutissement d'importantes superficies et de biocénoses. Par exemple, l'emprise de la retenue du barrage de Garafiri a fait disparaître des centaines d'hectares de savanes guinéennes et de forêts galeries. En outre, la biomasse végétale située en zone inondable est estimée à 172 000 stères sans oublier que la construction de la ligne électrique a été réalisée aux dépens d'une riche biodiversité. Il faut ajouter les conséquences certaines sur la diversité biologique et les écosystèmes, de la construction imminente de nouveaux chemins de fer dont un transnational et de ports miniers dans les préfectures de Boké, Boffa et de Forécariah.

### **7.4- La biodiversité**

La biodiversité désigne la quantité et la variabilité au sein des organismes vivants d'une même espèce (diversité génétique), d'espèces différentes ou d'écosystème différents. Face à des pressions (naturelles ou anthropiques), la perte de diversité génétique affaiblit la capacité d'une espèce à s'adapter tandis que la perte de la diversité fonctionnelle affaiblit la capacité d'un écosystème à s'adapter et la perte de la diversité des écosystèmes affaiblit la capacité de la biosphère toute entière à s'adapter.

#### **7.4.1- La biodiversité marine et l'anthropisation**

Elle est fragilisée par les activités humaines. L'Organisation des Nations Unies a proclamé l'année 2010, année internationale de la biodiversité et la période 2011 – 2020, décennie de la diversité biologique. Cela, pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. En Guinée, comme partout dans le monde, les densités des populations humaines ne cessent d'augmenter sur la frange littorale. Cela se traduit par une accélération continue et rapide de l'utilisation de l'espace littoral et un accroissement des pressions sur les écosystèmes et les espèces qu'il renferme. La pollution de la mer dont 80% proviennent des activités humaines d'origine tellurique, la navigation, l'introduction d'espèces invasives, la surexploitation des ressources halieutiques, la dégradation, la fragmentation et les pertes d'habitats sont autant de facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité marine. Exacerbée par le changement climatique, cette anthropisation menace de détruire l'équilibre fragile des écosystèmes marins et de la biodiversité qu'il renferme. Ce qui pourrait caractériser le cas guinéen.

#### **7.4.2- L'urbanisation**

Le développement des infrastructures urbaines représente une menace sur la diversité biologique. Il s'agit d'abord de la disparition des écosystèmes préexistants, du fait de l'extension urbaine et de la pression induite par les besoins domestiques croissants en bois d'œuvre, de service et de feu. En outre, l'absence d'assainissement urbain (non traitement des déchets solides et des eaux usées) et surtout la négligence dans la manipulation et le traitement des hydrocarbures risquent à long terme d'être catastrophiques pour la faune et la flore des zones marines et côtières.

#### **7.4.3- L'introduction d'espèces exotiques**

De nombreuses espèces exotiques ont été utilisées dans le pays pour réaliser des travaux de reboisement, particulièrement, bien que certaines aient été introduites à d'autres fins (agricoles, ornementales etc.). Ces plantes, même si elles s'adaptent souvent, peuvent amener des espèces nuisibles inconnues et/ou envahissantes. A date, aucune étude n'a été réalisée sur les espèces exotiques envahissantes pour évaluer leur incidence, bien que quelques-unes aient déjà été identifiées (Typha, Stylosanthès, Tuthonia, entre autres.).

#### **7.4.4 L'apiculture traditionnelle**

La pratique de l'apiculture est caractérisée par l'utilisation du feu pour la récolte du miel. Cela entraîne souvent des feux de brousse dévastateurs des plantes et de la faune sans compter la dévastation d'une importante colonie d'abeilles. La pratique de l'apiculture améliorée devient de plus en plus courante en Haute Guinée et en Moyenne Guinée notamment, dans le cadre des activités génératrices de revenus pour les communautés locales.

### **7.5- Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention**

#### **7.5.1- Mise en œuvre de la SPANB**

- Validation officielle de la SPANB ;
- Promotion de la valeur de la biodiversité en Guinée (écosystémique, culturelle et économique) auprès des dirigeants et de toutes les parties prenantes dans le pays ;
- Incitation à un engagement national et à des actions urgentes pour gérer durablement la biodiversité et les ressources naturelles de la Guinée pour le développement humain et économique du pays ;
- Effective implication des ONG nationales dans la mise en œuvre de la SPANB ;
- Initiation et large diffusion au niveau national, du principe de compensation des impacts résiduels sur la biodiversité, de l'exploitation minière (Offsets). Ce principe va permettre la création du Parc national du moyen Bafing de 6.249 km<sup>2</sup> d'ici 2020 et servir à la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la conservation de la biodiversité.

#### **7.5.2- Ensemble de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 :**

- Initiation de l'organisation de la table ronde de financement du plan d'actions de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité 2016-2025 ;
- Validation des documents scientifiques élaborés dans ce cadre ;
- Education, Information et Sensibilisation au travers des différents canaux (radio, télévision, internet, communication orale dans les lieux de cultes etc. sur les thèmes :
  - Maintien d'une bonne qualité écologique du territoire ;

- Conservation des écosystèmes terrestres (de basse altitude et de montagne), marins et côtiers ;
- Promotion de la connaissance de la biodiversité pour mieux la conserver,
- Développement des avantages de la biodiversité ;
- Insistance sur la sensibilisation dans les zones à risques (zones d'exploitation minière notamment) ;
- Amélioration de la prise en compte de la biodiversité par les politiques, le monde industriel, la société civile et coutumière ;
- Revégétalisation des espaces dégradés par l'exploitation minière (par le secteur privé) et par l'exploitation forestière (chambre nationale des exploitants forestiers).

### **7.5.3- Mécanismes de soutien à la mise en œuvre au niveau national (législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration, etc.) :**

- Maîtrise des impacts environnementaux négatifs des activités, avec la pratique désormais obligatoire des études d'impact environnemental et social (EIES), l'élaboration des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et le suivi de ceux-ci ;
- Promulgation en 2017 de la nouvelle Loi portant Code forestier (le nouveau code intègre les préoccupations des Accords multilatéraux sur l'environnement dont la Guinée est Partie et notamment des Conventions de Rio) ;
- Promulgation en 2018 de la nouvelle Loi portant Code de protection de la faune sauvage et règlementation de la chasse avec intégration des considérations de la CDB ;
- Deuxième édition du Code de l'Environnement (Loi) en cours d'élaboration ;
- Validation et diffusion du Programme septennal (2015-2021) de gestion durable du Réseau Guinéen d'Aires Protégées (REGAP) ;
- Création, formation et déploiement du Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature, unité spécialisée dans la préservation, la protection des ressources naturelles ;
- Renforcement des capacités du Corps des Conservateurs de la Nature ;
- Organisation d'une table ronde des partenaires financier, technique et scientifique à Dakar (en 2013), pour la mobilisation des financements destinés à la gestion durable du réseau national d'aires protégées ;
- Mobilisation des ressources auprès des partenaires financiers pour la mise en œuvre du projet d'appui à l'Opérationnalisation du Corps des Conservateurs de la Nature ;
- Mise en œuvre du projet de Renforcement de la Résilience face aux impacts négatifs du changement climatique en Zone côtière ;
- Mise en œuvre du projet Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés face au changement climatique à Gaoual, Koundara et Mali ;
- Mise en œuvre du projet Adaptation basée sur les écosystèmes des communautés en Haute Guinée ;
- Préparation d'un projet de Renforcement de Résilience au changement climatique en Guinée Forestière.
- Plusieurs activités réalisées dans le cadre du renforcement de capacités des ONG par structure locale des microfinances du FEM.

### **7.5.4- Mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre :**

- Suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issus des EIES ;
- Inventaires de faune ;
- Inventaires de flore ;
- Évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées de Guinée à l'aide d'outils standards (METT, RAPP, EOH) ;

- Audits institutionnel des institutions nationales de conservation de la nature (Direction Nationale des Eaux et Forêts, Office Guinéen des Parcs et Réserves, Centre des Gestion Environnementale des monts Nimba et Simandou, Centre Forestier de N'Zérékoré etc.) en vue de les adapter aux exigences nationales et aux impératifs de l'évolution du contexte international.

-----